

# CHARLES ATHANASE WALCKENAER

Mémoires touchant la vie et les  
écrits de Marie de Rabutin-Chantal,  
Volume 4

Charles Walckenaer

**Mémoires touchant la vie  
et les écrits de Marie de  
Rabutin-Chantal, Volume 4**

«Public Domain»

**Walckenaer C.**

Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal,  
Volume 4 / C. Walckenaer — «Public Domain»,

## Содержание

CHAPITRE I.	5
CHAPITRE II.	21
CHAPITRE III.	30
CHAPITRE IV.	42
CHAPITRE V.	51
Конец ознакомительного фрагмента.	54

# Charles Athanase Walckenaer

## Mémoires touchant la vie et les écrits de Marie de Rabutin-Chantal, Volume 4 (of 6)

### CHAPITRE I. 1671

L'abbé de Livry fait donation de tout son bien à madame de Sévigné.—Elle part pour la campagne.—Détails sur son voyage.—Elle arrive aux Rochers.—Effet que produit sur elle ce séjour.—Elle désirait ne pas le quitter, et y attirer sa fille.—Elle se passionne pour la solitude et les occupations champêtres.—Elle fait agrandir et embellir son parc.—Elle préfère Pilois, son jardinier, à tous les beaux esprits de la cour.—Elle participe à ses travaux.—Des causes qui ont produit le contraste de ses goûts et de son caractère.—Du plaisir qu'elle avait à recevoir les visites de Pomenars.—Détails sur celui-ci.—Madame de Sévigné n'aimait pas la société de province.—Son existence était celle d'une femme de cour ou d'une châtelaine.—Elle voit arriver avec peine l'époque des états.—N'est pas décidée à y assister.—Elle craint la dépense; donne à sa fille le détail de ses biens.—Elle se décide à assister aux états.—Détails sur les députés des états que connaissait madame de Grignan.—Tonquedec.—Le comte des Chapelles.—Mort de Montigny, évêque de Saint-Pol de Léon.—Des personnages qui composaient les états de Bretagne.—Soumission de ces états aux volontés du roi.—Différents de ceux de Provence.—Réjouissances et festins.—Supériorité des Bretons pour la danse.—Madame de Sévigné à Vitré.—Elle reçoit toute la haute noblesse des états aux Rochers.—Fin des états.—Bel aspect qu'offrait cette assemblée.—Détails sur les biens que possédait la famille de Sévigné.—Terre de Sévigné, aliénée depuis longtemps.—Terre des Rochers.—Tour de Sévigné, à Vitré.—Madame de Sévigné fait réparer son hôtel aux frais des états.—Terre de Buron.—Pourquoi madame de Sévigné ne s'y rend pas.—État de dégradation de ce domaine.—Toute sa vie madame de Sévigné s'occupe à embellir les Rochers.—Elle fait de nouvelles allées.—Met partout des inscriptions.—Les pavillons.—Le mail.—La chapelle.—Le labyrinthe et l'écho.

Près de deux mois s'étaient écoulés depuis la clôture des états de Provence<sup>1</sup>, lorsque, le 18 mai 1671, madame de Sévigné, dont le séjour à Paris et la présence à la cour n'étaient plus utiles à sa fille, monta dans sa calèche pour se rendre aux états de Bretagne. Son oncle, le bon abbé de Livry, qui avant de partir venait de lui faire donation de tout son bien<sup>2</sup>, et son fils, qu'elle déroba à un genre de vie aussi nuisible à sa santé qu'à sa fortune, l'accompagnèrent. Le petit abbé de la Mousse, dont elle ne se séparait pas plus que de Marphise, sa chienne<sup>3</sup>, était aussi du voyage. Ainsi entourée, ayant dans sa poche le portrait de sa fille, et escortée de ses gens, elle alla coucher à Bonnelles, sur la route de Chartres; c'est-à-dire qu'elle ne parcourut ce premier jour que quarante kilomètres, ou dix lieues de poste. Son équipage se composait de sept chevaux.

---

<sup>1</sup> *Abrégé des délibérations faites dans l'assemblée générale des communautés de Provence*, 1671, in-4<sup>o</sup>, p. 43. (Séance du 23 mars 1671.)

<sup>2</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (18 et 23 mai 1671), t. II, p. 83, édit. de Gault de Saint-Germain; t. II, p. 64-70, édit. de Monmerqué.

<sup>3</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (16 août 1671), t. II, p. 188; t. II, p. 156.

Cinq jours après, le 23 mai, elle arriva à Malicorne, dans le château du marquis de Lavardin<sup>4</sup>, où elle se délassa de ses fatigues, et fit bonne chère. La route parcourue depuis Bonnelles, en passant par le Mans et la Suze, était de 202 kilomètres, ou de 51 lieues de poste. Elle fit encore cette fois dix à onze lieues par jour.

Les 94 kilomètres ou 22 lieues de distance qui lui restaient à parcourir furent franchis en deux jours, et madame de Sévigné arriva un jour plus tard que ne l'avait annoncé par mégarde le bon abbé de Livry; ce qui fut une contrariété pour Vaillant, son régisseur, qui avait mis plus de quinze cents hommes sous les armes pour la recevoir. Ils étaient allés l'attendre, la veille<sup>5</sup>, à une lieue des Rochers; ils s'en retournèrent à dix heures du soir, dans un grand désappointement. Partie le lundi, et arrivée seulement le mercredi de la semaine suivante, madame de Sévigné avait mis dix jours à faire un trajet de 336 kilomètres, ou 84 lieues<sup>6</sup>.

Du reste, elle n'avait éprouvé aucun ennui durant ces dix jours. Son fils, charmant pour elle, l'amusait par son esprit et sa gaieté; il lui déclamaient des tragédies de Corneille, et la Mousse lui lisait Nicole. Elle regardait souvent le portrait de sa fille<sup>7</sup>; et lorsqu'en arrivant à Malicorne elle trouva une lettre d'elle, son plaisir fut grand, moins par la jouissance éprouvée à la lecture de cette lettre, que par l'assurance qu'elle y trouvait qu'une correspondance qui était le soutien de sa vie serait continuée avec régularité, et comme elle-même l'avait prescrit<sup>8</sup>.

La vue des Rochers, à la fin de mai, produisit sur madame de Sévigné son effet accoutumé: elle réveilla sa passion pour la campagne. A peine y fut-elle installée, qu'elle résolut de faire à son château des embellissements, d'y construire une chapelle, d'agrandir le parc<sup>9</sup> et d'augmenter ses promenades. Ces travaux, qu'elle voulait diriger elle-même, exigeaient qu'elle fît à sa terre un assez long séjour. Aussi, dans la première lettre qu'elle écrivit à sa fille, datée des Rochers, trois jours après son arrivée, à la suite d'une phrase pleine de souvenirs mélancoliques, elle ajoute: «Si vous continuez de vous bien porter, ma chère enfant, je ne vous irai voir que l'année qui vient. La Bretagne et la Provence ne sont pas compatibles. C'est une chose étrange que les grands voyages! Si l'on était toujours dans le sentiment qu'on a quand on arrive, on ne sortirait jamais du lieu où l'on est; mais la Providence fait qu'on oublie. C'est la même chose qui sert aux femmes qui sont accouchées: Dieu permet cet oubli afin que le monde ne finisse pas, et que l'on fasse des voyages en Provence. Celui que j'y ferai me donnera la plus grande joie que je puisse recevoir de ma vie: mais quelles pensées tristes de ne point voir de fin à votre séjour! J'admire et je loue de plus en plus votre sagesse, quoique, à vous dire le vrai, je sois fortement touchée de cette impossibilité; j'espère qu'en ce temps-là nous verrons les choses d'une autre manière. Il faut bien l'espérer; car, sans cette consolation, il n'y aurait plus qu'à mourir<sup>10</sup>.»

Quelques jours après, elle ajoute encore: «Je ferais bien mieux de vous dire combien je vous aime tendrement, combien vous êtes les délices de mon cœur et de ma vie, et ce que je souffre tous les jours quand je fais réflexion en quel endroit la Providence vous a placée. Voilà de quoi se compose ma bile: je souhaite que vous n'en composiez pas la vôtre; vous n'en avez pas besoin dans l'état où vous êtes [madame de Grignan était enceinte]. Vous avez un mari qui vous adore: rien ne manque à votre grandeur. Tâchez seulement de faire quelque miracle à vos affaires, afin que le retour à Paris ne soit retardé que par le devoir de votre charge, et point par nécessité<sup>11</sup>.»

---

<sup>4</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (23 mai 1671), t. II, p. 80, édit. de G.; t. II, p. 67, édit. de M.—Conférez la deuxième partie de ces *Mémoires*, chap. XIII, p. 187.

<sup>5</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (31 mai 1671), t. II, p. 85, édit. G.; t. II, p. 71, édit. M.

<sup>6</sup> Par la route actuelle, qui est différente, le trajet n'eût été que de 318 kilomètres (18 kilom. ou 4 lieues et demie de moins).

<sup>7</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (23 mai 1671), t. II, p. 80, édit. G.; t. II, p. 67, édit. M.

<sup>8</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (23 mai 1671), t. II, p. 81, édit. G.; p. 68, édit. M.

<sup>9</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8, 19, 22 juillet 1671), t. II, p. 131, 146, 152, édit. G.; t. II, p. 109, 121, 126, édit. M.

<sup>10</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (31 mai 1671), t. II, p. 84, édit. G.; t. II, p. 70, édit. M.

<sup>11</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (10 juin 1671), t. II, p. 97, édit. G.; t. II, p. 82, édit. M.

On voit par ces passages, et par tout le reste de la correspondance<sup>12</sup> de madame de Sévigné, que si elle différa pendant plus d'un an encore son voyage de Provence, ce n'est pas que le désir de se réunir à sa fille fût en elle moins ardent; mais c'est qu'elle espérait toujours l'attirer près d'elle, et être dispensée d'un déplacement qui lui pesait. Madame de Grignan lui avait dit qu'il lui était impossible de quitter la Provence, parce que son mari, obligé à une continuelle représentation, avait besoin d'elle. En effet, il y avait cette différence entre les états de Bretagne et ceux de Provence, que ces derniers avaient lieu tous les ans, et les premiers tous les deux ans: ceux-ci d'ailleurs présentaient moins de difficulté aux gouverneurs, qui obtenaient facilement le vote de l'impôt. Ce sont ces considérations mêmes qui faisaient que madame de Sévigné redoutait d'aller en Provence. C'était sa fille qu'elle voulait, c'était sa présence, sa société, ses confidences, ses causeries, ses épanchements, dont elle était avide, et non pas de devenir le témoin des belles manières, de la dignité, de la prudence de la femme de M. le lieutenant général gouverneur de Provence, présidant un cercle ou faisant les honneurs d'un grand repas. C'est à Livry, c'est aux Rochers qu'elle aurait voulu posséder madame de Grignan, la réunir à son aimable frère, et jouir de tous les deux<sup>13</sup>, sans distraction, dans les délices de la solitude: c'était là son rêve chéri, sa plus vive espérance. Aussi parvint-elle à rendre possible ce qui avait d'abord été trouvé impossible; et elle eut raison de croire qu'un jour viendrait où l'on verrait les choses d'une autre manière<sup>14</sup>.

Ce qui étonne le plus dans madame de Sévigné, c'est cette nature vive, passionnée, flexible, variable, apte à recevoir les impressions les plus opposées, à s'en laisser alternativement dominer. Femme du grand monde, elle y plaît, elle s'y plaît; son tourbillon l'amuse, elle est occupée de ce qui s'y passe; elle est attentive à ses travers, à ses ridicules, à ses modes, à ses caprices; agréablement flattée de tout ce qui est de bon goût, de bon ton; recherchant les beaux esprits, admirant les talents, aimant la comédie, la danse, les vers, la musique; se laissant aller avec une sorte d'entraînement à tout ce que peut donner de jouissance une société opulente, élégante et polie; puis tout à coup, une fois transportée dans son agreste domaine, devenue étrangère à tout cela, dégoûtée de tout cela, obsédée et ennuyée des nouvelles de cour<sup>15</sup> qui lui arrivent, et considérant comme une tâche pénible l'obligation de paraître s'intéresser au mariage du premier prince du sang, et d'être forcée de répondre et de lire les détails qu'on lui donne sur ce sujet; ne songeant plus qu'au plaisir de vivre tous les jours avec les siens sous un même toit, de lire les livres qu'elle aime, de broder, d'écrire à sa fille, de supputer les produits de ses terres, de planter, de cultiver, de braver pour cette besogne les intempéries de l'air et tous les inconvénients attachés aux travaux champêtres; de se promener sur ses coteaux sauvages et dans ses bois incultes, non sans la crainte d'être dévorée par les loups, non sans s'astreindre à se faire protéger par les fusils de quatre gardes-chasses, l'intrépide Beaulieu à leur tête<sup>16</sup>.

Elle écrit à sa fille: «La compagnie que j'ai ici me plaît fort; notre abbé (l'abbé de Livry) est toujours admirable; mon fils et la Mousse s'accoutument fort bien de moi, et moi d'eux; nous nous cherchons toujours; et quand les affaires me séparent d'eux, ils sont au désespoir, et me trouvent ridicule de préférer un compte<sup>17</sup> de fermier aux contes de la Fontaine.»

Le bon abbé examine ses baux, s'instruit sur la manière d'augmenter les revenus, soigne la construction de la chapelle; madame de Sévigné brode un devant d'autel<sup>18</sup>. Le baron de Sévigné l'avait

<sup>12</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (29 avril 1672), t. II, p. 493, édit. G.—(6 septembre 1671), t. II, p. 218, édit. G.; t. II, p. 182, édit. M.

<sup>13</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (7 et 31 juin 1671), t. II, p. 93, 106, édit. G.; t. II, p. 78, 87, édit. M.

<sup>14</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (10 juin 1671), t. II, p. 93, édit. G.; t. II, p. 82, édit. M.

<sup>15</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (9 juillet 1671), t. II, p. 128, édit. G.; t. II, p. 106, édit. M. (mercredi 21 octobre 1671), t. II, p. 266, édit. G.; t. II, p. 225, édit. M.

<sup>16</sup> *Ibid.*, t. II, p. 267, édit. G.; t. II, p. 226; t. II, p. 203, édit. de la Haye, 1726, in-12. Cette lettre est du mercredi 4 novembre, dans cette édition; elle a été retranchée dans l'édit. de 1734 de Perrin, rétablie dans l'édit. de 1754, mais datée du mercredi 21 octobre.

<sup>17</sup> Dans les livres imprimés du XVI<sup>e</sup> siècle, compte s'écrit *conte*, et dans plusieurs ouvrages du XVII<sup>e</sup> siècle cette orthographe est conservée. Le dictionnaire de Richelet (1680), au mot CONTER, renvoie à *compter*.

<sup>18</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (10, 21 et 28 juin 1671), t. II, p. 96, 105 et 118, édit. G.; t. II, p. 79, 96 et 98, édit. M.—(8-12 juillet), t. II, p. 131, 138, édit. G.; t. II, p. 109, 115, édit. M.—(4 novembre 1671), t. II, p. 281, édit. G.; t. II, p. 238, édit. M.

remise en train de recommencer les lectures de sa jeunesse; il lui déclame de beaux vers; elle compose avec lui de jolies chansons qui obtiennent les éloges de madame de Grignan. Pour achever d'apprendre l'italien à la Mousse, madame de Sévigné relit avec lui le Tasse<sup>19</sup>. Lui, fait le catéchisme aux petits enfants<sup>20</sup>. Madame de Sévigné prétend qu'il n'aspire au salut que par curiosité, et pour mieux connaître ce qu'il en est sur les tourbillons de Descartes: enfin elle se rit de posséder chez elle trois abbés qui font admirablement leurs personnages, mais dont pas un, dit-elle, ne peut lui dire la messe, dont elle a besoin<sup>21</sup>.

Tout cela est naturel: mais qu'après avoir reçu, la veille de son départ pour la Bretagne, les adieux de tous ses amis, dans un grand repas qui lui a été donné par Coulanges, la châtelaine des Rochers soit devenue tellement campagnarde qu'en parlant à sa fille de ce dîner, elle ne lui donne qu'une seule ligne<sup>22</sup>; que tant de personnes qui la chérissent, et la redemandent comme l'âme de leur cercle, comme une compagne charmante, comme une amie toujours sûre, ne lui inspirent jamais, pendant son séjour aux Rochers, une seule fois le regret de les avoir quittées; qu'elle ne soit sensible à une telle séparation que parce qu'elle lui ôte les moyens de donner à sa fille des nouvelles de Paris et de la cour, et de la priver pour sa correspondance de sujets qui peuvent l'intéresser et l'amuser, voilà ce qui étonne. Pilois, son jardinier<sup>23</sup>, est devenu pour elle un être plus important que tous les beaux esprits et les grands personnages de l'hôtel de la Rochefoucauld. Elle préfère son bon sens, ses lumières, à tous les entretiens des courtisans, des académiciens et des *alcôvist*es. Elle ne le dirige pas dans ses travaux, elle les dirige avec lui. Elle marche dans les plus hautes herbes, et se mouille jusqu'aux genoux, pour l'aider dans ses alignements<sup>24</sup>; et lorsqu'en décembre le froid rigoureux a chassé d'auprès d'elle et ses hôtes et ses gens, elle reste courageusement avec Pilois; elle tient entre ses mains délicates, devenues robustes, l'arbre qu'il va planter, et qu'elle doit avec lui enfoncer en terre<sup>25</sup>. Une si complète transformation, une si grande métamorphose étonne et charme à la fois.

Elle se conçoit cependant quand on a bien compris madame de Sévigné; quand on est initié, par l'étude de toute sa vie, aux sentiments, aux inclinations dont elle subissait l'influence. Introduite par son jeune mari dans le tourbillon du grand monde, elle y prit goût; elle fut glorieuse des succès qu'elle y obtint. Elle se livra avec abandon aux jouissances que lui facilitaient son âge, sa beauté, sa santé, sa fortune, la gaieté de son caractère; mais, trompée et presque répudiée par cet époux en qui elle avait placé ses plus tendres affections, elle connut de bonne heure des peines dont le monde et ses plaisirs ne pouvaient la distraire. L'éducation qu'elle avait reçue, et son excellent naturel, lui firent chercher un soulagement dans la religion, la lecture, et les occupations domestiques. Elle se trouva ainsi partagée entre le besoin des distractions et de l'agitation mondaines, entre les plaisirs et les tranquilles et uniformes jouissances de la retraite, entre Paris, Livry, les Rochers. Mais dans sa brillante jeunesse, avec le goût qu'elle avait pour la lecture des romans, pour ces sociétés aimables, joyeuses et licencieuses de la Fronde, dans lesquelles elle se trouvait lancée, les remèdes qu'elle employait n'étaient pour son mal que des palliatifs momentanés<sup>26</sup>. Son cœur avide d'émotions n'eût pu échapper aux tortures de la jalousie et de l'amour rebuté qu'en cédant aux ressentiments que lui faisaient éprouver les infidélités de son mari, et l'injurieux abandon dont il la rendait victime. Ce n'était qu'en triomphant de l'amour conjugal par un autre amour, il est vrai, moins légitime, mais peut-être plus digne d'elle, qu'elle pouvait, à l'exemple de tant d'autres, en ce temps de débordement des

<sup>19</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (21 juin 1671), t. II, p. 106, édit. G.; t. II, p. 87, édit. M.—(5 juillet 1671), t. II, p. 125, édit. G.; t. II, p. 104, édit. M. (9 août 1671), p. 178.

<sup>20</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (30 septembre 1671), t. II, p. 248, édit. G.; t. II, p. 209, édit. M.

<sup>21</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (6 juillet 1671), t. II, p. 133, édit. G.; t. II, p. 114, édit. M.

<sup>22</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (18 mai 1671), t. II, p. 78, édit. G.; t. II, p. 66, édit. M.

<sup>23</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (31 mai 1671), édit. G.; t. II, p. 86, édit. M.

<sup>24</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (28 octobre 1671), t. II, p. 272, édit. G.; t. II, p. 230, édit. M.

<sup>25</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (4, 15 et 18 novembre 1671), t. II, p. 282, 289, 292, édit. G.; t. II, p. 239, 246 et 248, édit. M.

<sup>26</sup> Conférez la 1<sup>re</sup> partie de cet ouvrage, chap. VII, p. 81.

mœurs, se consoler de son malheur, et ressaisir les avantages de sa jeunesse. Plusieurs espérèrent; et Bussy n'aurait peut-être pas espéré en vain, si cette situation, capable de dompter le plus indomptable courage, se fût longtemps prolongée<sup>27</sup>. Mais elle cessa, par une horrible catastrophe qui porta le désespoir dans le cœur de madame de Sévigné. Son mari, si jeune, si beau, lui fut enlevé par une mort violente, qui semblait lui avoir été infligée pour son inconduite, et comme une juste punition des torts qu'il avait envers elle. Alors ces torts disparurent à ses yeux; elle ne se souvint plus que de ce qu'il avait d'aimable; elle ne ressentit plus que la douleur d'en être privée pour toujours, lorsqu'il l'avait rendue deux fois mère. Et cette douleur dura longtemps: cette flamme allumée en elle par l'amour conjugal tourna tout entière au profit de l'amour maternel; comme celle de Vesta, elle brûla pure dans son cœur agité, sans faire éclater aucun incendie ni produire aucun désordre dans ses sens. La religion communiqua à sa vertu la force et la fierté dont elle avait besoin pour se soustraire aux écueils et aux dangers de l'âge périlleux qu'elle avait à traverser, et elle put se consacrer à l'éducation de ses enfants d'une manière qui la rendit l'admiration du monde<sup>28</sup>. Mais dès lors ce monde perdait chaque jour de l'attrait qu'il avait eu pour elle: plus elle en appréciait le faux, le vide, les vices et les ridicules, plus ses inclinations à la retraite, et le goût de la campagne, qu'elle avait contracté dans sa jeunesse, prenaient sur elle de l'empire. Là elle vivait plus pour ses enfants, pour le bon abbé, pour elle-même; et c'est la vivacité de ces sentiments qui donne cette fois aux lettres qu'elle a écrites des Rochers, dans le cours de l'année dont nous traitons, un charme supérieur à celles qui sont datées de Paris. Ces lettres écrites des Rochers sont sans doute plus dépourvues de tout ce qui peut les rendre historiquement intéressantes. Elles abondent en détails futiles, mais charmants par le tour qu'elle sait leur donner. Il y a plus d'imagination, plus d'esprit même, plus de talent de style que dans les autres; et ce sont sans doute celles-là qui, de son temps, ont fait sa réputation. Les lettres qui renfermaient des détails sur de grands personnages, et des nouvelles de cour, ne pouvaient être montrées ni par madame de Grignan, ni par Coulanges, ni par les amis de cour auxquels elle écrivait, tandis qu'on communiquait sans difficulté et sans inconvénient celles du laquais Picard, renvoyé pour avoir refusé de faner<sup>29</sup>; celles où elle s'amuse avec trop peu de charité aux dépens des Bretons et de leurs familles<sup>30</sup>, et de toutes les femmes de la Bretagne que la tenue des états réunissait à Vitre<sup>31</sup>.

On conçoit que madame de Grignan ne manquât pas de communiquer à ses amis les lettres où sa mère se plaisait à lutter avec les beaux esprits ses amis, par la composition de ses devises<sup>32</sup>; mais rien ne prouve mieux que la licence et le relâchement des mœurs des temps de la Fronde subsistaient encore, que de trouver dans ces mêmes lettres l'aveu du plaisir qu'avait madame de Sévigné à recevoir les visites du marquis de Pomenars, du divin Pomenars, ainsi qu'elle l'appelle, parce que cet homme l'amusait par la gaieté et les saillies de son esprit. Ce gentilhomme breton, effrontément dépravé, passait sa vie sous le coup d'accusations et même de condamnations capitales. Si le roi avait ordonné qu'on tînt en Bretagne les *grands jours*, comme autrefois en Auvergne et en Poitou, Pomenars n'aurait certainement pas échappé aux châtiments infligés par les juges de ces redoutables assises. Il avait été accusé de fausse monnaie; il fut absous, et paya les épices de son arrêt en fausses espèces<sup>33</sup>. Il paraît qu'un nouveau procès s'était renouvelé contre lui, peut-être pour ce dernier méfait; et de plus il se

<sup>27</sup> Conférez la 1<sup>re</sup> partie de cet ouvrage, chap. XVII, XVIII, XIX, p. 222-269.

<sup>28</sup> Conférez la 1<sup>re</sup> partie de cet ouvrage, chap. XXII, XXIV, p. 302 à 318, 342 à 358; et 2<sup>e</sup> partie, chap. VIII, p. 90 à 103; 3<sup>e</sup> partie, chap. II, p. 31-47.

<sup>29</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (22 juillet 1671), t. II, p. 153, édit. G.; t. II, p. 127, édit. M.

<sup>30</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (10 juin 1671), t. II, p. 95, édit. G.; t. II, p. 80, édit. M.—(17 juillet 1671), t. II, p. 147, édit. G.; t. II, p. 125, édit. M.; t. II, p. 127, édit. de la Haye. (Il y a un long passage de cette lettre retranché et omis dans toutes les autres éditions.)—(12 août 1671), t. II, p. 184, édit. G.—(18 octobre 1671), t. II, p. 260, édit. G., et t. II, p. 220, édit. M.

<sup>31</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (12 et 19 août 1671), t. II, p. 185, édit. G.; t. II, p. 154, édit. M.—(6 octobre 1675), t. IV; p. 130, 133, édit. G.; t. IV, p. 19, 22, édit. M.

<sup>32</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (7 juin 1671), t. II, p. 92, édit. G.; t. II, p. 77, édit. M.; t. I, p. 110, édit. 1726 de la Haye, et l'édit. de 1754, t. I, p. 251.—(7 août 1635), t. II, p. 185; t. II, p. 154.

<sup>33</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (11 novembre 1671), t. II, p. 285, édit. G.; t. II, p. 242, 243, édit. M. Voyez la 2<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 24.

trouvait encore poursuivi pour avoir enlevé la fille du comte de Créance. Tout cela ne le rendait pas plus triste, tout cela ne l'empêchait pas de venir aux états, et d'y montrer tant d'audace et d'impudence, que «journallement, dit madame de Sévigné, il fait quitter la place au premier président, dont il est ennemi, aussi bien que du procureur général<sup>34</sup>.» Il allait chez la duchesse de Chaulnes aux Rochers, partout où il pouvait s'amuser<sup>35</sup>. Il sollicitait gaiement ses juges avec une longue barbe, parce que, avant de se donner la peine de la raser, il fallait, disait-il, savoir si sa tête, que le roi lui disputait, lui resterait. Il est probable que quand il parlait ainsi, c'est de l'accusation de fausse monnaie qu'il était question. L'autre accusation était d'une nature moins grave. Il s'agissait de la demoiselle de Bouillé, fille de René de Bouillé, comte de Créance, et cousine de la duchesse du Lude; cette demoiselle qui, après avoir vécu quatorze ans avec Pomenars, s'avisa un jour de le quitter, de se rendre à Paris, et de le faire poursuivre pour crime de rapt<sup>36</sup>. «Pomenars, dit madame de Sévigné à sa fille, qui s'intéressait beaucoup à ce gentilhomme qu'elle connaissait, ne fait que de sortir de ma chambre. Nous avons parlé assez sérieusement de ses affaires, qui ne sont jamais de moins que de la tête. Le comte de Créance veut à toute force qu'il l'ait coupée, Pomenars ne veut pas: voilà le procès<sup>37</sup>.»

Il fut jugé et condamné par contumace cinq mois après, et fit aux Rochers une nouvelle visite à madame de Sévigné, qui raconte ainsi ce fait à sa fille: «L'autre jour, Pomenars passa par ici; il venait de Laval, où il trouva une grande assemblée de peuple; il demanda ce que c'était: C'est, lui dit-on, que l'on pend un gentilhomme qui avait enlevé la fille du comte de Créance. *Cet homme-là, sire, c'était lui-même*<sup>38</sup>. Il approcha, il trouva que le peintre l'avait mal habillé; il s'en plaignit; il alla souper et coucher chez les juges qui l'avaient condamné. Le lendemain, il vint ici se pâmant de rire; il en partit cependant de grand matin le jour d'après<sup>39</sup>.» Il se rendit ensuite à Paris, et nous le retrouvons assistant à une représentation de *Bajazet*, où était madame de Sévigné. «Au-dessus de M. le duc, dit-elle, était Pomenars avec les laquais, le nez dans son manteau, parce que le comte de Créance le veut faire pendre, quelque résistance qu'il fasse<sup>40</sup>.»

Pour qui ne connaît pas ces temps, tout paraît mystérieux dans la vie de ce don Juan breton, et dans l'indulgence dont il était l'objet. Les témoignages d'amitié que ne craignaient pas de lui donner des personnes recommandables sont une chose si étrange, qu'ils ont besoin de quelques explications. Nous apprenons que, huit jours après cette représentation de *Bajazet*, Pomenars fut taillé de la pierre; qu'il reçut la visite de la duchesse de Chaulnes et de madame de Sévigné. Elle écrit à sa fille: «Madame de Chaulnes m'a donné l'exemple de l'aller voir. Sa pierre est grosse comme un petit œuf: il caquette comme une accouchée; il a plus de joie qu'il n'a eu de douleur; et, pour accomplir la prophétie de M. de Maillé, qui dit à Pomenars qu'il ne mourrait jamais sans confession, il a été, avant l'opération, à confesse au grand Bourdaloue. Ah! c'était une belle confession que celle-là! il y fut quatre heures. Je lui ai demandé s'il avait tout dit; il m'a juré que oui, et qu'il ne *pesait pas un grain*. Il n'a point languï du tout après l'absolution, et la chose s'est fort bien passée. Il y avait huit ou dix ans qu'il ne s'était confessé, et c'était le mieux. Il me parla de vous, et ne pouvait se taire, tant il est gaillard<sup>41</sup>.»

On ne peut douter que madame de Sévigné et la duchesse de Chaulnes ne fussent parfaitement instruites de la vie scandaleuse de Pomenars. Madame de Sévigné, quinze jours après la lettre que nous venons de citer, ayant à mander à sa fille cet affreux procès de la Voisin l'empoisonneuse, dans lequel tant de grands personnages se trouvèrent compromis, lui dit: «Pomenars a été taillé; vous l'ai-

<sup>34</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (7 et 19 août 1671), t. II, p. 193, édit. G.; t. II, p. 161, édit. M.

<sup>35</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (26 juillet 1671), t. II, p. 156, 158, édit. G.; t. II, p. 130, 131, édit. M.

<sup>36</sup> AMELOT DE LA HOUSSAIE, *Mémoires*, 1737, in-12, t. II, p. 107.

<sup>37</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (26 juillet 1671), t. II, p. 161, édit. G.; t. II, p. 134, édit. M.

<sup>38</sup> Allusion à l'épître de Marot au roi, *pour avoir été dérobé*.

<sup>39</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (11 novembre 1671), t. II, p. 285, édit. G.; t. II, p. 242, édit. M.

<sup>40</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (15 janvier 1672), t. II, p. 349, édit. G.; t. II, p. 296, édit. M.—(29 septembre 1675), t. IV, p. 116, édit. G.

<sup>41</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (12 janvier 1680), t. VI, p. 298, édit. G.; t. VI, p. 103, 104, édit. M.

je dit? Je l'ai vu; c'est un plaisir que de l'entendre parler de tous ces poisons; on est tenté de lui dire: Est-il possible que ce seul crime vous soit inconnu<sup>42</sup>?»

Ceci nous apprend que Pomenars parlait avec chaleur contre la comtesse de Soissons, dont la fuite prouvait la complicité avec la célèbre empoisonneuse, et que cette ardeur contre de tels coupables étonnait madame de Sévigné, sans que pourtant elle crût Pomenars capable d'un tel crime. Ce qu'elle a dit de lui démontre qu'elle le connaissait depuis longtemps<sup>43</sup>. Il était probablement, avec Tonquedec, au nombre de ces gentilshommes bretons qui, au temps de la Fronde, fréquentaient sa maison comme amis de son mari, devenus ensuite les siens. Il est évident qu'il était protégé à la cour par des hommes puissants, contre les ennemis qu'il s'était faits dans sa province et contre les juges qui l'avaient condamné. Le procès qui lui fut intenté pour fausse monnaie était ancien, et datait probablement de cette époque où, en haine de Mazarin, tout paraissait permis contre le gouvernement, alors que les auteurs ou complices de tels brigandages ne perdaient pas pour cela la qualification d'honnêtes hommes<sup>44</sup>. Ce qui me confirme dans cette idée, c'est que madame de Sévigné dit que Pomenars se mettait peu en peine de son affaire de fausse monnaie<sup>45</sup>.

Louis XIV, qui exilait le mari de madame de Montespan, ne pouvait apprendre avec plaisir que mademoiselle de Bouillé, pour se venger d'un amant dont l'amour était éteint, l'eût fait poursuivre comme ravisseur, et que des juges de province eussent osé prononcer la peine capitale contre un gentilhomme, pour un fait de galanterie avec une femme non mariée.

Lorsque la duchesse de Chaulnes et madame de Sévigné allèrent voir Pomenars à Paris, on lui avait fait grâce ou il avait purgé sa contumace, car madame de Sévigné n'en parle plus. A Vitry et aux Rochers, Pomenars, par sa gaieté, ses manières, son langage, lui rappelait sa folle jeunesse et les aimables factieux d'une époque de joyeux désordres. Pomenars lui avait aidé à supporter les ennuis d'une ville de province et de la tenue des états. Autant elle se plaisait dans ses domaines, dans ses vastes campagnes, au milieu des siens, de ses vassaux, de ses domestiques et de ses paysans, autant elle redoutait les sociétés prétentieuses, les fatigantes formalités, l'insipidité des entretiens, et les ridicules susceptibilités de la province. Femme de cour et châtelaine, elle avait toutes les perfections et les imperfections attachées à ces deux titres: les premières, elle les tenait de son excellent naturel; les secondes, elle les devait à son éducation, au temps où elle vivait, et aux habitudes de toute sa vie. De là ses préférences pour la haute noblesse, pour tous ceux qui vivaient à la cour; son indulgence pour leurs travers, sa sympathie pour leurs vaniteuses prétentions; son dédain pour la petite noblesse, qui singeait gauchement les manières et le langage des grands, qui s'empressait auprès d'eux, qui les obsédait de ses attentions, qui les fatiguait par sa déférence<sup>46</sup>, mais qui, franche, généreuse, sensible, serviable, pleine d'honneur, par le contraste de plusieurs vertus essentielles avec les vices des gens de cour leur était, après tout, infiniment préférable. Si tel était l'éloignement de madame de Sévigné pour une classe avec laquelle elle se trouvait obligée de frayer occasionnellement, on pense bien qu'elle éprouve encore moins de penchant pour les personnes placées sur des degrés plus bas de l'échelle sociale, pour les classes bourgeoises. Celles-là, elle les réunit toutes dans une même et dédaigneuse indifférence; mais elle était bonne et indulgente pour la classe la plus infime, parce que c'est elle qui peut lui servir à exercer sa charité; c'est avec elle qu'elle est dispensée de toute réciprocité pour tout ce qu'on appelle les devoirs de société. Ce défaut du caractère de madame de Sévigné ne lui était pas particulier; il lui était au contraire commun avec tous les gens de cour, et il était encore plus prononcé chez quelques-uns. Dans le monde où elle vivait, de telles pensées étaient plutôt un sujet d'éloge que de blâme. Mais il n'en pouvait être de même de nos jours; et madame de Sévigné a dû

---

<sup>42</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (26 janvier 1680), t. VI, p. 331, édit. G.; t. VI, p. 133, édit. M.

<sup>43</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (12 août 1671), t. II, p. 124, édit. G.; t. II, p. 153, édit. M.

<sup>44</sup> Conférez la 1<sup>re</sup> partie de cet ouvrage, chap. XXXV, p. 481.

<sup>45</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (24 juin 1671), t. II, p. 110, édit. G.; t. II, p. 91, édit. M.

<sup>46</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (12 août 1671), t. II, p. 184, édit. G.; t. II, p. 153, édit. M.

déplaire par là à une génération si opposée, dans la théorie, à de semblables opinions, si fort disposée à se louer elle-même et à traiter rudement les sentiments des générations qui l'ont précédée. C'est surtout durant cette année 1671, et pendant la tenue des états de Bretagne<sup>47</sup>, que se manifestent le plus ces répulsions et ces dédains, qui ont valu à la marquise de Sévigné un blâme mérité, et aussi de brutales injures, de la part des critiques, qui ne se doutent nullement combien ils sont eux-mêmes aveuglés par les vulgaires préjugés de leur siècle.

Ainsi donc, qu'on ne s'y méprenne pas: si madame de Sévigné se fit chérir en Bretagne, tandis que madame de Grignan ne sut pas se concilier l'affection des Provençaux, ce n'est pas que cette dernière fit moins pour ceux-ci que sa mère pour les Bretons: au contraire, madame de Grignan et son mari agissaient grandement, et faisaient avec profusion les honneurs du rang qu'ils occupaient. Mais madame de Grignan, altière, ambitieuse<sup>48</sup>, avait acquis un grand ascendant sur son mari et sur toute la famille des Grignan. Elle était devenue l'âme d'un parti opposé à celui de l'évêque de Marseille; elle avait une réputation de haute capacité; elle s'était fait beaucoup de partisans et beaucoup d'ennemis. Madame de Sévigné, au contraire, n'avait point de partisans, mais elle comptait beaucoup d'amis. Quand elle était aux Rochers, elle restreignait ses dépenses; elle éludait ou refusait toutes les invitations, n'en faisait point, et ne recevait dans son château que ses parents et ses amis de cour ou de Paris. Mais elle était moins froide, moins dissimulée, moins formaliste que sa fille. En sa présence, on se trouvait à l'aise; vive et expansive, elle parlait beaucoup et sans prétention; et on l'aimait, parce qu'elle se montrait toujours aimable. On lui pardonnait de peu communiquer avec ses voisins, de se montrer rarement à Vitré, et de se cantonner aux Rochers; mais elle faisait dans ce lieu de longs séjours, et, de la manière dont elle l'embellissait, il était évident qu'elle s'y plaisait, qu'elle aimait la Bretagne, et par conséquent ses habitants: c'était, on le croyait, une bonne Bretonne, les délices et l'honneur de la province. Sans doute telle est l'opinion qu'elle eût laissée d'elle pour toujours dans ce pays, si ses lettres à sa fille n'avaient pas détruit cette illusion.

Les confessions faites sous la forme de mémoires, quelque sincères qu'on les suppose, ne sont jamais entières ni parfaitement vraies, parce que, dans ces sortes d'écrits, on omet de raconter certaines actions ou certaines manières de se conduire qui nous paraissent naturelles ou dignes de louanges, ou bien on les représente sous cet aspect favorable qui doit leur concilier l'approbation de tous les esprits: mais dans des lettres confidentielles, écrites dans le but de faire connaître à quelqu'un tous les mouvements de l'âme, toutes les agitations du cœur, toutes les incertitudes de la pensée, toutes les variations de la volonté, rien n'est dissimulé, rien n'est omis; on apprend tout, on sait tout. Ainsi ces états de Bretagne, pour lesquels madame de Sévigné avait quitté Paris et différé son voyage en Provence, sa correspondance nous apprend qu'elle ne les vit approcher qu'avec peine<sup>49</sup>, et qu'elle eut la velléité de ne pas y assister et de retourner dans la capitale. «Je crois que je m'enfuirai, dit-elle, de peur d'être ruinée. C'est une belle chose que d'aller dépenser quatre ou cinq cents pistoles en fricassées et en dîners, pour l'honneur d'être de la maison de plaisance de monsieur et de madame de Chaulnes, de madame de Rohan, de M. de Lavardin et de toute la Bretagne<sup>50</sup>!»

Un des fils de Louis XIV, âgé de trois ans, était mort<sup>51</sup>, et elle crut, à tort, qu'on serait obligé de prendre le deuil, ce qui devait ajouter encore à ses embarras et à sa dépense, si elle restait en Bretagne. Déjà son fils<sup>52</sup> avait dépensé quatre cents livres en trois jours, pour aller visiter à Rennes les personnes notables. Elle s'en effraya, et cependant elle expose à sa fille, en ces termes, le montant de ses biens et des successions qui lui étaient échues<sup>53</sup>: «Je méprise, dit-elle, tous les petits événements;

<sup>47</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (11 octobre 1671), t. II, p. 256, édit. G.; t. II, p. 216, édit. M.

<sup>48</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (22 septembre 1673), t. III, p. 271, édit. G.

<sup>49</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (10 juin, 22 juillet), t. II, p. 98, 152, édit. G.; t. II, p. 82, 126, édit. M.

<sup>50</sup> *Ibid.* (10 juin 1671), t. II, p. 98, édit. G.

<sup>51</sup> MONTPENSIER, *Mémoires*, t. III, p. 121.

<sup>52</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (10 juin 1671), p. 98, édit. G.; t. II, p. 82, édit. M.

<sup>53</sup> *Ibid.*, t. II, p. 97, édit. G.; t. II, p. 81, édit. M. Conférez la 1<sup>re</sup> partie de ces *Mémoires*, chap. III, p. 21; chap. II, p. 151. Il faut

j'en voudrais qui pussent me causer de grands étonnements. J'en ai eu un ce matin dans le cabinet de l'abbé: nous avons trouvé, avec ces jetons qui sont si bons, que j'aurai eu *cinq cent trente mille livres* de biens, en comptant toutes mes petites successions. Savez-vous bien que ce que m'a donné notre cher abbé (l'abbé de Livry, son tuteur) ne sera pas moins de *quatre-vingt mille francs* (hélas! vous savez bien que je n'ai pas impatience de l'avoir), et *cent mille francs de Bourgogne* [par la succession du président Fremyot, son cousin]. Voilà ce qui est venu depuis que vous êtes mariée; le reste, c'est *cent mille écus* en me mariant, *dix mille écus* depuis de M. de Châlons [de Jacques de Neuchèse, son grand-oncle, évêque de Châlons], et *vingt mille francs* de petits partages de certains oncles.» Mais ce qui la tourmente plus encore que la dépense, c'est l'ennui des sociétés et du monde qu'il lui faudra supporter. Elle pourrait éviter une partie de la dépense en allant s'établir, pendant la tenue des états, dans sa maison de Vitré; on ne viendrait pas l'assaillir là comme aux Rochers: mais elle ne peut se résoudre à quitter les Rochers. «Quand je suis hors de Paris, dit-elle, je ne veux que la campagne<sup>54</sup>.» Enfin elle se décide à ne pas paraître aux états. «Pour le bruit et le tracas de Vitré, il me sera bien moins agréable que mes bois, ma tranquillité et mes lectures. Quand je quitte Paris et mes amies, ce n'est pas pour paraître aux états: mon pauvre mérite, tout médiocre qu'il est, n'est pas encore réduit à se sauver en province, comme les mauvais comédiens<sup>55</sup>.» Aussi ne veut-elle rien faire *pour paraître*; ce n'est pas en Bretagne que sa fille tient le premier rang. «Je me suis jetée, lui écrit-elle, dans le taffetas blanc; ma dépense est petite. Je méprise la Bretagne, et n'en veux faire que pour la Provence, afin de soutenir la dignité d'une merveille entre deux âges, où vous m'avez élevée<sup>56</sup>.»

Mais une lettre de madame la duchesse de Chaulnes fera cesser tant d'irrésolutions. Le duc de Chaulnes va faire le tour de la Provence; la duchesse vient l'attendre à Vitré, et elle prie instamment madame de Sévigné de ne point partir avant qu'elle l'ait vue. «Voilà, dit madame de Sévigné à sa fille, ce qu'on ne peut éviter, à moins de se résoudre à renoncer à eux pour jamais.» Et cependant telle est sa répugnance à rester aux Rochers pendant la tenue des états, qu'elle ajoute immédiatement: «Je vous jure que je ne suis encore résolue à rien.»

Mais bientôt l'arrivée de la duchesse de Chaulnes<sup>57</sup>, et des militaires de la noblesse de Bretagne avec leur brillant cortège, mettait fin à toutes ses hésitations; surtout la présence à Vitré de ses anciens amis de cour et de Paris, avec lesquels elle pourra causer en liberté, et donner carrière à son esprit railleur. Elle a bien soin de les nommer à madame de Grignan<sup>58</sup>: «Il y a de votre connaissance Tonquedec, le comte des Chapelles, Pomenars, l'abbé de Montigny, qui est évêque de Saint-Pol de Léon, et mille autres; mais ceux-là me parlent de vous, et nous rions un peu de notre prochain. Il est plaisant ici le prochain, particulièrement quand on a dîné.»

Nous avons déjà parlé d'un Tonquedec (René du Quengo) dans la première partie de ces *Mémoires*; de sa passion pour madame de Sévigné, et de sa querelle avec le duc de Rohan-Chabot<sup>59</sup>: il est probable que mademoiselle Sylvie de Tonquedec, dont le baron de Sévigné devint amoureux neuf ans plus tard, était la fille de ce gentilhomme<sup>60</sup>. Pomenars est connu des lecteurs. Le comte des Chapelles, frère du marquis de Molac, un des commissaires du roi aux états, était un jeune militaire, petit de taille, aimable et spirituel, de la société intime de madame de Sévigné, qui lui écrivait lorsqu'il était à l'armée; elle l'emploie, pendant cette tenue des états, à faire les honneurs de chez elle après

---

presque doubler toutes ces sommes pour avoir les valeurs en monnaie actuelle. Le marc d'argent monnayé comptait alors pour 28 livres 13 sous 8 deniers; ainsi 1,000 livres d'alors égalent 1,810 fr. d'aujourd'hui.—(10 juin 1671), t. II, p. 98, édit. G.; t. II, p. 82, édit. M.

<sup>54</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 juillet 1671), t. II, p. 126, édit. G.; t. II, p. 105, édit. M.

<sup>55</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (22 juillet 1671), t. II, p. 152, édit. G.; t. II, p. 126, édit. M.

<sup>56</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 juillet 1671), t. II, p. 126, édit. G.; t. II, p. 105, édit. M.

<sup>57</sup> Sur la duchesse de Chaulnes, conférez la 1<sup>re</sup> partie de ces *Mémoires*, t. I, p. 426, seconde édition.

<sup>58</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (12 août 1671), t. II, p. 184, édit. G.; t. II, p. 153, édit. M.

<sup>59</sup> *Mémoires sur Sévigné*, 1<sup>re</sup> partie, ch. XXIV, p. 352; ch. XXXIII, p. 456-476. Conférez encore SÉVIGNÉ, *Lettres* (1<sup>er</sup> juillet 1671), t. II, p. 122, édit. G.

<sup>60</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (18 et 21 août 1680), t. VII, p. 168 et 174, édit. G.; t. VI, p. 424 et 428, édit. M.

le départ de son fils. Nous avons une lettre du comte des Chapelles à madame de Grignan<sup>61</sup>. Grand compositeur de devises, il avait fini par adopter celle que madame de Sévigné lui avait donnée, et il fit graver sur son cachet un aigle qui approche du soleil, avec ces mots du Tasse: *L'alte non temo*. Quant au petit abbé de Montigny, il venait de prendre possession de son évêché de Saint-Pol de Léon, et avait été reçu, l'année précédente, à l'Académie française; il a été plusieurs fois mentionné dans ces Mémoires<sup>62</sup>. Autant il avait autrefois charmé par son esprit et ses vers madame de Sévigné, autant elle aimait à l'entendre disputer avec la Mousse sur la philosophie de Descartes. Hélas! elle prévoyait peu qu'elle le perdrait avant la fin des états. Elle le vit retourner à Vitré, où il mourut, à la fleur de l'âge, dans les bras de son frère l'avocat général, qui l'aimait tendrement.

«Je lui offris, écrit madame de Sévigné à madame de Grignan, en parlant de ce dernier, de venir pleurer en liberté dans mes bois: il me dit qu'il était trop affligé pour chercher cette consolation. Ce pauvre petit évêque avait un des plus beaux esprits du monde pour les sciences, c'est ce qui l'a tué; comme Pascal, il s'est épuisé. Vous n'avez pas trop affaire de ce détail; mais c'est la nouvelle du pays, et puis il me semble que la mort est l'affaire de tout le monde<sup>63</sup>.» Aussitôt après l'arrivée du duc de Chaulnes à Vitré<sup>64</sup>, cette petite ville prit un aspect de grandeur et de luxe qui étonna madame de Sévigné elle-même. On vit entrer un régiment de cavalerie avec ses beaux chevaux, sa musique, et nombre d'officiers richement escortés. La variété des costumes brodés d'or, les femmes parées, les brillants équipages, le bruit des violons, des hautbois et des trompettes, produisirent dans cette ville, peu de jours avant si calme, une agitation qui électrisa madame de Sévigné, et lui fit trouver du plaisir à ce qu'elle avait auparavant si fort redouté. «Je n'avais jamais vu les états, dit-elle<sup>65</sup>; c'est une assez belle chose. Je ne crois pas qu'il y ait une province rassemblée qui ait un aussi grand air que celle-ci; elle doit être bien pleine: du moins il n'y en a pas un seul à la guerre ni à la cour; il n'y a que le petit guidon [son fils, qui était guidon des gendarmes], qui peut-être y reviendra un jour comme les autres.»

Les *assises des états de Bretagne* se composaient de tous les commissaires du roi, c'est-à-dire, du gouverneur, des lieutenants généraux, du premier président du parlement, de l'intendant, des avocats généraux, du grand maître des eaux et forêts, des receveurs généraux des finances, etc., au nombre d'environ vingt-cinq personnes. Puis venaient *nosseigneurs* les députés de l'ordre de l'Église, au nombre de vingt-deux; ceux de l'ordre de la noblesse, au nombre de cent soixante-quatorze, le duc de Rohan, baron de Léon, à leur tête, et, en dernier lieu, soixante-dix députés de l'ordre du tiers<sup>66</sup>. Dans sa lettre en date du 5 août, madame de Sévigné dit: «Après ce petit bal, on vit entrer tous ceux qui arrivaient en foule pour ouvrir les états. Le lendemain, M. le premier président, MM. les procureurs et avocats généraux du parlement, huit évêques, M. de Morlac, Lacoste et Coëtlogon le père, M. Boucherat qui vient de Paris [c'est le même qui fut depuis chancelier de France], cinquante bas Bretons dorés jusqu'aux yeux, cent communautés. Le soir, devaient venir madame de Rohan d'un côté, et son fils de l'autre, et M. de Lavardin, dont je suis étonnée<sup>67</sup>.» Fort liée avec le marquis de Lavardin, madame de Sévigné avait des raisons de croire qu'il ne devait pas arriver si promptement.

On a dit à tort que madame de Sévigné s'étonnait que M. de Lavardin fût venu, parce que, lieutenant général et non gouverneur, il ne pouvait paraître qu'au second rang, et que, dans ce cas,

<sup>61</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (9 septembre 1671), t. II, p. 219-220, édit. G.; t. II, p. 184 et 185, édit. M.—(4 octobre 1671), t. II, p. 249, édit. G.; t. II, p. 211, édit. M.—(27 mai 1672), t. III, p. 41.—(14 septembre 1675), t. IV, p. 101, édit. G.; t. III, p. 469, édit. M.—*Registre des états de Bretagne*, Mss. Bl., n° 75, p. 339.

<sup>62</sup> Voyez la 3<sup>e</sup> partie, chap. V, p. 89-96. Conférez D'OLIVET, *Hist. de l'Académie française*; 1729, in-4<sup>o</sup>, p. 113.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (30 août 1671), t. II, p. 111, édit. G.; t. II, p. 176, édit. M.

<sup>63</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (2, 23, 27 et 30 septembre 1671), t. II, p. 213, 237, 245, édit. G.; t. II, p. 177, 196, 199, 206 et 207, édit. M. Montigny mourut le 28 septembre, à trente-cinq ans.

<sup>64</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 août 1671), t. II, p. 170 et 171, édit. G.; t. II, p. 143, édit. M.

<sup>65</sup> *Ibid.*, t. II, p. 172, édit. G.; t. II, p. 143, édit. M.

<sup>66</sup> *Recueil de la tenue des états de Bretagne*, de 1629 à 1723, manuscrit de la bibliothèque du Roi, Bl.-Mant., n° 75, in-fol., p. 340, année 1671.—*Liste de nosseigneurs les états de Bretagne, tenant à Morlaix*, 20 octobre 1772. A Morlaix, chez Jacques Vatar, libraire.

<sup>67</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 août 1671), t. II, p. 172, édit. G.; t. II, p. 143, édit. M.

les lieutenants généraux s'absentaient souvent. Ce ne peut être le motif de l'étonnement de madame de Sévigné.

Non-seulement le duc de Chaulnes avait été nommé par lettres patentes commissaire du roi pour la tenue des états (le 6 mai), mais d'autres lettres patentes, datées du 25 juin, le nommaient aussi gouverneur et lieutenant général du duché de Bretagne; place vacante, disent ces lettres, «depuis la mort de la feuë reine, notre très-honorée dame et mère.» Or, le marquis de Lavardin, nommé lieutenant général aux huit évêchés, devait présenter les lettres patentes de la nomination du gouverneur aux assises des états; ce qu'il fit dans la séance du 22 août, après avoir fait l'éloge du duc de Chaulnes. «Celui-ci était, dit le procès-verbal, placé sur une chaise à bras (un fauteuil) et sous le dais, le marquis de Lavardin à sa droite, sur une chaise à bras et sur une plate-forme plus basse.» Les motifs que le roi fait valoir pour demander des secours extraordinaires à la province sont: «pour la construction d'un grand nombre de vaisseaux, la fourniture de nos arsenaux, l'achèvement du superbe bâtiment du Louvre, etc.<sup>68</sup>.» On dépensa cette année fort peu d'argent pour le Louvre, mais en récompense on en dépensa beaucoup pour la marine; et on doit compter, comme dépenses extraordinaires, l'hôtel des Invalides, qui fut commencé cette année; la fondation d'une académie d'architecture; les leçons publiques de chirurgie et de pharmacie, qui furent établies au Jardin royal (Jardin des Plantes)<sup>69</sup>.

Madame de Sévigné regrette beaucoup que son gendre n'ait point à traiter avec les Bretons des intérêts du roi. Les états réunis à Vitré ne ressemblaient guère, en effet, à ceux tenus à Lambesc. Autant ces derniers s'étaient montrés parcimonieux et indociles envers le comte de Grignan, autant les premiers furent libéraux et prodigues pour le duc de Chaulnes<sup>70</sup>. «Les états, dit-elle, ne doivent pas être longs; il n'y a qu'à demander ce que veut le roi; on ne dit pas un mot: voilà ce qui est fait. Pour le gouverneur, il trouve, je ne sais comment, plus de quarante mille écus qui lui reviennent. Une infinité de présents, de pensions, de réparations de chemins et de villes, quinze ou vingt grandes tables, des bals éternels, des comédies trois fois la semaine, une grande *braverie*, voilà les états; j'oublie trois à quatre cents pipes de vin qu'on y boit<sup>71</sup>.»

A ces dîners, à ces bals, à ces comédies, madame de Sévigné assiste souvent, malgré le désir qu'elle aurait de se tenir toujours aux Rochers. Elle dit: «La bonne chère est excessive; on remporte les plats de rôti tout entiers; et pour les pyramides de fruits, il faut faire hausser les portes<sup>72</sup>.» Mais celui qui surpasse en luxe de table le gouverneur lui-même, c'est d'Harouïs, le trésorier des états de Bretagne, qui avait épousé une Coulanges, et était par conséquent allié à la famille de madame de Sévigné. Elle dit à madame de Grignan: «M. d'Harouïs vous écrira; sa maison va être le Louvre des états: c'est un jeu, une chère, une liberté jour et nuit, qui attirent tout le monde<sup>73</sup>.» D'Harouïs s'était engagé à payer cent mille francs aux états de plus qu'il n'avait de fonds, «et trouvait, dit madame de Sévigné, que cela ne valait pas la peine de le dire: un de ses amis s'en aperçut. Il est vrai que ce ne fut qu'un cri dans toute la Bretagne, jusqu'à ce qu'on lui ait fait justice: il est adoré partout<sup>74</sup>.» On doit peu s'étonner d'après cela que ce comptable ait, par la suite, manqué pour une somme considérable, et se soit fait mettre à la Bastille, où il mourut<sup>75</sup>. Les grands repas sont ce qui fatiguait le plus madame de Sévigné, et, simple dans ses goûts, elle n'avait point cet appétit désordonné pour les mets recherchés,

<sup>68</sup> *Cet et cætera* termine l'énumération des besoins. *Recueil de la tenue des états de Bretagne*, Mss. de la Biblioth. royale, cote BL-Mant., n<sup>o</sup> 75, in-folio, p. 339-347.

<sup>69</sup> FORBONNAIS, *Recherches et considérations sur les finances de France*, édit. in-12, t. III, p. 95.

<sup>70</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (28 octobre 1671), t. II, p. 274, édit. G.; t. II, p. 232, édit. M.

<sup>71</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 août 1671), t. II, p. 173, édit. G.; t. II, p. 144, édit. M.

<sup>72</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (*ibid.*), t. II, p. 170, édit. G.; t. II, p. 142, édit. M.

<sup>73</sup> *Ibid.*, t. II, p. 172, édit. G.; t. II, p. 143, édit. M.—(30 août 1671), t. II, p. 211, édit. G.; t. II, p. 176, édit. M.

<sup>74</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 septembre 1671), t. II, p. 124, édit. G.; t. II, p. 188, édit. M.

<sup>75</sup> Voyez notre édition des *Caractères de LA BRUYÈRE*, p. 692.—*Lettre inédite de madame de Grignan au comte de Grignan, son mari*, publiée par M. Monmerqué, p. 11.—LA FONTAINE, *Épître au comte de Conti* (nov. 1689), t. VI, p. 580, édit. 1827.

qui souvent aujourd'hui, dans le beau monde comme parmi les commis voyageurs, alimente tout l'esprit des conversations. Elle écrit à sa fille: «Demain je m'en vais aux Rochers, où je serai ravie de ne plus voir de festins, et d'être un peu à moi. Je meurs de faim au milieu de toutes ces viandes; et je proposais l'autre jour à Pomenars d'envoyer accommoder un gigot de mouton à la *Tour de Sévigné* pour minuit, en revenant de chez madame de Chaulnes<sup>76</sup>.» Mais dans ces festins on témoignait tant de plaisir à la voir, on buvait si souvent à sa santé et à celle de madame de Grignan<sup>77</sup>, qu'elle ne pouvait s'empêcher de sympathiser avec la gaieté générale. Ce qui lui agréait le plus, ce sont les bals, à cause de la supériorité des Bretons pour la danse. «Après le dîner, dit-elle, MM. de Locmaria<sup>78</sup> et Coëtlogon dansèrent avec deux Bretonnes des passe-pieds merveilleux et des menuets, d'un air que les courtisans n'ont pas à beaucoup près; ils y font des pas de Bohémiens et de bas Bretons avec une délicatesse et une justesse qui charment. Les violons et les passe-pieds de la cour font mal au cœur auprès de ceux-là. C'est quelque chose d'extraordinaire que cette quantité de pas différents et cette cadence courte et juste; je n'ai point vu d'homme comme Locmaria danser cette sorte de danse<sup>79</sup>.» Elle revient encore, dans une autre lettre, sur la grâce de ce jeune Locmaria, «qui ressemble à tout ce qu'il y a de plus joli, et sort de l'Académie; qui a soixante mille livres de rentes, et voudrait bien épouser madame de Grignan.» La comédie, quoique jouée par une troupe de campagne, l'amusait et l'intéressait; elle vit jouer *Andromaque*, qui lui fit répandre plus de six larmes; *le Médecin malgré lui* l'a fait pâmer de rire, *le Tartuffe* l'intéressa<sup>80</sup>. Et tout cela ne l'empêche nullement de remplir exactement ses devoirs de religion, et de demander à sa fille toutes les fois qu'elle communie<sup>81</sup>.

Les affaires, les divertissements et les festins ne faisaient pas oublier les jeux d'esprit, passés en habitude dans la haute société de cette époque. «Lavardin et des Chapelles ont rempli des bouts-rimés que je leur ai donnés; ils sont jolis, je vous les enverrai<sup>82</sup>.»

Madame de Sévigné, entraînée elle-même par la nécessité de paraître aux états d'une manière conforme à son rang et à la réception qu'on lui faisait, se pare d'un luxe qu'elle ne pouvait avoir à la cour et à Paris, mais qui dans sa province était convenable et de bon goût. Ainsi, quand elle rendait des visites dans ses environs, ou quand elle allait à Vitré, elle faisait atteler six chevaux à sa voiture; et elle témoigne naïvement à sa fille que son bel attelage et la rapidité de ses chevaux lui plaisent beaucoup<sup>83</sup>.

Pendant le temps que durèrent les assises des états, elle se rendait à Vitré le moins souvent qu'elle pouvait, et préférait se tenir à la campagne; mais elle n'était pas toujours maîtresse de suivre en cela sa volonté. D'ailleurs on ne la laissait jamais jouir en paix de ses champs et de ses bois; et la dépense que lui occasionnaient les visiteurs était pour elle un motif puissant pour céder aux instances qui lui étaient faites de sortir des Rochers.

Elle écrit de Vitré, le 12 août, à madame de Grignan<sup>84</sup>:

«Enfin, ma chère fille, me voilà en pleins états; sans cela, les états seraient en pleins Rochers. Dimanche dernier, aussitôt que j'eus cacheté mes lettres, je vis entrer quatre carrosses à six chevaux dans ma cour, avec cinquante gardes à cheval, plusieurs chevaux de main et plusieurs pages à cheval: c'étaient M. de Chaulnes, M. de Lavardin<sup>85</sup>, MM. de Coëtlogon<sup>86</sup>, de Locmaria, le baron de Guais,

<sup>76</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (16 août 1671), t. II, p. 187 et 188, édit. G.; t. II, p. 156, édit. M.—(30 août 1671), t. II, p. 216, édit. G.; t. II, p. 210, édit. M.

<sup>77</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (12 août 1671), t. II, p. 183, édit. G.; t. II, p. 182, édit. M.

<sup>78</sup> Louis-François du Parc, marquis de Locmaria, qui fut lieutenant général des armées du roi, et mourut en 1709.

<sup>79</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 et 12 août 1671), t. II, p. 171 et 183, édit. G.; t. II, p. 142 et 152, édit. M.

<sup>80</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 juillet, 12 août, 13 septembre 1671), t. II, p. 127, 183, 223, édit. G.; t. II, p. 105, 152 et 187, édit. M.

<sup>81</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (16 août 1671), t. II, p. 187, édit. G.; t. II, p. 156, édit. M.

<sup>82</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (30 août 1671), t. II, p. 208, édit. G.

<sup>83</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (1<sup>er</sup> juillet 1671), t. II, p. 121, édit. G.; t. II, p. 101, édit. M.

<sup>84</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (12 août 1671), t. II, p. 182, édit. G.; t. II, p. 151, édit. M.

<sup>85</sup> Il était lieutenant général aux huit évêchés et commissaire du roi aux états, le second après le duc de Chaulnes, gouverneur. (Conférez le *Registre des états de Bretagne*, de 1629 à 1723, Mss. de la Bibliothèque royale, n° 75, p. 309 recto.)

les évêques de Rennes, de Saint-Malo, les messieurs d'Argouges<sup>87</sup>, et huit ou dix autres que je ne connais point; j'oublie M. d'Harouïs, qui ne vaut pas la peine d'être nommé. Je reçois tout cela. On dit et on répondit beaucoup de choses. Enfin, après une promenade dont ils furent fort contents, une collation, très-bonne et très-galante, sortit d'un des bouts du mail, et surtout du vin de Bourgogne, qui passa comme de l'eau de Forges: on fut persuadé que cela s'était fait avec un coup de baguette. M. de Chaulnes me pria instamment d'aller à Vitré. J'y vins donc lundi au soir.»

Quatre jours après, elle écrit de nouveau de Vitré<sup>88</sup>: «Je suis encore ici; M. et madame de Chaulnes font de leur mieux pour m'y retenir; ce sont sans cesse des distinctions peut-être peu sensibles pour nous, mais qui me font admirer la bonté des dames de ce pays-ci; je ne m'en accommoderais pas comme elles, avec toute ma civilité et ma douceur. Vous croyez bien aussi que sans cela je ne demeurerais pas à Vitré, où je n'ai que faire. Les comédiens nous ont amusés, les passe-pieds nous ont divertis, la promenade nous a tenu lieu des Rochers. Nous fîmes hier de grandes dévotions... Je meurs d'envie d'être dans mon mail. La Mousse et *Marphise* ont grand besoin de ma présence.»

Les lettres que madame de Sévigné recevait de sa fille lui apprenaient que la Provence ne se montrait pas aussi facile que la Bretagne. «Vous me ferez aimer, lui dit-elle, l'amusement de nos Bretons plutôt que l'indolence parfumée de vos Provençaux<sup>89</sup>»; et elle mande à sa fille que M. d'Harouïs souhaite que les états de Provence donnent à madame de Grignan autant que ceux de Bretagne ont donné à madame de Chaulnes<sup>90</sup>. En effet, les états de Bretagne firent à la duchesse de Chaulnes présent de deux mille louis d'or, qui lui furent envoyés par une députation composée de dix-huit membres, à la tête desquels étaient les évêques de Quimper et de Nantes, chargés de la complimenter<sup>91</sup>.

Madame de Sévigné parle de ces dons avec un ton ironique qui décèle sa pensée: «On a donné cent mille écus de gratifications, deux mille pistoles à M. de Lavardin, autant à M. de Molac, à M. Boucherat, au premier président, au lieutenant du roi; deux mille écus au comte des Chapelles, autant au petit Coëtlogon; enfin des magnificences. Voilà une province<sup>92</sup>!» Oui; mais la Bretagne, mal défendue par ses députés contre les exactions du pouvoir, se révolta quatre ans après; et la Provence, sous la bénigne administration du comte de Grignan, qui se ruina en la gouvernant, fut heureuse et tranquille.

Madame de Sévigné est exacte pour les sommes données à Lavardin, premier lieutenant général, pour des Chapelles et Coëtlogon; mais elle se trompe pour M. de Molac, second lieutenant général, qui n'eut que 25,000 liv. Le marquis de Lavardin eut, en outre des 25,000 liv., 16,000 liv. pour ses gardes et officiers; le duc de Chaulnes, gouverneur, eut 100,000 liv., et 20,000 liv. pour ses gardes et officiers; le duc de Rohan eut 22,000 liv.; l'évêque de Rennes eut la même somme, et le premier président 20,000 liv. De Colbert, intendant de Bretagne, reçut 9,000 liv.; le marquis de Louvois, grand maître et surintendant des forêts, 8,000 liv., et tous les autres à proportion<sup>93</sup>.

En accordant tout ce qui leur était demandé, les états firent des remontrances tendant à faire révoquer plusieurs édits nuisibles à la province; mais les réponses furent faites aux états tenus deux ans après, en 1673: elles prouvent que ces remontrances furent illusoires. Cependant quelques-unes

<sup>86</sup> Le marquis de Coëtlogon était aussi un des commissaires du roi aux états, et non député. (*Registre des états de Bretagne.*)

<sup>87</sup> Un des messieurs d'Argouges, président au parlement, était commissaire du roi aux états, et non député. (*Voyez Recueil de la tenue des états de Bretagne*, Mss. de la Bibliothèque du Roi, Bl.-Mant., n° 75, p. 339.)

<sup>88</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (16 août 1671), t. II, p. 187, édit. G.; t. II, p. 155, édit. M.

<sup>89</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (30 août 1671), t. II, p. 210, édit. G.; t. II, p. 175, édit. M.

<sup>90</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (28 octobre 1671), t. II, p. 274, édit. G.; t. II, p. 232, édit. M.

<sup>91</sup> *Recueil de la tenue des états de Bretagne*, de 1629 à 1723, Mss. Bl.-M., n° 75 (Bibliothèque royale), p. 339.

<sup>92</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (24 et 29 septembre, 16, 20, 26 et 30 octobre, 24 novembre 1675.)

<sup>93</sup> *Recueil de la tenue des états de Bretagne dans diverses villes de cette province*, de 1629 à 1723, Mss. de la Bibliothèque du Roi, Bl.-Mant., n° 75.

sont des espèces de protestations contre certaines dispositions des édits royaux, qu'on affirme être contraires aux coutumes de la province. Pour toutes les demandes de cette nature, le roi promet de se faire informer de ces coutumes: il semble ainsi reconnaître qu'il veut les respecter<sup>94</sup>.

Les assises des états furent terminées le 5 septembre. Madame de Sévigné, en annonçant à sa fille cette fin dans sa lettre datée de Vitré le lendemain, s'exprime ainsi<sup>95</sup>: «Les états finirent à minuit; j'y fus avec madame de Chaulnes et d'autres femmes. C'est une très-belle, très-grande et très-magnifique assemblée. M. de Chaulnes a parlé à *tutti quanti* avec beaucoup de dignité, et en termes fort convenables à ce qu'il avait à dire. Après dîner, chacun s'en va de son côté. Je serai ravie de retrouver mes Rochers. J'ai fait plaisir à plusieurs personnes; j'ai fait un député, un pensionnaire; j'ai parlé pour des misérables, *et de Caron pas un mot*<sup>96</sup>, c'est-à-dire, rien pour moi; car je ne sais point demander sans raison.»

On voit que madame de Sévigné désapprouvait les prodigalités des états; mais son texte, pour ce qui la concerne, a besoin d'une explication, qui n'a jamais été donnée.

La terre de Sévigné<sup>97</sup> avait été démembrée, ou avait depuis longtemps cessé d'être la principale possession de la famille de ce nom<sup>98</sup>. Cette famille possédait la seigneurie des Rochers depuis le milieu du XV<sup>e</sup> siècle, par le mariage d'Anne de Mathefelon, fille et héritière de Guillaume de Mathefelon, seigneur des Rochers, avec Guillaume de Sévigné. Mais il restait à la famille de Sévigné de ses anciennes possessions une *terre de Sévigné* près de Rennes, dans la commune de Gevezé, consistant en deux métairies, en moulins et quelques fiefs, dont la valeur totale est estimée par le fils de madame de Sévigné à 18,000 livres (36,000 fr.), tandis qu'il porte le prix de la terre des Rochers à 120,000 liv. (240,000 fr.)<sup>99</sup>. Parmi les fiefs restés à la famille de Sévigné, était, dans la ville de Vitré, une maison avec cour et jardin, qu'on appelait la *Tour de Sévigné*. Cette maison était un fief qui relevait du duc de la Trémouille, baron de Vitré<sup>100</sup>. Par acte passé le 2 septembre 1671 (trois jours avant la fin des états), madame de Sévigné fit une rente de cent francs aux bénédictins de Vitré, et hypothéqua cette rente ou pension sur la *Tour de Sévigné*<sup>101</sup>.

Ce don fut sans doute fait en reconnaissance des réparations exécutées aux frais de la province à la grosse tour qui donnait son nom à la maison de Vitré. Voilà pourquoi elle dit, «J'ai fait un pensionnaire,» et qu'en même temps elle avance qu'elle n'a rien demandé, parce que la demande qu'elle avait formée ne pouvait souffrir aucune difficulté, puisque cette grosse tour était engagée dans les fortifications de la ville, et en faisait partie. M. le duc de Chaulnes, qui voulait faire venir à Vitré madame de Sévigné, prit ce prétexte pour la forcer à quitter son château des Rochers: il fit la plaisanterie de l'envoyer chercher par ses gardes, en lui écrivant qu'elle était nécessaire à Vitré pour le service du roi, attendu qu'il fallait qu'elle donnât des explications sur la demande qu'elle faisait aux états; et qu'en conséquence madame de Chaulnes l'attendait à souper<sup>102</sup>.

<sup>94</sup> *Recueil de la tenue des états de Bretagne*, de 1629 à 1723, Mss. Bl.-Mant. (Bibliothèque royale), p. 352-355.

<sup>95</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (6 septembre 1671), t. II, p. 216, édit. G.; t. II, p. 181, édit. M.

<sup>96</sup> Allusion à un dialogue de Lucien, intitulé *Caron ou les contemplateurs*, que madame de Sévigné avait lu dans la traduction de Perrot d'Ablancourt, t. I<sup>er</sup>, p. 191; Paris, 1660. Conférez à ce sujet la note de M. Monmerqué, dans son édition des *Lettres de Sévigné*, t. II, p. 181. Madame de Sévigné répète encore ce même mot dans la lettre du 24 septembre 1675.

<sup>97</sup> Dans la commune de Gevezé, près de Rennes.

<sup>98</sup> *Madame de Sévigné et sa correspondance*; 1838, in-8<sup>o</sup>, p. 58.

<sup>99</sup> *Lettre inédite du marquis DE SÉVIGNÉ à la marquise de Grignan sa sœur, sur les affaires de leur maison*, publiée par M. MONMERQUÉ, 1847, in-8<sup>o</sup> (24 pages), p. 21.

<sup>100</sup> *Madame DE SÉVIGNÉ et sa correspondance relative à Vitré et aux Rochers*, par LOUIS DUBOIS, sous-préfet de Vitré, 1838. Paris, in-8<sup>o</sup>, p. 70.

<sup>101</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (6 septembre 1671), t. II, p. 216, édit. G.; t. II, p. 181, édit. M.

<sup>102</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (26 août 1671), t. II, p. 203, édit. G.; t. II, p. 169, édit. M.

C'est dans cet hôtel de la *Tour de Sévigné* que demeurait la brillante marquise lorsqu'elle restait à Vitré. Cette année, elle en laissa la jouissance à son fils, qui y donnait à souper à ses amis<sup>103</sup>. C'est aussi dans cette maison qu'allèrent loger, lorsqu'ils arrivèrent à Vitré pour la tenue des états, de Chesières, l'oncle de madame de Sévigné, son parent d'Harouïs, et un député nommé de Fourche<sup>104</sup>. Lorsqu'elle y restait, elle était accablée de visites. «Hier, dit-elle, je reçus toute la Bretagne à ma Tour de Sévigné<sup>105</sup>.» Mais lorsque les états furent terminés, que le duc de Chaulnes fut parti, elle n'alla plus à Vitré. Son fils l'avait quittée depuis longtemps, et bien avant la fin des états, où son âge ne lui permettait pas d'être admis. Quoique l'été fût constamment froid et pluvieux<sup>106</sup>, madame de Sévigné resta aux Rochers, pour que l'abbé de Coulanges pût surveiller les travaux de la chapelle<sup>107</sup>, et pour avoir le temps de terminer les embellissements de son parc<sup>108</sup>. Elle avait envie d'aller visiter une autre terre qu'elle possédait en Bretagne, près de Nantes, nommée le Buron; mais, dit-elle, «notre abbé ne peut quitter sa chapelle; le désert du Buron et l'ennui de Nantes ne conviennent guère à son humeur agissante<sup>109</sup>.» Madame de Sévigné se soumet, et ne va pas au Buron.

Cette terre, à quatre lieues de Nantes, avait un château ancien, mais bien bâti<sup>110</sup>. Le marquis de Sévigné en fit abattre les arbres séculaires qui en faisaient tout l'agrément<sup>111</sup>, et ce beau domaine fut ensuite dégradé et ruiné par un administrateur infidèle ou inintelligent, et par un fermier de mauvaise foi<sup>112</sup>.

Il n'en fut pas ainsi des Rochers, que madame de Sévigné ne cessa jamais d'accroître et d'embellir, et qu'elle vint si souvent habiter<sup>113</sup>. La construction de la chapelle, de forme octogone, surmontée d'une coupole, située au bout du château et isolée, fut achevée en cette année 1671; mais ce ne fut qu'après quatre ans que l'intérieur fut entièrement en état, et qu'on put enfin y célébrer la messe, pour la première fois, le 15 décembre 1675. A cette époque si froide de l'année, madame de Sévigné se promenait avec plaisir dans ses bois, plus verts que ceux de Livry, et augmentés de six allées charmantes, que madame de Grignan ne connaissait point<sup>114</sup>. Depuis, ce nombre d'allées fut presque doublé<sup>115</sup>.

Madame de Sévigné avait multiplié dans son parc les inscriptions morales, religieuses et autres, presque toujours tirées de l'italien. Sur deux arbres voisins elle avait inscrit deux maximes contraires: sur l'un, *La lontananza ogni gran piaga salda* (L'absence guérit les plus fortes blessures); sur l'autre, *Piaga d'amor non si sana mai* (Blessure d'amour jamais ne se guérit). Une des plus heureuses inscriptions fut sans doute ce vers du *Pastor fido*, qu'elle avait fait graver au-dessus d'une petite fabrique placée au bout de l'allée de l'*Infini*, afin de se garantir de la pluie:

<sup>103</sup> *Ibid.* (10 juin 1671), t. II, p. 95, édit. G.; t. II, p. 79, édit. M.

<sup>104</sup> *Ibid.* (5 août 1671), t. II, p. 172, édit. G.; t. II, p. 152, édit. M.

<sup>105</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 juillet 1671), t. II, p. 125, édit. G.; t. II, p. 104, édit. M.

<sup>106</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (24 juin 1671). (Cette lettre est datée du coin de son feu), t. II, p. 107, édit. G.

<sup>107</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8, 12, 19, 22 et 22 bis juillet 1671), t. II, p. 131, 138, 146, 152, édit. G.; t. II, p. 109, 115, 126, édit. M.—*Ibid.* (4 novembre 1671), t. II, p. 281, édit. G.

<sup>108</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8, 12, 19 et 22 juillet, et 4 novembre 1671), t. II, p. 131, 138, 146, 152, 281, édit. G.—*Ibid.*, t. II, p. 109, 115, 126, édit. M.

<sup>109</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (26 juillet 1671), t. II, p. 160, édit. G.

<sup>110</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (18 février 1689), t. VIII, p. 321, édit. M.

<sup>111</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 décembre 1679), t. II, p. 65, édit. M.—(27 mai et 19 juin 1680), t. II, p. 289 et 325.

<sup>112</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 juillet, 18 et 23 novembre 1689), t. IX, p. 25, 216 et 224, édit. M. Lettre inédite du marquis DE SÉVIGNÉ (27 septembre 1696).

<sup>113</sup> L'histoire de sa vie et ses lettres nous signalent sa présence aux Rochers en 1644, 1646, 1651, 1654, 1661, 1666, 1667, 1671, 1675, 1676, 1680, 1684, 1685, 1689, 1690; et probablement elle y alla encore dans plusieurs autres années, sur lesquelles nous n'avons aucun renseignement.

<sup>114</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (15 décembre 1675), t. IV, p. 124, édit. M.; t. IV, p. 248, édit. G.—(20 octobre 1675), t. IV, p. 164, édit. G.; t. IV, p. 49, édit. M.

<sup>115</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (31 mai 1680), p. 8, édit. G.; t. VI, p. 295, édit. M.

*Di nembi il cielo s'oscura indarno*<sup>116</sup>.

Une autre allée, nommée *la Solitaire*, longue de douze cents pas, fut plantée plus tard, et madame de Sévigné s'en enorgueillit comme de la plus belle<sup>117</sup>. Elle avait fait construire dans différents endroits du parc un assez grand nombre de petites cabanes qu'elle appelle des *brandebourgs*<sup>118</sup>, pour lire, causer et écrire à son aise, à l'abri du soleil, du serein, et surtout de la pluie. Quant à son mail, dont elle parle si souvent, c'est pour elle une belle et grande galerie, au bout de laquelle on trouvait la *place Madame*, d'où, comme d'un grand belvédère, la campagne s'étendait à trois lieues, vers une forêt de M. de la Trémouille (la forêt du Pertre). Elle n'est pas moins engouée de son labyrinthe, que son fils aimait par-dessus tout, et où nous apprenons qu'il se retirait souvent avec sa mère pour lire ensemble *l'Histoire des variations de l'Église protestante*, de Bossuet<sup>119</sup>. Mais ce fut seulement vingt-sept ans après avoir été commencé, vers la fin de l'année 1695, que madame de Sévigné, alors à Grignan, apprit de son fils, qui était aux Rochers, que Pilois avait enfin terminé le labyrinthe. Ainsi, les Rochers furent pour madame de Sévigné, comme ses lettres, l'occupation de toute sa vie<sup>120</sup>.

De son antique manoir, des constructions qu'elle avait ajoutées, des ombrages qu'elle avait formés, il ne reste plus rien que la chapelle<sup>121</sup>, où le Christ est toujours invoqué, et l'écho de la *place de Coulanges*, qui répète encore le nom de madame de Sévigné<sup>122</sup>.

---

<sup>116</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (31 juillet 1680), t. VII, p. 142, édit. G.; t. VI, p. 401, édit. M.

<sup>117</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 septembre 1680), t. VII, p. 409, édit. G.; t. VI, p. 451, édit. M.

<sup>118</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (29 sept. 1680), t. VII, p. 236, édit. G.; t. VII, p. 8, édit. M. Le nom était bien choisi pour exprimer le peu d'importance et la grossièreté de ces fabriques. Voici comme Furetière définit ce mot dans son *Dictionnaire des Sciences et des Arts*, 1696, p. 79, in-folio: «BRANDEBOURG, s. f., sorte de grosse casaque, dont on s'est servi en France dans ces dernières années. Elle a des manches bien plus longues que les bras, et va environ jusqu'à mi-jambe.» Richelet, dans son *Dictionnaire* (1680), fait de *brandebourg* un substantif masculin, et dit que c'est un vêtement qui tient de la casaque et du manteau, qu'on porte en hiver et dans le mauvais temps.

<sup>119</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (1<sup>er</sup> juin 1689), t. IX, p. 318, édit. G.; t. VIII, p. 480, édit. M.—(17 juin 1685), t. VIII, p. 64, édit. G.; t. VII, p. 283, édit. M.—(25 mai 1689), t. IX, p. 313, édit. G.; t. VIII, p. 476, édit. M.

<sup>120</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (20 septembre 1695), t. XI, p. 121, édit. G. Conférez la 2<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 127, t. X, p. 135, édit. M.—(20 mai 1667), t. I, p. 158, édit. G.; t. I, p. 113, édit. M.

<sup>121</sup> LOUIS DUBOIS (sous-préfet de Vitré), *Madame de Sévigné et sa correspondance relative à Vitré et aux Rochers*; 1838, in-8<sup>o</sup>, p. 15, 40 et 55.

<sup>122</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (26 octobre 1689), t. X, p. 58, édit. G.; t. IX, p. 183, édit. M.—LOUIS DUBOIS, *Madame de Sévigné et sa correspondance*, p. 55; aux pages 5 et 86 de son écrit, M. Louis Dubois dit avoir calculé que sur le nombre de 1,074 lettres que nous possédons de madame de Sévigné, 267 ont été écrites des Rochers.

## CHAPITRE II.

1671

Bohémienne qui ressemble à madame de Grignan.—Ce que madame de Sévigné fait pour elle.—Portrait de madame de Grignan en bohémienne.—Madame de Grignan accouche d'un fils.—Il est tenu sur les fonts de baptême par la Provence.—M. et madame de Grignan vont habiter le château de Grignan.—Description de ce château.—Des personnes, parents et amis de M. et de madame de Grignan, qui fréquentaient ce château.—De la comtesse d'Harcourt.—*Seigneur Corbeau*.—L'archevêque d'Arles.—L'évêque d'Uzès.—Le *bel abbé*.—Le chevalier Adhémar.—Le *grand chevalier*.—Claire d'Angennes, fille aînée de madame de Grignan, se retire au couvent, et fait don de son bien à son père.—Mademoiselle d'Alérac, sa fille cadette, se marie.—Des sœurs de M. de Grignan.—La religieuse d'Aubenas.—La marquise de Saint-Andiol.—La comtesse de Rochebonne.—Du chevalier comte de la Garde, parent de M. de Grignan.—Madame de Sévigné prête au comte de la Garde le portrait de sa fille.—De madame du Puy du Fou.—Du personnel de la maison de madame de Grignan.—Mademoiselle Deville, la femme de chambre.—Mademoiselle de Montgobert, demoiselle de compagnie.—Ripert, intendant.—Madame de Grignan faisait la mode en Provence.—Ses nombreuses réunions et son luxe à Aix.—Se retirait quelquefois au couvent des Filles de Sainte-Marie.—N'avait pas le même goût que sa mère pour la solitude et la campagne.—Aime à primer.—Le maréchal de Bellefonds veut céder sa place de premier maître d'hôtel du roi.—Le comte de Grignan se dispose à l'acheter.—Madame de Grignan s'y oppose.—Plaintes de madame de Sévigné à ce sujet.

Les constructions, les plantations dont s'occupait madame de Sévigné, ne pouvaient calmer les inquiétudes toujours croissantes que lui faisaient éprouver les approches du terme de la grossesse de sa fille, encore moins diminuer la peine quelle ressentait de s'en être séparée. Le tumulte des états, les grandes réunions, les visites reçues et rendues, les festins, les spectacles, la musique, les danses, avaient encore moins de pouvoir<sup>123</sup>. Le plus souvent ces moyens de distraction produisaient un effet contraire. Dans une des fêtes données à Vitry pour l'amusement de la société qui s'y trouvait rassemblée, on fit danser une troupe de bohémiens. Ils dégoûtèrent d'abord madame de Sévigné par leur saleté<sup>124</sup>. Mais dans le nombre des femmes qui faisaient partie de cette troupe, elle en vit une plus proprement et plus élégamment vêtue. Cette fille la frappa par sa ressemblance avec madame de Grignan. Les beaux yeux, les belles dents, l'élégance de la taille de la bayadère, et surtout la grâce avec laquelle elle dansait, rappelaient mademoiselle de Sévigné dans les ballets du roi. La pauvre mère en fut émue; elle fit approcher la jeune fille, la traita avec amitié; et celle-ci, encouragée par cet accueil, pria sa nouvelle protectrice de vouloir bien écrire en Provence pour son grand-père.—«Et où est votre grand-père?» lui demanda madame de Sévigné.—«Il est à Marseille, madame», répondit d'un ton doux et triste la bohémienne.—Madame de Sévigné devina; elle promit d'écrire, et écrivit en effet à M. de Vivonne, général des galères, en faveur du galérien grand-père de la bohémienne.—Ah! madame de Grignan! cette lettre si touchante, si joviale, vous fut envoyée; elle fut soumise à votre censure; c'est vous qui fûtes chargée de la remettre au *gros crevé*: pourquoi n'en avez-vous pas conservé de copie? Pourquoi ne pouvons-nous la lire comme toutes celles qui vous furent écrites, et connaître les résultats

---

<sup>123</sup> Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, chap. XVIII, p. 363.

<sup>124</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (24 juin 1671), t. II, p. 109, édit. G.; t. II, p. 90, édit. M.

de votre ressemblance avec la petite-fille du forçat, «capitaine bohème d'un mérite singulier<sup>125?</sup>»— Ces résultats furent heureux: non-seulement madame de Grignan remit la lettre, mais elle intercédait pour le vieux forçat, mais elle parvint à briser ses fers, mais elle fit un sort à cette bohémienne, assez belle danseuse pour qu'elle fût elle-même glorieuse de lui ressembler.—Aucune tradition ne nous apprend cela; cela n'a pas été dit, cela n'est écrit nulle part: mais pouvons-nous en douter, lorsque nous apprenons, d'après un ancien inventaire du château de Grignan, «que l'appartement qu'occupait madame de Sévigné, quand elle était dans ce château, se composait de deux pièces; que l'une se nommait *chambre de la Tour*, et l'autre *chambre de la Bohémienne*, parce qu'au-dessus du chambranle de la cheminée était un portrait de madame de Grignan, *costumée en bohémienne*<sup>126?</sup>»

Madame de Grignan avait offert à sa mère des consolations un peu subtiles aux tourments de l'absence; comme de se promener en imagination dans son cœur, où elle trouverait mille tendresses. Madame de Sévigné répond: «Je fais quelquefois cette promenade; je la trouve belle et agréable pour moi.... Mais, mon Dieu, cela ne fait point le bonheur de la vie; il y a de certaines *grossièretés solides* dont on ne peut se passer<sup>127.</sup>»

Cependant le motif de ses craintes et de ses inquiétudes disparut; elle fut enfin délivrée du *gros caillou* qu'elle avait sur le cœur<sup>128</sup>. Elle se préparait à quitter les Rochers et à retourner à Paris, quand elle apprit l'heureuse nouvelle que madame de Grignan était accouchée d'un fils, blond comme sa mère, et qu'elle avait donné à M. de Grignan, qui n'avait eu jusqu'ici que des filles de toutes ses femmes, un héritier. Madame de Sévigné avait prédit à madame de Grignan que cette fois elle aurait un fils; et l'on peut juger de ce qu'elle ressentit en apprenant que ses prédictions et ses espérances s'étaient réalisées<sup>129</sup>, que tous ses conseils maternels avaient eu un plein succès<sup>130</sup>. «Que pensez-vous, dit-elle, qu'on fasse dans ces excès de joie? Le cœur se serre, et l'on pleure sans pouvoir s'en empêcher. C'est ce que j'ai fait, ma très-belle, avec beaucoup de plaisir: ce sont des larmes d'une douceur qu'on ne peut comparer à rien, pas même aux joies les plus brillantes<sup>131</sup>.» Elle fut pourtant très-flattée d'apprendre que son petit-fils avait été baptisé par la Provence. En effet, les états étaient encore assemblés à Lambesc lorsque madame de Grignan y accoucha le 17 novembre. Le lendemain, le comte de Grignan se rendit dans l'assemblée, et «vint offrir, dit le procès-verbal de cette séance, le fils qu'il a plu à Dieu de lui donner dès le jour d'hier, et de vouloir bien lui faire la faveur de le tenir au nom de toute la province sur les fonts du baptême, et de lui donner tel nom qu'il lui plaira.... Sur quoi l'assemblée a délibéré que messieurs les procureurs généraux du pays témoigneront à monseigneur le comte de Grignan et à madame sa femme la joie de toute la province, et particulièrement de l'assemblée, sur la naissance de ce premier mâle dans sa famille, et lui feront de très-humbles remerciements de l'honneur qu'il avait fait à la province, de le faire tenir de sa part pour recevoir les saintes eaux du baptême, avec tous les sentiments d'amour et de reconnaissance possibles. Et l'assemblée a délibéré que les frais en seront supportés par le pays, suivant le rôle qui en sera tenu par le sieur Pontèves, trésorier des états<sup>132.</sup>»

<sup>125</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (28 juin 1671), t. II, p. 119, 120, édit. G.; t. II, p. 99 et 100, édit. M. Voyez 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, chap. XVII, p. 330 et 331.

<sup>126</sup> *Inventaire du château de Grignan, dressé à la mort du maréchal du Muy, acquéreur de ce château, dans la Notice historique sur la maison de Grignan*, par M. AUBENAS, à la suite de l'*Histoire de madame de Sévigné*; 1842, in-8<sup>o</sup>, p. 580 et 581.

<sup>127</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (2 août 1671), t. II, p. 167, édit. G.; t. II, p. 109, édit. M.

<sup>128</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (29 novembre et 2 décembre 1671), t. II, p. 297 et 299, édit. G.; t. II, p. 253 et 254, édit. M.

<sup>129</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres à madame de Grignan, le 21 juin 1671, rétablies pour la première fois sur l'autographe*, par M. Monmerqué, 1826, in-8<sup>o</sup>, p. 9.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (29 novembre et 2 décembre 1671), t. II, p. 297 et 298, édit. G.; t. II, p. 252 et 254, édit. M.

<sup>130</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5, 8 et 12 juillet 1671), t. II, p. 129 et 130, édit. G.; t. II, p. 108 et 113, édit. M.—*Ibid.* (6 septembre, 21 octobre, 15 et 25 novembre 1671), t. II, p. 214, 265, 289, 295, édit. G.; t. II, p. 179, 224, 244, 253, édit. M.

<sup>131</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (29 novembre 1661), t. II, p. 297, 298, édit. G.; t. II, p. 252 et 254, édit. M.

<sup>132</sup> *Abrégé des délibérations prises en l'assemblée générale du pays de Provence, tenue à Lambesc les mois de septembre, octobre, novembre, décembre 1671, et janvier 1672*, p. 21-23.

Ainsi naquit et fut nommé Louis de Provence, marquis de Grignan, dont Saint-Simon, son ami de collège, déplore la perte prématurée, loue la brillante valeur et l'excellent caractère<sup>133</sup>.

Madame de Grignan accoucha facilement, et aussitôt après la fin des états elle alla avec son mari habiter le château de Grignan, qu'elle avait quitté pour se rendre à Lambesc. Ce séjour lui était favorable pour le rétablissement de sa santé. La petite ville de Grignan, aujourd'hui chef-lieu de canton, à quatorze kilomètres de Montélimar, se penche sur le revers méridional d'un coteau escarpé: ornement assez beau d'un bassin arrosé par les petites rivières de Berre et de Lez, couvert cependant, sur plusieurs points, de rochers stériles. Les maisons de la ville sont mal bâties; mais l'église se fait remarquer par un air de magnificence et par ses arceaux gothiques, témoignages de l'antiquité de sa construction<sup>134</sup>. Au-dessus de cette église, et de niveau avec son faîte, est un plateau qui domine toute la ville, et dont la vue s'étend sur le pays d'alentour. C'est sur ce plateau que s'élevait le château de Grignan. Isolé de toutes parts, ce noble et grand édifice semblait suspendu dans l'air, comme le palais magique construit par l'enchanteur Appollidon<sup>135</sup>, auquel madame de Sévigné le compare: sa position, ses murs élevés, ses tourelles, le faisaient ressembler à un ancien château fort; car, à l'époque dont nous nous occupons, la façade moderne, construite et jamais achevée<sup>136</sup> aux frais d'un des beaux-frères de madame de Grignan, l'évêque de Carcassonne, n'existait pas encore. Ce château, le plus beau de toute la province, manquait d'ombrage; le territoire qui l'entoure est en général maigre et sablonneux. Les vents du nord y sont impétueux et fréquents, et y détruisent presque annuellement la majeure partie des récoltes<sup>137</sup>; et jusque dans ces derniers temps, à cause du mauvais état des routes, il était d'un accès difficile.

Cependant, ce séjour convenait mieux à l'indolence naturelle et aux susceptibilités de madame de Grignan que celui d'Aix ou de Lambesc. La nécessité d'ouvrir son salon à toutes les notabilités, les visites à rendre et à souffrir, les exigences cérémonieuses des dames de Provence, lui étaient insupportables<sup>138</sup>. Elle était moins exposée à ce genre d'ennui dans son château; mais elle ne pouvait s'y dérober entièrement. Dans sa position surtout, il ne lui était pas facile de rompre ces amitiés du monde, dont «la dissimulation est le lien, et l'intérêt le fondement<sup>139</sup>.» Encore moins pouvait-elle se soustraire aux devoirs de parenté. Ainsi, il lui fallait recevoir fréquemment, et avec toutes les démonstrations d'une satisfaction sincère, cette comtesse d'Harcourt, née Ornano, tante du comte de Grignan, mère du prince d'Harcourt et de cette demoiselle d'Harcourt qui fut mariée au prince de Cadaval au commencement de l'année 1671, et dont les noces, honorées de la présence du roi et de la reine, donnèrent lieu à cette belle fête à laquelle assista madame de Sévigné<sup>140</sup>. Il faut se garder de confondre cette comtesse d'Harcourt avec la princesse d'Harcourt, fille de Brancas le distrait, liée aussi avec madame de Grignan, qui lui trouvait peu d'esprit. Cette princesse d'Harcourt, dont nous avons déjà parlé<sup>141</sup>, fut nommée dame du palais, et chargée avec son mari, Henri de Lorraine, prince d'Harcourt, de conduire, en 1679, la reine d'Espagne à son époux. Le prince d'Harcourt était cousin

<sup>133</sup> SAINT-SIMON, *Mémoires authentiques*, t. IV, p. 271.

<sup>134</sup> DE LA CROIX, *Essai sur la statistique et les antiquités de la Drôme*; 1817, in-8°, p. 305.

<sup>135</sup> Dans l'*Amadis des Gaules*. Voyez SÉVIGNÉ, *Lettres* (21 juin et 7 octobre 1671), t. II, p. 106, 254, édit. G.; t. II, p. 88, 214, édit. M.—(20 septembre 1671), t. II, p. 195, édit. M.

<sup>136</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (7 février 1689), t. IX, p. 149, édit. G.—(15 janvier 1672), t. II, p. 351, édit. G.

<sup>137</sup> Pour ce qui concerne Grignan et son château, conférez EXPILLY, *Dictionnaire de la France et des Gaules*, t. III, p. 372.—PIGANIOL DE LA FORCE, *Nouvelle description de la France*, t. V, p. 447 et 450.—DE LA CROIX, *Essai sur la statistique et les antiquités du département de la Drôme*, t. I, p. 103.—Édit. des *Lettres de SÉVIGNÉ*, 1820, in-8°, aux t. IV, V et IX.—AUBENAS, *Hist. de Sévigné*, p. 577, 588.—Le recueil intitulé FRANCE, t. LXIX, département de la Drôme (Biblioth. royale).

<sup>138</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 avril 1671), t. II, p. 6, édit. G.

<sup>139</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 avril 1671), t. II, p. 9, édit. G.; t. II, p. 8, édit. M.

<sup>140</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (16 janvier et 9 février 1671), t. I, p. 299 et 313, édit. G.; t. I, p. 225 et 237, édit. M. Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, t. III, p. 314.

<sup>141</sup> Conférez, ci-dessus, la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, t. III, p. 26 et 128.

germain de M. de Grignan<sup>142</sup>. La comtesse d'Harcourt, sa tante, habitait le Pont-Saint-Esprit, et se trouvait ainsi peu éloignée du château de Grignan, où elle allait fréquemment rendre visite. Madame de Sévigné plaint souvent sa fille d'être obligée de supporter un tel fardeau; elle souhaite d'être à Grignan, pour la débarrasser de cette vieille tante. «Après cette marque d'amitié, ajoute-t-elle, ne m'en demandez pas davantage, car je hais l'ennui à la mort: vous seule au monde seriez capable de me faire avaler ce poison, et j'aimerais fort à rire avec vous, Vardes, et le seigneur Corbeau<sup>143</sup>.» C'est par ce dernier nom que, à cause de son teint basané, madame de Grignan appelait son beau-frère l'évêque de Claudiopolis, coadjuteur de l'archevêque d'Arles son oncle<sup>144</sup>. Il était alors à Grignan, où il avait passé l'été, tout le temps de la tenue des états: homme du monde, aimable auprès des femmes, souvent à Paris et à la cour<sup>145</sup>, prudent, spirituel, fort attaché à son frère, et zélé pour la gloire de la maison de Grignan, il fut très-goûté de madame de Sévigné et de sa fille. Il ne pouvait souffrir qu'elles lui donnassent du *monseigneur*: «Appelez-moi plutôt Pierrot ou seigneur Corbeau,» disait-il. Il parlait et écrivait avec facilité, mais il n'aimait pas à écrire; et madame de Sévigné lui défendait toujours de répondre à ses lettres, par la crainte que, s'il se croyait obligé de le faire, il ne la prit en déplaisance: elle voulait qu'il réservât sa main droite pour jouer au brelan. Elle le raillait aussi sur son penchant pour la bonne chère, et elle attribuait à cela les attaques de goutte qu'il commençait déjà à ressentir: il n'avait alors que trente-trois ans<sup>146</sup>. Par la suite il excita l'indignation de madame de Sévigné, à cause de son ingratitude envers son oncle l'archevêque d'Arles, auquel il devait succéder<sup>147</sup>.

Des deux oncles paternels du comte de Grignan, le plus élevé en dignité, l'archevêque d'Arles, était un homme excellent, et aimé de toute la Provence<sup>148</sup>. Il avait, pendant les troubles de la Fronde, apaisé les émeutes populaires à Arles et à Marseille, et empêché que ces deux villes ne se révoltassent contre le gouvernement. En 1660, lors du voyage de la cour en Provence, Louis XIV logea chez lui; et ce fut alors qu'il le nomma commandeur de ses ordres<sup>149</sup>. Bienfaiteur de sa famille, l'archevêque d'Arles en était tendrement chéri; mais cependant il augmentait les embarras du gouverneur, parce qu'il était toujours opposé à l'évêque de Marseille pour les affaires ecclésiastiques, comme le comte de Grignan l'était pour les affaires civiles<sup>150</sup>; ce qui contribuait à accroître l'animosité de ce prélat hautain, mais habile, qui avait acquis un grand ascendant sur l'assemblée des états, une place élevée dans l'estime des ministres. Madame de Sévigné parvint à l'adoucir et à le rendre moins hostile, et elle neutralisa les effets de son influence contre les Grignan par le moyen de ses amis, de Pomponne et de le Camus, premier président de la cour des aides<sup>151</sup>. Pour toutes ces négociations elle se servait

<sup>142</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (6 janvier, 4 mai, 26 décembre 1672), t. I, p. 116, édit. G.; t. II, p. 285 et 420, édit. M.—(1<sup>er</sup> et 19 janv. 1674), t. III, p. 68, 194, 218, édit. M.—(28 juillet 1679), t. VI, p. 98, édit. G.

<sup>143</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (26 juillet 1671), t. II, p. 159, édit. G.; t. II, p. 132, édit. M.—*Ibid.* (9 août 1671), t. II, p. 192, édit. G.; t. II, p. 159, édit. M. Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, chap. VIII, p. 135 et la note 4, et p. 454.

<sup>144</sup> *Gallia christiana*, 1715, in-folio, t. I, p. 594. SÉVIGNÉ, *Lettres* (9 février, 17 avril, 12, 19 et 26 juillet, 2 et 19 août 1671), t. II, p. 27, 28, 134, 144, 159, 169, 192 et 196, édit. G.; t. II, p. 112, 119, 132, 240, édit. M.—*Ibid.* (31 mai, 5 juin 1675), t. III, p. 401 et 407, édit. G.; t. III, p. 281 et 286, édit. M.

<sup>145</sup> Des lettres de madame de Sévigné il résulte que, le 12 juillet, le coadjuteur d'Arles était à Paris, et que, le 19 du même mois, il était en Provence (t. II, p. 134 et 144, édit. G.; t. II, p. 112 et 119, édit. M.).

<sup>146</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (19 août 1671), t. II, p. 191, édit. G.

<sup>147</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres inédites*, 1827, in-8<sup>o</sup> (mai 1690), p. 33. Conférez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, chap. VIII, p. 127 et la note 1, et p. 135, note 3.

<sup>148</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (20 octobre 1675), t. IV, p. 48, édit. M.—(18 mars 1689), t. VIII, p. 400, édit. M.—*Gallia christiana*, t. II p. 593.—AUBENAS, *Notice historique sur la maison de Grignan*, p. 572-574.—François-Adhémar fut d'abord évêque de Saint-Paul, Trois-Châteaux, puis coadjuteur de l'archevêque d'Arles, auquel il succéda.

<sup>149</sup> Conférez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, chap. VIII, p. 128, et la note 5.

<sup>150</sup> *Lettres de la marquise DE SÉVIGNÉ*, édit. de la Haye, 1726.—(7 juin 1671), t. I, p. 111 (il y a des omissions dans les éditions modernes). Conférez t. II, p. 93, édit. G.; t. II, p. 78, édit. M.; in-8<sup>o</sup>.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 avril, 20 et 27 septembre, 6 décembre 1671), t. II, p. 9, 234, 243, 304, édit. G.; t. II, p. 8, 78, 196, 214, 258, édit. M.

<sup>151</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (1<sup>er</sup> et 3 avril, 4 octobre, 23 et 25 déc. 1671), t. I, p. 56 de l'édit. de la Haye; t. I, p. 437, 408; t. II, p. 220, 249 et 316, édit. G.; t. I, p. 315, 317; t. II, p. 267 et 273, édit. M.—*Ibid.* (27 janvier 1672), t. II, p. 321, édit. G.

utilement de l'autre oncle de M. de Grignan, évêque et comte d'Uzès<sup>152</sup>, homme sage et prudent; plus souvent à la cour et dans son abbaye d'Angers que dans son diocèse; plein d'affection pour madame de Grignan, et très-zélé pour les intérêts de son frère; toujours empressé à faire auprès des ministres les démarches que lui demandait madame de Sévigné. Comme elle, il agissait aussi directement sur l'évêque de Marseille; et s'il ne parvenait pas à lui inspirer des sentiments de concorde et d'amitié, il l'empêchait au moins de se montrer adversaire violent<sup>153</sup>.

M. de Grignan avait un autre frère dans l'état ecclésiastique, très-différent de *seigneur Corbeau* par sa figure, car il était d'une beauté remarquable<sup>154</sup>: on l'avait surnommé *le bel abbé*. A l'époque dont nous traitons, âgé seulement de vingt-huit ans, il n'avait pas encore soutenu sa thèse en Sorbonne. Doué de capacité et ambitieux, il fut successivement agent général du clergé, abbé de Saint-Hilaire, nommé évêque d'Évreux, mais non confirmé comme tel<sup>155</sup>. Il fut sacré évêque de Carcassonne dans l'église de Grignan. Son faste et sa prodigalité contrariaient madame de Sévigné, qui aurait voulu qu'une partie de ses riches revenus ecclésiastiques fussent employés à faire du bien à ses frères<sup>156</sup>, et particulièrement au moins riche de tous, le chevalier de Grignan, Adhémar.

Plein de courage et animé d'une noble ambition, Adhémar<sup>157</sup> parvint, par de beaux faits d'armes, au grade de maréchal de camp, lorsque son frère aîné épousa mademoiselle de Sévigné. Quoique bien jeune encore, il obtint le commandement du régiment qui portait le nom de Grignan<sup>158</sup>; et, à cette occasion, madame de Sévigné prit le soin de lui donner une devise: c'était une fusée poussée à une grande élévation, avec ces mots italiens: *Che peri, purchè s'innalzi*<sup>159</sup>, «Qu'elle périsse, pourvu qu'elle s'élève.» Le plus jeune de tous les Grignan, il n'avait point cette morgue de famille qui faisait dire à M. de Guilleragues que tous les Grignan étaient des glorieux. Lorsqu'on lui opposait l'exemple du chevalier Adhémar<sup>160</sup>, «Celui-là, disait-il pour ne pas se rétracter, n'est que *glorioset*.» Ce singulier sobriquet de petit Glorieux resta au chevalier Adhémar<sup>161</sup>. De tous ses frères, il était le plus attentif et le plus complaisant pour madame de Grignan; il lui servait de secrétaire lorsque quelque indisposition l'empêchait de tenir la plume<sup>162</sup>. Ce fut là sans doute ce qui valut à madame de Grignan les malins vaudevilles et les épigrammes que l'on composa sur elle<sup>163</sup>, moins cependant à propos d'Adhémar qu'au sujet du frère de celui-ci, nommé, à cause de sa taille, le *grand chevalier*. II

<sup>152</sup> Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, chap. VIII, p. 127, note 1.

<sup>153</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (23 mars, 11 octobre 1671), t. I, p. 392; t. II, p. 257, édit. G.; t. I, p. 304; t. II, p. 217, édit. M.—*Lettres de madame la marquise DE SÉVIGNÉ*, édit. de la Haye, 1726, t. I, p. 116. (Lettre altérée dans les éditions modernes.) Conférez t. II, p. 98, édit. G.; t. II, p. 82 et 83, édit. M.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (1<sup>er</sup> et 12 janvier, 3 et 10 février 1672), t. II, p. 329, 340, 369, 379, édit. G.; t. II, p. 278, 280, 312 et 321, édit. M.

<sup>154</sup> Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, chap. VIII, p. 127, note 3.

<sup>155</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (24 janvier 1689), t. VIII, p. 303 (27 août 1689), t. IX, p. 401, édit. M.

<sup>156</sup> Voyez *Lettres inédites et restituées de madame DE GRIGNAN* (22 décembre 1677). Lettre de madame de Grignan à M. de Grignan, p. 5 d'un tirage à part. (Extrait des archives de l'École des chartes.) Louis, abbé de Grignan, fut nommé à l'évêché d'Évreux en février 1680; mais les bulles ne furent pas confirmées: au mois de mai 1681 il fut nommé évêque de Carcassonne, et sacré le 21 décembre dans l'église de Grignan.—Voyez *Gallia christiana*, t. VI, p. 927.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (30 mars 1672), t. II, p. 374, édit. M.—(21 février 1680), t. VI, p. 169, édit. M.—(21 août 1681), t. VI, p. 425, édit. M.—(1<sup>er</sup> septembre 1680), t. VI, p. 442, édit. M.—(20 novembre 1682), t. VII, p. 104, édit. M.—(9 janvier 1682), t. VII, p. 116, édit. M.—(9 septembre 1675), t. IV, p. 90, édit. G.; t. III, p. 460, édit. M.—*Ibid.* (22 septembre 1688), t. VIII, p. 366, édit. G.; t. VIII, p. 91, édit. M.—*Ibid.* (24 janvier 1689), t. IX, p. 118, édit. G.; t. VIII, p. 303, édit. M.—(7 février 1682), t. VII, p. 104, édit. M.—(9 janvier 1683), t. VII, p. 116, édit. M.

<sup>157</sup> Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, 2<sup>e</sup> édit., chap. VIII, p. 128.

<sup>158</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (1<sup>er</sup> novembre 1671), t. II, p. 236, édit. M.

<sup>159</sup> *Ibid.* (11 novembre 1671), t. II, p. 242, édit. M.—(2 décembre 1671), t. II, p. 300, édit. G. Cette devise est celle de Porchère d'Augier, dans la description du carrousel. Voyez TALLEMANT, *Historiettes*, t. III, p. 318.

<sup>160</sup> *Ibid.* (15 novembre 1671.)

<sup>161</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (23 et 30 août 1671), t. II, p. 201, 211, édit. G.; t. II, p. 168, édit. M.

<sup>162</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (6 septembre 1671).

<sup>163</sup> Conférez la parodie de la fable de la Cigale et de la Fourmi, dans le *Recueil de pièces curieuses et nouvelles tant en prose qu'en vers*; la Haye, 1695, in-12, t. II, seconde partie, p. 230.—*Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, 1<sup>re</sup> édit., 1820, in 8<sup>o</sup>, p. 392.—Voyez ci-dessus, 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, chap. VIII, p. 127.

se trouvait alors au château de Grignan, et mourut l'année suivante à Paris, de la petite vérole, chez son oncle l'évêque d'Uzès<sup>164</sup>. C'est à ce chevalier de Grignan que madame de Sévigné défendait de monter à cheval en présence de sa fille<sup>165</sup>, tant le souvenir de la fausse couche qu'il avait occasionnée par sa chute faisait d'impression sur elle. Tels étaient dans la famille de Grignan les hommes qui se réunissaient au château de Grignan, et en composaient la société. Les filles que le comte de Grignan avait eues de son premier mariage avec Angélique-Claire d'Angennes étaient encore trop jeunes pour y figurer<sup>166</sup>. L'aînée n'avait que dix ans, et la cadette seulement sept ans, lorsque leur père se remaria avec mademoiselle de Sévigné<sup>167</sup>. Le duc de Montausier, leur oncle par alliance, puisqu'il avait épousé Julie d'Angennes, s'opposait à ce qu'elles allassent demeurer chez leur belle-mère, craignant que celle-ci ne se prévalût de l'innocence de leur jeune âge, et ne leur inspirât prématurément de l'inclination pour la vie religieuse: cependant il finit par céder aux instances de madame de Grignan, et s'aperçut bientôt qu'il ne s'était pas trompé dans ses prévisions<sup>168</sup>. Louise-Catherine-Adhémar, l'aînée des deux filles de M. de Grignan et de Claire d'Angennes, excitée par sa belle-mère, ses oncles et toute sa famille, dans son penchant à la dévotion, voulut entrer aux Carmélites; mais la délicatesse de sa santé ne lui permit pas de soutenir les austérités de l'ordre: elle ne put achever son noviciat; elle se retira comme pensionnaire dans un couvent, et y vécut avec autant de régularité et de piété que la religieuse cloîtrée la plus attachée à ses devoirs. Sur le bien de sa mère, il lui revenait quarante mille écus; elle en fit don à son père; et madame de Grignan ne déguise pas qu'elle se servit de l'influence qu'elle avait acquise sur cette jeune fille, pour la déterminer à prendre cette résolution. Bussy profite de cette occasion pour lancer un sarcasme piquant, mais juste<sup>169</sup>, contre madame de Grignan; et madame de Sévigné, au contraire, chez qui la tendresse pour sa fille, et sa continuelle préoccupation pour tout ce qui concernait ses intérêts et sa grandeur, étouffaient tout autre sentiment, la félicite d'avoir «fait merveille», et exprime, par les termes les plus énergiques, son admiration pour Catherine-Adhémar, qu'elle appelle une *filie céleste*, par opposition à sa sœur cadette, qui est pour elle la *filie terrestre*<sup>170</sup>. En effet, celle-ci, Françoise-Julie, qu'on nommait ordinairement mademoiselle d'Alérac<sup>171</sup>, quoique soumise à la même éducation et aux mêmes influences que sa sœur, eut des goûts très-différents: elle aimait le monde, et elle se plaisait beaucoup dans la société de madame de Sévigné, qui la trouvait aimable<sup>172</sup>. Jolie et faite pour plaire<sup>173</sup>, elle fut recherchée en mariage par le chevalier de Polignac et M. de Belesbat. Ces deux mariages se rompirent, non par le fait de madame de Grignan. Pourtant le défaut d'accord entre la belle-mère et la belle-fille fut tel, que celle-ci abandonna brusquement la maison paternelle, et se retira chez son oncle par alliance, le duc de Montausier, et ensuite au couvent des Feuillantines<sup>174</sup>. Elle se maria enfin avec le marquis de Vibraye, sans la participation et aussi sans l'opposition de sa famille<sup>175</sup>.

<sup>164</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (22, 27, 29 janvier, 3 et 10 février 1671), t. II, p. 300, 307, 309, 313, 319, édit. M.—(4 novembre 1671), t. II, p. 203, édit. G.

<sup>165</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (19 août 1671), t. II, p. 196, édit. G. Voyez ci-dessus, 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, chap. XV, p. 84.

<sup>166</sup> Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, chap. VIII, p. 136.

<sup>167</sup> DANGEAU, *Journal mss.* en date du 24 janvier 1684, cité dans les *Lettres de SÉVIGNÉ*, t. VII, p. 398, édit. M.

<sup>168</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (4 août 1677), t. V, p. 172, et la note 1, édit. M.—(25 janvier 1687), t. VII, p. 411, édit. M.

<sup>169</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (18 janvier 1687), t. VII, p. 414, édit. M.

<sup>170</sup> *Ibid.* (18 août, 11, 18 et 25 septembre 1680), t. VI, p. 420, 455, 458, 459, 465, 473, édit. M.—*Ibid.* (2 et 16 octobre 1680, 1<sup>er</sup> octobre et 24 décembre 1684, 8 mai et 25 octobre 1686), t. VII, p. 10, 24, 93, 176, 382, 398 et 400, édit. M.

<sup>171</sup> Conférez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 136.

<sup>172</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (20 septembre 1684), t. VII, p. 165, édit. M.

<sup>173</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 décembre 1684), t. VII, p. 213, édit. M.

<sup>174</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (1<sup>er</sup> mars, 20 et 24 septembre, 13 décembre 1684, 15 août 1685, 1<sup>er</sup> mai 1686), t. VII, p. 141, 165, 168, 176, 212, 335, 382, édit. M.—*Ibid.* (27 septembre 1687, 9 mars et 30 avril 1689), t. VIII, p. 17, 373, et la note.

<sup>175</sup> Elle fut mariée le 7 mai 1689. Conférez le *Journal mss. de Dangeau* à cette date, cité par M. Monmerqué dans SÉVIGNÉ, *Lettres* (30 avril 1689), t. VIII, p. 455, édit. M.

Des trois sœurs qu'avait le comte de Grignan, une seule doit nous occuper, puisque celle qui se fit religieuse à Aubenas<sup>176</sup>, et celle qui se maria au marquis de Saint-Andiol (en 1661)<sup>177</sup>, ne sont mentionnées que deux ou trois fois dans la correspondance de madame de Sévigné. Il n'en est pas de même de Thérèse-Adhémar de Monteil; celle-ci épousa le comte de Rochebonne<sup>178</sup>, qui commanda longtemps à Lyon pour le roi. La comtesse de Rochebonne ressemblait beaucoup à son frère, le comte de Grignan: c'est dire assez qu'elle n'était pas belle; aussi est-ce par antiphrase et en plaisantant que madame de Sévigné la qualifie de jolie femme<sup>179</sup>. Sa laideur, et la surdité dont elle était affligée, étaient rachetées par le plus heureux caractère. Elle s'était liée d'amitié avec madame de Grignan, et l'affection que celle-ci avait pour elle s'étendait jusqu'à ses enfants. Elle en avait un grand nombre; presque tous étaient remarquables par leur esprit précoce, leurs jolies figures, la fraîcheur de leur teint et leurs grâces enfantines<sup>180</sup>.

Un des parents du comte de Grignan, que madame de Sévigné aimait le mieux, était le chevalier comte de la Garde, qui avait été gouverneur de la ville de Furnes et lieutenant des gardes du corps de la reine mère<sup>181</sup>. Sa baronnie de la Garde était voisine du comté de Grignan, et il allait fréquemment au château. Lorsqu'il échoua dans le projet de mariage qu'il avait conçu, on était presque certain qu'il resterait célibataire<sup>182</sup>; et comme la forte pension dont il jouissait le rendait riche, on croyait qu'il avantagerait le comte de Grignan. Dans cet espoir, madame de Sévigné avait pour lui de grands égards; il fut la seule personne à laquelle elle permit de faire copier le portrait de sa fille, peint par Mignard<sup>183</sup>: elle avait refusé *rabutinement*, comme elle le dit, cette faveur à ses plus intimes amis, au *bel abbé*, l'évêque de Carcassonne, à l'abbesse de Fontevault, sœur de madame de Montespan, enfin même à MADEMOISELLE<sup>184</sup>. Le chevalier de la Garde ne put rien faire pour son cousin, le comte de Grignan; la riche pension de 18,000 livres dont il jouissait (36,000 fr.) fut supprimée, et il fut presque entièrement ruiné<sup>185</sup>.

A toutes ces personnes que le mariage de mademoiselle de Sévigné avec le comte de Grignan avait placées dans des rapports de famille et d'intimité tant avec elle qu'avec madame de Sévigné, il faut joindre la marquise du Puy du Fou, mère de la seconde femme du comte de Grignan<sup>186</sup>. Elle avait peu d'esprit, mais sa bonté la faisait chérir. Comme elle demeurait à Paris, madame de Sévigné la voyait souvent, et même la recherchait, à cause de l'attachement qu'elle avait conservé pour celui qui avait été son gendre, et de l'amitié qu'elle avait pour madame de Grignan. Madame de Sévigné passait des heures entières avec madame du Puy du Fou, et lui confiait sa petite-fille Marie-Blanche, et madame du Puy du Fou en avait soin comme de son propre enfant<sup>187</sup>.

<sup>176</sup> Conférez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, t. III, p. 136.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (6 octobre 1673), t. III, p. 106, édit. M.—(15 juin 1680), t. VI, p. 323, édit. M.

<sup>177</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 juillet 1685), t. VIII, p. 73, édit. G.

<sup>178</sup> Il était de plus chanoine, comte et chamarié de l'église Saint-Jean de Lyon. Conférez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, 2<sup>e</sup> édit., chap. VIII, p. 138, note 4.

<sup>179</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (27 juillet 1672), t. III, p. 41, édit. M.—(19 juillet, 16 et 19 août, 27 septembre, 4 octobre 1671.)

<sup>180</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (10 octobre 1673, 6 novembre 1675, 28 août 1676, 23 juin 1677, 15 et 20 mai 1689), t. II, p. 190, 196, 242, 249; t. III, p. 107; t. IV, p. 75 et 146; t. V, p. 113; t. VIII, p. 470; t. IX, p. 42, édit. G.

<sup>181</sup> Conférez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, 2<sup>e</sup> édit., p. 129, note 3.

<sup>182</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (17 mai, 24 juin, 8 juillet 1676), t. IV, p. 299, 308, 378, édit. M.—*Ibid.* (4 décembre 1689), t. IX, p. 238, édit. M.

<sup>183</sup> Ce portrait, ou plutôt une copie de ce portrait, est dans le Musée de Versailles; mais celui qui est à côté, entouré de même d'une guirlande de fleurs, n'est pas le portrait de la marquise de Sévigné (Marie de Rabutin-Chantal), quoique indiqué comme tel dans les catalogues. Voyez la note à la fin de notre 2<sup>e</sup> partie.

<sup>184</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (19 août, 9 septembre 1675), t. IV, p. 35, 89, édit. G.; t. III, p. 460, édit. M.—*Ibid.* (16 juillet et 15 août 1677), t. V, p. 286, 287, 349, édit. G.—*Ibid.*, t. V, p. 133 et 188, édit. M.

<sup>185</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (25 et 28 décembre 1689), t. IX, p. 267, 274.—(8 janvier 1690), t. IX, p. 297, édit. M.

<sup>186</sup> Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, t. III, p. 128, note 5, et p. 140.

<sup>187</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 mars, 8 et 13 mai 1671), t. I, p. 373; t. II, p. 63 et 72, édit. G.—*Ibid.* (14 mars 1696), t. XI, p. 284, édit. G.

Les Simiane étaient aussi cousins des Grignan<sup>188</sup>; et, parmi les nouvelles connaissances que son séjour en Provence procura à madame de Grignan, on remarque la marquise de Simiane, dont le fils épousa celle à qui nous devons la publication des *Lettres*. Madame de Sévigné avait eu occasion de rencontrer dans le monde madame de Simiane, et elle félicite sa fille d'avoir en elle une compagnie agréable<sup>189</sup>. Elle fait l'éloge de son amabilité, mais elle ne lui reconnaît pas une excellente tête; elle la blâme de vouloir se séparer de son mari, à cause des fréquentes infidélités qu'il lui faisait, ajoutant assez lestement: «Quelle folie! Je lui aurais conseillé de faire quitte à quitte avec lui<sup>190</sup>.»

La maison de madame de Grignan se composait d'un nombreux personnel, conforme au rang qu'elle tenait en Provence; et ceux qui en faisaient partie paraissent avoir été bien choisis pour la soulager dans les devoirs qu'elle avait à remplir, et la distraire de ce qu'ils pouvaient avoir de pénible. Deux femmes de chambre étaient attachées à son service; et l'une d'elles, nommée Deville, fille de son maître d'hôtel<sup>191</sup>, en savait assez pour l'aider, et, au besoin, pour la suppléer dans ses correspondances. Une demoiselle de Montgobert, pieuse mais enjouée, d'un esprit original, plaisait beaucoup à madame de Sévigné<sup>192</sup>; elle était demoiselle de compagnie; et Ripert<sup>193</sup>, l'intendant des Grignan, était un homme d'esprit et d'une société agréable: il avait sa chambre au château de Grignan, à côté de celle des deux pages<sup>194</sup>.

Madame de Sévigné instruisait avec grand soin madame de Grignan des variations de la mode. Elle savait que sa fille, par sa beauté et par son rang, avait en Provence le privilège d'être le patron sur lequel les femmes se réglaient<sup>195</sup>; et c'est à la cour de Louis XIV qu'alors la mode avait, pour toute l'Europe, établi le siège de son empire. Les lettres de madame de Sévigné fourniraient d'exacts et nombreux détails à celui qui voudrait nous retracer les lois absolues et les bizarres volontés de cette capricieuse reine du monde élégant. C'est surtout lorsqu'elle était à Aix<sup>196</sup>, que madame de Grignan avait ses plus fréquentes réunions et étalait le plus de luxe. Madame de Sévigné faisait fréquemment à sa fille des cadeaux de modes nouvelles, et lui envoyait des cravates, des éventails, et autres petits objets; mais madame de Grignan ayant écrit à sa mère qu'elle se proposait de se faire peindre et de lui faire présent de son portrait, madame de Sévigné lui envoya un tour de perles de douze mille écus, acheté à la vente de l'ambassadeur de Venise. Elle lui écrivait en même temps: «On l'a admiré ici: si vous l'approuvez, qu'il ne vous tienne point au cou; il sera suivi de quelques autres<sup>197</sup>.»

Cependant, même à Aix, madame de Grignan pouvait se soustraire au monde et à la dissipation; et elle n'y manquait pas aux époques où la religion lui en faisait un devoir. Elle se retirait alors dans le couvent des sœurs de Sainte-Marie, où par un privilège spécial, et à cause de son aïeule la

<sup>188</sup> Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, 2<sup>e</sup> édit., p. 130, note 4, p. 129, note 2.

<sup>189</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (28 juin 1671), t. II, p. 115, édit. G.; t. II, p. 96, édit. M.

<sup>190</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 mai, 12 août 1676), t. IV, p. 430; t. V, p. 70, édit. G.; t. IV, p. 289 et 419, édit. M.—(18 novembre 1695), t. IX, p. 237.

<sup>191</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (6 mai, 21 juin 1671), t. II, p. 62, édit. G., et p. 15 de la lettre du 21 juin, rétablie, 1826, in-8<sup>o</sup>.—*Ibid.* (5 juin et 8 juillet 1671), t. II, p. 126, 131, édit. G. L'autre femme de chambre se nommait Cateau. M. de Grignan, en la mariant, en fit une nourrice.

<sup>192</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (18 mars, 4 avril 1671), t. I, p. 382; t. II, p. 5, édit. G.—(6 octobre 1675), t. IV, p. 20, édit. M.; t. IV, p. 31, édit. G.—(23 février 1676), t. IV, p. 348, édit. G.—(14 juin 1677), t. V, p. 91, édit. M.—(11 octobre 1679), t. V, p. 459, édit. M.—(14 février 1680), t. VI, p. 160.—(10 juillet 1680), t. VI, p. 370.—(17 juillet 1680), t. VI, p. 376.—(18 août 1680), t. VI, p. 422.—(8 septembre 1680), t. VI, p. 450.—(30 octobre 1680), t. VII, p. 20, 23, 33.

<sup>193</sup> Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 326 et 465, et SÉVIGNÉ, *Lettres* (18 mars 1671, 26 juillet 1675), t. I, p. 38 et 39 de l'édit. de la Haye, p. 379 et 380, édit. G.

<sup>194</sup> *Inventaire des papiers Simiane*, Mss. de la Bibliothèque royale. *Inventaire des meubles de la maison de Grignan, dressé le 27 novembre 1672*.—La chambre de M. d'Uzès était près de celle de mademoiselle de Montgoubert (*sic*).

<sup>195</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (21 juin 1671), p. 10 et 11 de la lettre rétablie, 1826, in-8<sup>o</sup>.

<sup>196</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (15 mars, 4 avril, 19 et 30 août), t. I, p. 382; t. II, p. 2, 5, 192, 211, édit. G.

<sup>197</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (9 mars 1672), t. II, p. 414, édit. G.; t. II, p. 352, édit. M.

bienheureuse Chantal, elle était admise temporairement sur le pied de religieuse, et avait sa cellule particulière<sup>198</sup>.

Le séjour de madame de Grignan chez les sœurs de Sainte-Marie n'était jamais bien long, et n'avait lieu qu'à de grands intervalles. Cette existence calme et reposée pouvait lui plaire pendant quelques jours, par son contraste avec l'agitation de sa vie habituelle; mais elle n'avait pas, comme sa mère, le goût de la retraite et de la campagne, les rêveries d'une âme profondément émue, les palpitations d'un cœur avide de tendresse et d'amour. Ces troubles intérieurs, qui étaient à la fois pour madame de Sévigné une source intarissable de jouissances et de tourments, lui étaient inconnus. Elle savait que sa réputation de beauté, de savoir, de raison, de prudence, s'était accrue à la cour depuis son départ, et par son année de séjour en Provence<sup>199</sup>. Le rang qu'elle tenait dans ce pays flattait son orgueil: là, peut-être, elle se félicitait de n'être pas éclipsée par sa mère comme à Versailles, comme à Paris. C'eût été pour elle déchoir que de cesser d'être la première, que de se retrouver sur un degré d'infériorité ou même d'égalité. M. de Grignan ne pensait pas ainsi: il aurait mieux aimé être auprès du monarque, que d'avoir l'honneur de le représenter dans une province lointaine; les peines et les soins du gouvernement lui étaient à charge. Ayant appris que le maréchal de Bellefonds voulait quitter sa place de premier maître d'hôtel du roi, il était disposé à acquérir cette charge; mais madame de Grignan s'y opposa, et le fit rester en Provence. On peut juger combien cette résolution affligea sa mère, qui n'osa s'en plaindre que bien doucement. «Ma chère enfant, lui dit-elle, cette grande paresse de ne vouloir pas seulement sortir un moment d'où vous êtes, me blesse le cœur. Je trouve les pensées de M. de Grignan bien plus raisonnables. Celle qu'il avait pour la charge du maréchal de Bellefonds, en cas qu'il l'eût quittée, était tout à fait de mon goût; vous aurez vu comme la chose a tourné: mais j'aimerais assez que le désir de vous rapprocher ne vous quittât point quand il arrive des occasions; et M. d'Uzès aurait fort bonne grâce à témoigner au roi qu'il est impossible de le servir si loin de sa personne sans beaucoup de chagrin, surtout quand on a passé la plus grande partie de sa vie auprès de lui<sup>200</sup>.»

---

<sup>198</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (8 avril 1671), t. II, p. 6, édit. G.; t. II, p. 5, édit. M.

<sup>199</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (29 janvier 1672), t. II, p. 366.

<sup>200</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (27 janvier 1672), t. II, p. 362. Conférez *id.* (13 janvier 1672), t. II, p. 341, 343, édit. G.; t. II, p. 282, édit. M.

## CHAPITRE III. 1671-1672

Madame de Sévigné quitte les Rochers, et retourne à Paris.—Elle y prend un nouveau logement.—Elle désirait revenir à Paris pour être utile à son gendre.—Ce qu'était l'administration des provinces sous Louis XIV.—L'évêque de Marseille, Janson, cherche à desservir M. de Grignan. Le marquis de Charost le défend.—Les affaires des états de Provence se terminent bien.—Louis XIV se prépare à la guerre contre les Hollandais, et ne semble occupé que des choses de la paix.—Dans cette persuasion, Boileau écrit son *Discours au roi*.—Négociations de Louis XIV.—Il accorde sa confiance à Condé.—Fête donnée, à Chantilly, au roi et à toute sa cour.—Création de l'Académie d'architecture.—Le roi propose un prix pour l'invention d'un nouvel ordre d'architecture, qui serait nommé l'*ordre français*.—Nouvelles constructions à Versailles, à Compiègne, à Fontainebleau.—On joue *la Comtesse d'Escarbagnas* et *Psyché*.—La Fontaine publie un nouveau Recueil de fables et un nouveau Recueil de contes et de poésies diverses.—Ouverture du jubilé.—Le roi touche 1,200 malades.—Publication de *Poésies chrétiennes et diverses*.—Belle ode de Pomponne qui s'y trouve insérée.—Molière fait jouer *les Femmes savantes*.—Effet produit par cette pièce.—Elle anéantit la réputation de Cotin et le règne des *précieuses*.—De leur heureuse influence sur les mœurs et sur la littérature.—Julie d'Angennes n'existait plus lors de la première représentation des *Femmes savantes*.—Son admirable conduite et son courage.—Elle devient dame d'honneur de la reine.—Ses remords, ses chagrins à la cour.—Un fantôme lui apparaît.—Elle tombe malade, et meurt.—Madame de Richelieu est nommée à sa place dame d'honneur.—Ce que dit madame de Sévigné de cette nomination, attribuée à l'influence de madame Scarron sur madame de Montespan.—Madame de Sévigné soupe souvent avec madame Scarron.—Conduite de celle-ci.—Ses entretiens avec madame de Montespan déplaisent au roi.—Ses sentiments, et conduite de madame de Montespan en matière de religion.—Madame Scarron, d'après l'ordre du roi, se charge d'élever les enfants qu'il aura avec madame de Montespan.—Conduite admirable de madame Scarron.—Les enfants que le roi a eus de madame de Montespan lui inspirent une grande tendresse.—Le roi augmente sa pension.—Il lui donne un carrosse et des gens, et l'appelle à la cour pour rester auprès des enfants de madame de Montespan.

Décembre commençait; le froid était piquant; mais le ciel était bleu, et la lumière du soleil éclatait sur les bois dépouillés de verdure de la vaste campagne des Rochers, lorsque madame de Sévigné quitta sa solitude avec un regret dont elle était, disait-elle, épouvantée<sup>201</sup>. Elle se mit en route avec deux calèches attelées chacune de quatre chevaux, pour elle et sa suite; et afin d'éviter le mauvais pavé de Laval, elle prit d'abord la route de Cossé, alla coucher chez une parente de madame de Grignan, à Loresse, château situé dans la commune de Montjean. Le second jour de son voyage, elle coucha à Meslay; le troisième, à Malicorne, chez la marquise de Lavardin. En faisant ainsi environ dix lieues par jour, elle se trouva le dixième jour transportée à Paris, satisfaite de s'être rapprochée de sa fille, et ayant pris la résolution d'aller la rejoindre aussitôt que les frimas de l'hiver auraient disparu, et que le retour de la belle saison lui permettrait d'entreprendre ce long voyage.

---

<sup>201</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (9, 13, 18 décembre 1671), t. II, p. 307, 309, 313, édit. G.; t. II, p. 260, 261, 264, édit. M.

Elle avait quitté, après le mariage de sa fille, le logement qu'elle occupait à Paris rue du Temple, et transporté son domicile rue de Thorigny, où elle ne devait pas rester longtemps; car, tandis qu'elle était encore aux Rochers, des ordres avaient été donnés par elle de louer, rue Sainte-Anastase, une autre maison près de celle du comte et de la comtesse de Guitaut<sup>202</sup>.

On sait que le château d'Époisses en Bourgogne, qui appartenait au comte de Guitaut, n'était pas éloigné de Bourbilly, terre de madame de Sévigné. Aussi dit-elle, en écrivant alors au comte de Guitaut, qu'il est de sa destinée d'être partout sa voisine<sup>203</sup>. Madame de Sévigné, aidée de son oncle Saint-Aubin, employa une partie de l'hiver à faire arranger sa nouvelle demeure, fort rapprochée de celle qu'elle habitait, et elle y coucha pour la première fois le 7 mai 1672<sup>204</sup>. Elle y avait fait préparer un appartement pour sa fille et pour son gendre, et, quoique petite, cette maison lui suffisait; elle s'y trouvait commodément et agréablement<sup>205</sup>. Nous dirons comment depuis elle changea encore de logement, et occupa le bel hôtel Carnavalet<sup>206</sup>. Mais il est remarquable que, malgré son intime liaison avec madame de la Fayette et le duc de la Rochefoucauld, qui l'appelait si souvent à l'autre extrémité de la ville, elle ne quitta jamais le Marais ou le quartier du Temple et le quartier Saint-Antoine; et, dans ses divers changements, elle se rapprocha de plus en plus de la place Royale, où elle était née. Elle y trouvait l'avantage d'être près de toutes les connaissances de sa jeunesse, qui furent aussi les mêmes que celles de son âge avancé. Elle pouvait fréquenter toujours les mêmes églises, les Minimes, l'église Saint-Paul, celle des Jésuites, le couvent des Filles de Sainte-Marie du faubourg Saint-Antoine, dont les religieuses étaient ses bonnes amies, et qui avaient parmi elles sa nièce Diane-Charlotte, la fille aînée du comte de Bussy, dont l'esprit la charmait, dont la piété lui faisait envie<sup>207</sup>.

Un motif plus puissant que celui de se rapprocher de sa fille avait engagé madame de Sévigné à quitter les Rochers: c'était les services qu'elle pouvait rendre à son gendre depuis que Pomponne avait été nommé ministre. Lorsqu'elle revint à Paris, les états de Bretagne étaient depuis longtemps terminés; mais il n'en était pas de même de ceux de Provence: ouverts à Lambesc au mois de septembre, ils se prolongèrent jusqu'en janvier 1672<sup>208</sup>. Ainsi que nous l'avons dit, madame de Sévigné aida puissamment à ce que le lieutenant général gouverneur ne fût pas contraint de s'aliéner la population de la Provence en déployant contre ses représentants les rigueurs du pouvoir; aussi M. de Grignan appelait-il sa belle-mère son *petit ministre*<sup>209</sup>. Louis XIV travaillait alors à régulariser l'administration de son royaume; et comme les efforts des provinces, des villes et des départements pour conserver ce que la hache de Richelieu n'avait pu abattre de leurs privilèges et de leurs libertés, faisaient obstacle aux ordonnances du monarque absolu, il mettait tous ses soins à les anéantir ou à les comprimer. Ce fut surtout durant le cours des années 1671 et 1672 qu'il obtint les plus grands résultats<sup>210</sup>. Ce que le comte de Grignan faisait en Provence, le duc de Chaulnes l'exécutait en Bretagne, le prince de Condé en Bourgogne<sup>211</sup>, le duc de Verneuil<sup>212</sup> en Languedoc. Les députés des états de cette dernière province avaient décidé qu'à l'avenir on commencerait les délibérations

<sup>202</sup> Conférez t. I, p. 2, de la 1<sup>re</sup> partie de ces *Mémoires*.

<sup>203</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (décembre 1671, au comte de Guitaut), t. II, p. 307, édit. G.

<sup>204</sup> *Ibid.* (4 et 6 mai 1672), t. III, p. 5 et 12, édit. G.; t. II, p. 420 et 425, édit. M.

<sup>205</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 mai 1672), t. III, p. 16, édit. G.; t. II, p. 429, édit. M.

<sup>206</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (16, 19, 21 et 29 septembre 1677; 7, 15, 20, 27 octobre 1677).

<sup>207</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (17 et 24 mai 1671), t. II, p. 73 et 75, édit. G.; t. II, p. 61 et 63, édit. M.—Sur Diane-Charlotte, conférez une lettre de mademoiselle Dupré à Bussy, en date du 1<sup>er</sup> juillet 1670, et la réponse de Bussy du 10 juillet, dans BUSSY, *Lettres*, t. V, p. 163 et 166.

<sup>208</sup> Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 440 et 441.

<sup>209</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (19 février 1672), t. II, p. 392, édit. G.; t. II, p. 333, édit. M.—Voyez l'*Abrégé des délibérations de l'assemblée générale des états de Provence*; Aix, chez Charles David, 1672, in-4<sup>o</sup>, p. 29 et 36. Le roi demandait 600,000 fr. de dons gratuits, on n'en voulait offrir que 400,000; on composa, et l'on vota 500,000 fr.

<sup>210</sup> ALEXANDRE THOMAS, *Une province sous Louis XIV*; 1844, in-8<sup>o</sup>, p. 40, 61, 63, 66, 70, 376, 387.

<sup>211</sup> *Ibid.*, p. 399 et 405.

<sup>212</sup> Il était prince du sang, oncle du roi. Le marquis de Castries était lieutenant général.

dans un ordre inverse de celui qui avait été en usage jusqu'alors; c'est-à-dire qu'on voterait d'abord les subsides, ou les dons gratuits à offrir au roi, avant de s'occuper des affaires particulières de la province<sup>213</sup>. Une telle résolution enlevait nécessairement à l'assemblée des états tout moyen de résister aux exigences de l'autorité. Aussi cette mesure fut-elle bien accueillie par Louis XIV, et on s'en entretenait beaucoup à la cour. Sur quoi madame de Sévigné raconte à sa fille l'anecdote suivante: «L'autre jour, on parlait, devant le roi, de Languedoc et puis de Provence, et puis enfin de M. de Grignan, et on en disait beaucoup de bien: M. de Janson [l'évêque de Marseille] en dit aussi; et puis il parla de sa paresse naturelle: là-dessus le marquis de Charost<sup>214</sup> le releva de sentinelle d'un très-bon ton, et lui dit: «Monsieur, M. de Grignan n'est point paresseux quand il est question du service du roi, et personne ne peut mieux faire qu'il a fait dans cette dernière assemblée: j'en suis fort bien instruit.» Voilà de ces gens que je trouve toujours qu'il faut aimer et instruire<sup>215</sup>.»

Madame de Sévigné était d'autant plus heureuse de l'issue favorable des affaires de Provence, qu'elle avait longtemps craint des résultats tout différents. Elle était naturellement enchantée de Louis XIV et de ses ministres, qui se montraient satisfaits des services de son gendre. Elle écrivait à sa fille: «J'ai tremblé depuis les pieds jusqu'à la tête; je croyais que tout fût perdu: il se trouve que vous avez attendu votre courrier, et que vous avez bu à la santé du roi votre maître. J'ai respiré, et approuvé votre zèle. En vérité, on ne saurait trop louer le roi: il s'est perfectionné depuis un an. Les poètes ont commencé à la cour; mais j'aime bien autant la prose, depuis que tout le monde en sait faire pour conter et chanter ses louanges<sup>216</sup>.»

En effet, depuis la paix d'Aix-la-Chapelle<sup>217</sup>, Louis XIV semblait avoir renoncé aux projets ambitieux qu'il avait manifestés dans les commencements de son règne; et c'est alors qu'il négociait pour rompre l'alliance qu'avaient contractée entre elles la Hollande, l'Angleterre et la Suède<sup>218</sup>, qu'il s'apprêtait à punir l'ingratitude et l'orgueil des Hollandais, tandis qu'on le croyait uniquement occupé des soins du gouvernement, de la prospérité de son royaume, des embellissements de Versailles et des plaisirs de sa cour<sup>219</sup>.

Ce fut sous l'inspiration de cette croyance générale que Boileau écrivit son *Épître au roi*, à laquelle madame de Sévigné fait principalement allusion, parce que cette épître, d'abord publiée séparément en 1670, le fut de nouveau au commencement de 1672, peu de temps avant que la guerre fût déclarée; et quoique le poète eût opposé la sagesse pacifique du roi de France à la folie des monarques conquérants, les éloges donnés dans ses vers pleins de force, de grâce et de finesse, furent d'autant mieux accueillis, que Louis XIV craignait de voir toute l'Europe se soulever pour s'opposer à ses envahissements, et qu'il désirait persuader aux peuples et aux gouvernements qu'il n'armaient que parce qu'il y était contraint pour sa sûreté et celle des autres États monarchiques, menacés par une république insolente; que tous ses vœux tendaient à conclure une paix durable.

Pomponne et Courtin en Suède, le chevalier de Gémonville à Vienne, le marquis de Ruigny et Colbert de Croisy à Londres, le marquis de Villars et Bonzy, archevêque de Toulouse, à Madrid, conduisirent les négociations qui précédèrent cette guerre avec une activité et une habileté admirables. Ce ne fut que lorsque Louis XIV, par des traités secrets<sup>220</sup>, eut détaché de la Hollande tous les États

<sup>213</sup> Baron TROUVÉ, *Essais historiques sur les états généraux du Languedoc*, 1818, in-4<sup>o</sup>, p. 183 et 184.

<sup>214</sup> Charost était gendre de Fouquet.

<sup>215</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (7 février 1672), t. II, p. 390, édit. G.; t. II, p. 331, édit. M.

<sup>216</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (27 janvier 1672), t. II, p. 363.

<sup>217</sup> *Recueil des principaux traités de paix faits et conclus pendant ce siècle*; Luxembourg, 1698, in-12. *Préliminaires des traités faits entre les rois de France et toutes les provinces de l'Europe*; 1692, in-12, p. 296.

<sup>218</sup> MIGNET, *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, t. IV, p. 5.

<sup>219</sup> BERRIAT SAINT-PRIX, édition des *Œuvres de Boileau*, 1830, in-8<sup>o</sup>, t. I, p. CXXXIV, n<sup>o</sup> 24, et CXLI, n<sup>o</sup> 28; et t. II, p. 9 et 23.

<sup>220</sup> MIGNET, *Négociations*, in-4<sup>o</sup>, t. III, p. 258 (Traité secret entre Charles II et Louis XIV, 21 octobre et 31 décembre 1670); t. III, p. 291 (Traité entre le duc de Brunswick, 10 juillet 1671); t. III, p. 365 et 374 (Traité avec la Suède, le 14 avril 1671). Courtin appelle les Suédois les Gascons du Nord.

qui avaient intérêt à la soutenir, qu'il eut obtenu le concours des uns et la neutralité des autres, qu'il fit connaître ses desseins<sup>221</sup>. Les préparatifs des armements faits par lui, par son ministre Louvois, par Turenne, par Condé furent dissimulés avec le même soin, enveloppés du même mystère. Avant d'arrêter son plan de campagne, il ordonna à Louvois de le soumettre par écrit au prince de Condé, et voulut avoir l'avis de ce grand capitaine. Pour qu'il ne fût pas distrait de l'important travail qu'il lui confiait, le roi avait permis au duc d'Enghien de suppléer son père comme gouverneur de la Bourgogne<sup>222</sup>, ce qui était une manière de lui assurer la survivance de cette place importante. Pour mieux divulguer la faveur que Condé avait acquise auprès de lui, Louis XIV accepta des fêtes que ce prince lui offrit à Chantilly. Le roi se rendit en ce lieu le 23 avril 1671; il était accompagné de la reine et de MONSIEUR. La fête dura deux jours, et, comme presque toutes les fêtes de Chantilly, celle-ci consista en divertissements de chasse, de pêche, en illuminations et en repas dans la forêt<sup>223</sup>. Cette forêt, mieux que celles de Fontainebleau et de Compiègne, mieux que les bois de Versailles, se prêtait à une heureuse alliance des gracieuses beautés de la nature avec les surprises et les magnificences de l'art. Le duc d'Enghien fut le principal ordonnateur des fêtes de ces deux journées. C'est à lui que ce magnifique domaine devait ses derniers embellissements<sup>224</sup>, et il montra dès lors ce goût, cette activité, cette prévoyance, cet esprit ingénieux dont il donna depuis tant de preuves dans de semblables circonstances<sup>225</sup>.

Cette fête, qui coûta 360,000 livres, fut assombrie par le suicide de Vatel, qui se crut déshonoré parce que le rôti manqua à quelques tables et que le poisson n'arrivait pas en assez grande quantité<sup>226</sup>. Quant à Louis XIV, il ne donna point de fêtes dans l'année qui précéda l'invasion de la Hollande: d'autres pensées l'occupaient, et les besoins de la guerre prescrivaient de l'économie dans les dépenses. Cependant il faisait travailler les artistes, et surtout les sculpteurs, pour l'embellissement de Versailles; il allait les visiter dans leurs ateliers<sup>227</sup>. Il voulut loger plus grandement les soldats infirmes, dont les guerres avaient augmenté le nombre. Il commença donc à faire construire l'édifice qu'on voulait appeler l'hôtel de Mars, et qui fut depuis l'hôtel des Invalides, quand il eut été terminé et richement doté<sup>228</sup>. Louis XIV créa, vers la fin de l'année 1671, une académie d'architecture; et, par une pensée qui manifestait plus son patriotisme qu'un goût éclairé de l'art, il promit de donner en prix son portrait, enrichi de diamants, à l'inventeur d'un nouvel ordre d'architecture qui serait nommé l'*ordre français*; et il fit insérer le programme de ce prix dans la *Gazette*<sup>229</sup>.

Il avait fait achever le palais des Tuileries; et la salle de spectacle qu'il avait ordonné d'y construire servit, cette année, aux représentations de *Psyché*. Il est remarquable que, pendant tout le cours de ce règne, on ne joua dans cette salle que ce seul opéra, et seulement cette année<sup>230</sup>. Soit que Louis XIV, pour la pompe et la magnificence de sa cour, se trouvât trop peu séparé de la foule, et gêné dans la populeuse ville de Paris; soit qu'il y fût désagréablement poursuivi par le souvenir de la Fronde, presque tous les actes émanés de lui sont, à l'époque où nous sommes parvenus, datés de Saint-Germain en Laye, de Versailles et de Fontainebleau. C'est à Saint-Germain en Laye qu'à la fin de l'année on joua *la Comtesse d'Escarbagnas*. En même temps que Molière, dans cette pièce,

<sup>221</sup> MIGNET, *Négociations*, t. III, p. 666.

<sup>222</sup> LOUIS XIV, *Œuvres*, t. V, p. 478 (Lettres du roi au duc d'Enghien, 24 mai 1671).

<sup>223</sup> *Recueil de gazettes nouvelles, ordinaires et extraordinaires*; Paris, 1672, in-4<sup>o</sup>, p. 437, n<sup>o</sup> 54. Gazette du 8 mai 1671.—*Histoire de la monarchie française sous le règne de Louis le Grand*, quatrième édition; Paris, 1697, t. II, p. 71.

<sup>224</sup> Il avait créé le petit parc. Voyez *Recueil des gazettes* (8 mai 1671), p. 458, et GOURVILLE, *Mémoires*, t. LII, p. 436.

<sup>225</sup> SAINT-SIMON, *Mémoires authentiques*, et une note dans notre édition de la Bruyère, p. 658.

<sup>226</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (24 et 26 avril 1671), t. II, p. 40 à 44, édit. G.; t. II, p. 33 à 36, édit. M.—GOURVILLE, *Mémoires*, t. LII, p. 436.

<sup>227</sup> *Recueil des gazettes nouvelles et extraordinaires*; Paris, 1672, in-4<sup>o</sup>, p. 71. (11 janvier. Le roi va aux Gobelins voir les dessins de le Brun et les statues que Regnaudin exécutait pour Versailles.)

<sup>228</sup> *Histoire de l'hôtel royal des Invalides*; 1736, in-folio, p. 6 et 7.

<sup>229</sup> *Recueil des gazettes nouvelles*, p. 1100 (14 novembre 1671).

<sup>230</sup> Les frères PARFAICT, *Histoire du théâtre français*, t. XI, p. 121-125, et p. 174 et 178.

amusait la cour par les ridicules de la province, il faisait rire Paris par la farce bouffonne et spirituelle des *Fourberies de Scapin*. Quoique *Psyché* eût été imprimée sous le nom seul de Molière, et même vendue à son profit<sup>231</sup>, on était averti qu'il n'avait eu qu'une très-faible part à cette pièce, mise en musique par Lulli, et presque entièrement versifiée en quinze jours<sup>232</sup> par Quinault et par le grand Corneille, qui dans cette circonstance, à l'âge de soixante-cinq ans, écrivit les vers les plus gracieux et les plus passionnés qui soient sortis de sa plume<sup>233</sup>.

Cette fable de Psyché, la plus ingénieuse de toutes celles que l'antiquité nous a transmises, avait surtout été mise en vogue par le roman de la Fontaine. On admirait moins alors la prose élégante et facile de ce roman que les vers trop dédaignés depuis qu'il y a insérés pour décrire les prestiges de Versailles, et qui lui valurent l'honneur de présenter au roi sa nouvelle production<sup>234</sup>. Cette œuvre singulière, originale par la conception et l'exécution, contenait sur la littérature des dialogues pleins de goût et de sagacité: digressions qui tenaient d'ailleurs aussi peu au sujet principal du roman que les descriptions en vers des jardins de Versailles, où toute la cour se transportait souvent<sup>235</sup>. Mais ce qui, dans cette même année 1671, recommandait, plus encore que les représentations de *Psyché*, le nom de la Fontaine à la jeune génération et à celle qui l'avait précédée, c'est qu'il venait de publier deux recueils, tous deux avec privilège du roi, que les plus obséquieux courtisans comme les dames les mieux famées ne se faisaient pas scrupule de lire et de louer. L'un était un recueil de *fables nouvelles*, avec des poésies amoureuses et autres en faveur de Fouquet et des personnes qu'il recevait à Vaux<sup>236</sup>. Ce volume contenait aussi la description de Vaux, plus gracieuse, plus poétique encore que celle de Versailles. L'autre recueil était une troisième partie de *contes* au moins égaux, peut-être supérieurs en agréments poétiques aux deux premières, qui avaient valu tant de célébrité à l'auteur. Madame de Sévigné envoya ces volumes à sa fille<sup>237</sup>; elle-même les lut avec délices. Ce n'étaient pas les seules productions où les poètes et les beaux esprits se jouaient de ce qu'une certaine portion de la société de ce temps considérait comme trop respectable pour être en butte à de telles licences: alors que Boileau donnait tant de louanges au roi, il prenait pour sujet d'un poème qui est l'œuvre la plus achevée de sa muse la satire des chanoines de la Sainte-Chapelle de Paris; et, par les lectures qu'il en faisait alors chez M. de Lamoignon, ses vers, retenus dans la mémoire de ceux qui y avaient assisté, étaient connus avant d'être publiés<sup>238</sup>.

Cependant, cette même année 1671, l'ouverture d'un jubilé eut lieu dans la cathédrale de Paris le 23 mars, et, le 28 du même mois, le roi communia publiquement à l'église des Récollets, où il fit une station. Là, ayant à ses côtés le Dauphin et Bossuet, il toucha plus de douze cents malades qui se présentèrent avec l'espoir d'être guéris des humeurs froides par l'influence surnaturelle du descendant de saint Louis<sup>239</sup>.

La préférence donnée en cette occasion par Louis XIV à l'église du couvent des Récollets, une des moindres de Paris, pour un acte aussi solennel, était due à ce que ces religieux étaient en possession de lui fournir de zélés aumôniers pour ses armées<sup>240</sup>.

<sup>231</sup> *Psyché* (sic), *tragédie-ballet*, par L.-B.-P. MOLIÈRE; et se vend chez l'auteur à Paris, 1671.

<sup>232</sup> *Psyché*; Paris, 1671, p. 1 de l'avis au libraire.

<sup>233</sup> *Psyché, tragédie-ballet*; Paris, 1671, acte III, scène III, p. 45 et 51.

<sup>234</sup> *Les Amours de Psyché* (sic) *et de Cupidon*, par M. DE LA FONTAINE; Paris, 1669, in-8° et in-12.—*Histoire de la vie et des ouvrages de la Fontaine*, troisième édition, 1824, in-8°, p. 200.

<sup>235</sup> Le 12 septembre 1671, le roi donne à Versailles un divertissement, et on y joue la comédie. Voyez *Recueil des gazettes*, p. 904.

<sup>236</sup> *Fables nouvelles et autres poésies de M. DE LA FONTAINE*; Paris, 1671.—*Contes et Nouvelles en vers*, par M. DE LA FONTAINE; Paris, 1671. Le privilège du roi dit: «Achevé d'imprimer le 27<sup>e</sup> jour de janvier 1671.»

<sup>237</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 mars, 27 avril 1671; 9 mars 1672), t. I, p. 190; t. II, p. 140, 349 et 352, édit. M.

<sup>238</sup> Voyez Berriat Saint-Prix, *Œuvres de Boileau*, t. I, p. CXXI des Notices bibliographiques.

<sup>239</sup> *Gazettes des 23 et 28 mars 1671*, p. 315 et 339. Le jubilé fut terminé le 11 avril, p. 304.

<sup>240</sup> JAILLOT, *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*, 1773, in-8°, t. II, *quartier Saint-Martin des Champs*, p. 33 et 34.

La littérature est toujours le reflet de l'époque qui la produit; et si nous rappelons ces faits, c'est qu'ils nous font parfaitement connaître les contrastes qu'offrait alors cette société française, joviale et sérieuse, licencieuse et dévote, qui appréciait vivement la beauté des chefs-d'œuvre des auteurs récents, sans avoir renoncé entièrement à ses anciennes admirations pour ceux qui les avaient précédés. C'est ce que démontre le succès qu'eut alors un *Recueil de poésies chrétiennes et diverses*<sup>241</sup>, en trois volumes, recueil formé par Loménie de Brienne et quelques-uns des solitaires de Port-Royal, qui eurent la singulière idée, pour en hâter le débit, de le publier sous le nom célèbre et populaire de l'auteur des *Contes* et des *Fables*. Il est vrai que, pour que le titre de ce recueil ne fût pas tout à fait une fable, on fit composer par le complaisant la Fontaine une nouvelle paraphrase en vers du psaume XVII, *Diligam te, Domine*<sup>242</sup>, et l'épître dédicatoire au prince de Conti. Ce recueil renfermait un choix des poésies de tous les auteurs depuis Henri IV jusqu'aux plus récents, et semblait surtout calculé pour remettre en honneur les poètes qui avaient fréquenté l'hôtel de Rambouillet, ou acquis, durant la fin du règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV, une grande célébrité.

Ce n'était pas une des moindres singularités de ce recueil, d'y trouver, au nombre des meilleures pièces, une *Ode à la Sagesse*<sup>243</sup>, par M. de Pomponne, nouvellement nommé ministre, et composée de strophes harmonieuses sur l'ambition et la capricieuse instabilité de la fortune. On lisait dans ces volumes des vers sur des sujets saints, par mademoiselle de Scudéry et la Fontaine; puis après des vers sur des sujets profanes, par le jeune Fléchier; enfin d'admirables morceaux de Boileau, de Racine et de Corneille, placés entre ceux de Cassagne et de l'abbé Cotin. C'est que le goût du public était encore partagé et vacillant; c'est que la recherche dans les pensées, la fausse délicatesse dans le langage, les subtilités du cœur, l'affectation du savoir prévalaient dans les cercles et dans les réunions qui s'étaient formées à l'imitation de celle de l'hôtel de Rambouillet, et que la lutte engagée entre les auteurs, dans le commencement de ce règne, était toujours fort animée. Dans les recueils de vers qu'on publiait en Hollande, on avait soin, pour plaire aux diverses sortes de lecteurs, de mêler avec les satires de Boileau des satires composées contre lui et contre Molière<sup>244</sup>.

C'est parce qu'il était fortement choqué de ce défaut de discernement en matière littéraire que Boileau avait composé son *Art poétique*, de tous ses ouvrages celui qui a le plus contribué à sa gloire et à celle de la littérature française. Il en faisait à cette époque des lectures chez M. de Lamoignon, le duc de la Rochefoucauld, le cardinal de Retz<sup>245</sup>. Il gravait ainsi dans la mémoire de ses auditeurs, avant qu'elles fussent publiées, les règles du goût et de l'*art d'écrire*; et comme il corrigeait beaucoup ses vers, c'est de lui surtout qu'on a pu dire, lorsqu'il vivait: «On récite déjà les vers qu'il fait encore.»

Presque toutes les satires composées contre Boileau et contre Molière, quoique paraissant sous le voile de l'anonyme, étaient attribuées à l'abbé Cotin<sup>246</sup>, conseiller et aumônier du roi. Cotin était admis dans la société intime des duchesses de Rohan, de Nemours, de Longueville, des ducs de Montausier et de St-Agnan. MADEMOISELLE l'honorait du nom de son ancien, et elle avait amusé

<sup>241</sup> *Recueil de poésies chrétiennes et diverses*, par M. DE LA FONTAINE; 1671, in-12, 3 vol. in-8°. Le premier volume seul porte le titre de *Recueil de poésies chrétiennes et diverses*. Les deux autres ont pour titre: *Recueil de poésies diverses*. Le privilège du roi est accordé à l'imprimeur Pierre le Petit, qui y déclare que le livre lui a été remis entre les mains par Lucie Hélie de Brèves. Conférez, sur l'auteur ou les auteurs de ce recueil, *Histoire de la vie et des ouvrages de LA FONTAINE*, 3<sup>e</sup> édit., p. 212.—BERRIAT SAINT-PRIX, édition Boileau, t. I, p. CXXXIX.—MORERI, *Grand dictionnaire*, édit. 1759, p. 219.

<sup>242</sup> *Recueil*, etc., t. I, p. 413 à 418.

<sup>243</sup> *Recueil de poésies diverses*, par M. DE LA FONTAINE; 1671, in-12, t. II, p. 114 à 119.

<sup>244</sup> *Recueil des contes du sieur de la Fontaine, les satires de Boileau, et autres pièces curieuses*; Amsterdam, chez Jean Venhœven, 1668, in-18, p. 226-240. Discours IX, X, XI et XII.

<sup>245</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (9 mars 1672), t. II, p. 404, édit. G.; t. II, p. 353, édit. M. L'*Art poétique* ne fut publié que deux ans après ces lectures, en 1674.

<sup>246</sup> Conférez Berriat Saint-Prix dans son édition de Boileau, t. I, p. CCXIII et CCXIV. D'autres satires furent publiées par Coras; puis vint la comédie de Boursault, par la suite les satires de Perrault et d'autres. La critique désintéressée des satires du temps, 1666, in-8° de 64 pages, est seule de COTIN. On a eu tort de lui attribuer celle qui est intitulée: *Despréaux, ou la satire des satires de Boileau*; 1660, petit in-12.

Louis XIV par la lecture de quelques-unes de ses énigmes en sonnet. Il avait publié un grand nombre d'ouvrages en vers<sup>247</sup> et en prose, dont plusieurs étaient à la louange du roi<sup>248</sup>; pendant seize ans il avait, avec quelque succès, prêché le carême dans différentes chaires de la capitale. Depuis seize ans il était de l'Académie française, où Bossuet venait de se faire admettre, dont Boileau n'était pas encore, lorsque Molière, qui n'en fut jamais, avec une vérité qui ne laissait aucune prise au doute, avec une licence dont on n'avait nul exemple, immola sur le théâtre, à la risée du public, cet auteur si chéri des grandes princesses et des précieuses de la cour et de la ville. Depuis lors, Cotin n'osa plus une seule fois monter dans la chaire évangélique, ni faire imprimer une seule ligne; et le roi ayant approuvé la nouvelle comédie, les belles dames, les courtisans et tous ceux qui avaient coutume d'accueillir avec faveur le malheureux Cotin lui tournèrent le dos. Il avait brillé; il fut rejeté dans la solitude et l'obscurité la plus complète. Il méritait son sort: non qu'il fût dépourvu de talent et de savoir, et que tous ses vers ressemblaient au sonnet et au madrigal tant ridiculisés par le grand comique<sup>249</sup>; mais il était tellement infatué de sa personne et de ses ouvrages, qu'il s'était rendu insupportable, et qu'on vit avec plaisir humilier son sot et insolent orgueil. Ménage, contre lequel Cotin avait écrit<sup>250</sup>, était joué aussi dans la nouvelle comédie, quoique avec moins d'évidence. Il eut le bon esprit de se contenter du désaveu de Molière<sup>251</sup>, et applaudit, avec tout le public, la fameuse scène de *Trissotin* et de *Vadius*<sup>252</sup>. Madame de Sévigné avait, on se le rappelle, assisté à la lecture que Molière fit de sa pièce des *Femmes savantes* chez le duc de la Rochefoucauld, avant la première représentation, et elle la trouva fort plaisante<sup>253</sup>. Cependant, quoique dans cette pièce Molière eût eu la précaution de placer ses personnages dans la classe bourgeoise, c'était bien aux femmes et aux gens de lettres de la haute société et des ruelles à la mode et à ceux qu'elles protégeaient que s'attaquait le poète. Ce n'était plus cette fois la burlesque imitation de modèles que dans une humble préface, l'auteur faisait profession de respecter: il exposait les modèles eux-mêmes à la risée de tous; il les bafouait sans dissimulation et sans détours, sans chercher à excuser son impardonnable témérité; non pas comme précédemment dans une farce en prose extravagante et bouffonne, mais dans une comédie en vers, admirable par la conduite des scènes, l'invention des caractères, la force et le comique du dialogue. Le succès fut d'abord douteux, et cela devait être, puisque l'auteur n'aspirait à rien moins qu'à rectifier les idées de cette partie même du public dont dépendait ce succès; mais la raison et le bon goût trouvèrent un appui dans l'approbation du monarque, flatté avec art dans cette pièce. La révolution dans la société et dans les lettres, que *les Précieuses ridicules* avaient commencée, fut achevée par *les Femmes savantes*, et fit cesser le règne des coteries qui s'étaient formées à l'exemple des réunions de l'hôtel de Rambouillet.

Il est bien vrai pourtant qu'avec raison madame de Rambouillet s'était vantée d'avoir *débrutalisé*<sup>254</sup> la société française, et que cette secte des *précieuses*, si discréditée depuis par celles

<sup>247</sup> *Œuvres meslées de M. COTIN, de l'Académie française, contenant énigmes, odes, sonnets et épigrammes*, dédiées à MADEMOISELLE, p. 1 de l'épître dédicatoire.

<sup>248</sup> COTIN, dans la *Biographie universelle*, t. X, p. 69, ne fait point mention de cet ouvrage.

<sup>249</sup> MOLIÈRE, *Femmes savantes*, acte III, scène II, dans les *Œuvres*, édit. 1682, t. VI, p. 141 à 147.—L'abbé COTIN, *Œuvres galantes*; Paris, 1665, t. II, p. 512.

<sup>250</sup> COTIN, *la Ménagerie*; 1666, in-12.

<sup>251</sup> Les frères PARFAICT, t. XI, p. 208 à 224. Ces consciencieux écrivains ont bien réuni tous les faits et tous les passages des auteurs qui nous ont instruits des circonstances relatives à la fameuse scène de Molière; mais ils ont eu tort de rapporter, comme étant de Charpentier, une anecdote évidemment fautive, où figure madame de Rambouillet, qui depuis six ans avait cessé de vivre. Le *Carpenteriana* est l'ouvrage d'un nommé Boscheron, et ne mérite aucune confiance.

<sup>252</sup> *Ménagiana*, 3<sup>e</sup> édition, 1715, in-12, t. III, p. 23. Ce paragraphe ne se trouve que dans la 3<sup>e</sup> édition du *Ménagiana*, qui contient beaucoup d'additions suspectes faites par la Monnoye. La première édition (1692, in-8<sup>o</sup>) est la seule bonne, parce qu'au moyen des signes qui accompagnent chaque paragraphe, et de la liste des noms qui est à la suite de l'avertissement, tous les paragraphes des auteurs qui ont contribué à ce curieux recueil sont signés. Les passages relatifs à la première représentation des *Précieuses ridicules*, et ceux où madame de Sévigné est mentionnée, sont dans cette première édition, p. 278 et p. 35 et 338.

<sup>253</sup> Conférez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 370 et 470, chap. XVIII.

<sup>254</sup> *Débrutaliser* est un verbe forgé par madame de Rambouillet. Accueilli par Vaugelas, approuvé par Ménage, reçu par Richelet dans son dictionnaire, il n'obtint jamais le suffrage de l'Académie. Voyez MÉNAGE, *Observations sur la langue française*; 1672, in-12,

qui s'y affilièrent, était parvenue à ennoblir en France le rôle de la femme; à l'entourer de cette respectueuse déférence qui faisait autrefois partie du caractère national; à faire considérer en elle la pureté de l'âme, les lumières de l'esprit, la délicatesse des sentiments, l'élégance des manières et du langage comme les conditions nécessaires de l'attachement qu'elles pouvaient inspirer. Ce sont les *précieuses* qui, par le tact exquis des convenances, par les prompts sympathies du cœur et de l'esprit, ont assuré à leur sexe la prééminence dans ces cercles dont l'attrait, bien mieux que les jouissances du luxe, avait fait de Paris, pendant un siècle et demi, la capitale de l'Europe. La dictature des femmes dans la société française avait passé dans les mœurs, et y subsistait longtemps après que le souvenir des *précieuses*, qui l'avait fondée, eut été anéanti. Le titre dont elles se paraient ne rappela plus que les travers auxquels l'exagération et le côté faux de leur doctrine avaient donné naissance et dont notre grand comique a rendu le souvenir impérissable.

La principale fondatrice de cette secte, la femme forte, la femme vertueuse, la femme gracieuse qui avait le plus contribué à en assurer la prééminence, ne connut point ce dernier chef-d'œuvre de Molière. Julie d'Angennes, duchesse de Montausier, mourut, âgée de soixante-quatre ans, le 15 novembre 1671, trois mois avant la première représentation des *Femmes savantes*<sup>255</sup>. Julie d'Angennes, dont madame de Motteville a dit qu'il était impossible de la connaître sans désirer de lui plaire<sup>256</sup>, n'avait pas en vain redouté de subir le joug du mariage, puisque après avoir résisté pendant quatorze ans aux instances prolongées d'un homme réputé pour sa vertu, elle eut à subir comme épouse l'humiliation d'une tendresse partagée; puis les retours et les écarts successifs d'un cœur trop scrupuleux pour ne pas se débattre dans ses chaînes et trop faible pour les rompre<sup>257</sup>. Elle se fit adorer, dans la province, par ceux que repoussaient l'humeur grondeuse et les formes sévères de son mari. Lorsque, pendant la guerre civile de la Fronde, celui-ci eut été blessé, et qu'une fièvre ardente mettait ses jours en danger, elle qui, dans ces temps de trouble et de trahison, ne pouvait se fier à personne, prit en main, sans hésiter, le gouvernement de la Saintonge et de l'Angoumois, dont la défense avait été confiée au duc de Montausier<sup>258</sup>. Déjà envahies par des troupes rebelles, les populations commençaient à se révolter. Madame de Montausier, de la ruelle maritale qu'elle ne quittait ni jour ni nuit, envoya des ordres et des instructions, qui furent si bien donnés, si bien exécutés, qu'en peu de temps les soulèvements cessèrent, et que les troupes hostiles à la cause royale furent repoussées hors des limites de la province<sup>259</sup>.

Lorsque madame de Montausier eut été nommée gouvernante des enfants de France et dame d'honneur de la reine, tous ses moments furent absorbés par les devoirs de ses places; et c'est alors que madame de Motteville lui reproche d'être plus dévouée à l'estime publique qu'à l'estime particulière<sup>260</sup>. Hélas! c'est qu'à cette cour dont elle faisait partie, et où l'intérêt de son mari et de sa fille la forçait de rester, sa vertu souffrait cruellement: elle y remplissait des fonctions qui la rendaient journellement spectatrice de la vie intime du monarque; et, dans une telle situation, elle sentait le besoin d'être protégée par l'estime publique contre la crainte de perdre la sienne<sup>261</sup>. Elle avait succédé, comme dame d'honneur de la reine, à la duchesse de Navailles, si glorieusement chassée pour n'avoir pu tolérer les entrées nocturnes du roi dans la chambre des filles, et avoir fait murer la porte par où il venait.

p. 328.—RICHELET, *Dictionnaire*, édit. 1680, t. I, p. 212.

<sup>255</sup> *Recueil de gazettes*, 1672, in-4<sup>o</sup>, p. 1120 (Gazette du 21 novembre 1671).—*Mémoires de M. le duc de Montausier*; Amsterdam, 1731, t. II, p. 31.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (18 novembre 1671), t. II, p. 292, édit. G.; t. II, p. 248, édit. M.

<sup>256</sup> MOTTEVILLE, *Mémoires*, t. XL, p. 156.—SEGRAIS, *Œuvres*, 1765, t. I, p. 75 et 157.

<sup>257</sup> *Mémoires de Montausier*, t. I, p. 46, 84, 136.—TALLEMANT DES RÉAUX, 2<sup>e</sup> édit., 1840, in-12, t. III, p. 254; t. II, p. 252 de l'édition in-8<sup>o</sup>.

<sup>258</sup> Conférez la 1<sup>re</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 447, seconde édition, chap. XXXII.

<sup>259</sup> *Mémoires de M. le duc de Montausier*, p. 135, 143 et 148.

<sup>260</sup> MOTTEVILLE, t. XL, p. 156.—TALLEMANT DES RÉAUX, 2<sup>e</sup> édition, in-12, t. III, p. 249.

<sup>261</sup> MONTPENSIER, *Mémoires*, t. XLIII, p. 116 et 117.

Lorsque le roi s'éprit de madame de Montespan, madame de Montausier fut en butte à d'odieux soupçons. La reine fut avertie de cette nouvelle passion par une lettre anonyme, qui accusait madame de Montausier d'avoir conduit cette intrigue<sup>262</sup>. On sut bientôt que l'auteur de cette lettre était M. de Montespan. Il renouvela à madame de Montausier, chez laquelle il s'était introduit sans être annoncé, l'accusation écrite, et il l'accabla d'injures. Le noble cœur de Julie fut brisé par cet outrage. Elle n'était pas encore remise de la douleur qu'il lui avait causée, lorsqu'en se rendant dans la chambre de la reine, et par un couloir obscur où en plein jour était allumé un flambeau, elle vit une grande femme qui venait droit à elle: quand elle fut proche, le fantôme disparut<sup>263</sup>. Proféra-t-il, comme on l'a depuis prétendu, des plaintes ou des reproches? Il ne paraît pas qu'il en fut ainsi, puisque la frayeur qu'avait causée à madame de Montausier cette mystérieuse apparition fut telle, qu'elle ne put calmer son imagination et s'empêcher d'en parler à tout le monde; et la vive impression qu'elle en ressentit subsistant toujours, elle tomba malade. On fut obligé de la transporter à son hôtel (l'hôtel de Rambouillet); là elle fut visitée par la reine et par toute la cour, surtout par madame de Sévigné, qui, dans ses fréquentes assiduités auprès du lit de madame de Montausier<sup>264</sup>, observa avec douleur les progrès du mal auquel elle devait succomber<sup>265</sup>. La gazette officielle, en faisant connaître le jour du décès de cette femme tant célébrée par les beaux esprits, dit qu'elle sera regrettée de toute la France, comme elle l'est de la cour et de sa famille. Cette même gazette ajoutait qu'un courrier avait été envoyé à Richelieu, afin d'annoncer à la duchesse de Richelieu le choix que le roi avait fait d'elle pour occuper la place de dame d'honneur de la reine, qu'avait madame de Montausier<sup>266</sup>. Madame de Sévigné, par une seule phrase, nous apprend l'activité qu'exigeait cette place de la part de celle qui l'exerçait; et en même temps ce qu'avait été l'hôtel de Rambouillet, et l'opinion qu'on avait de la nouvelle dame d'honneur, comparée à celle qui l'avait précédée<sup>267</sup>. «Nous parlâmes fort de madame de Richelieu, qui renouvelle de jambes, et qui, n'ayant pas le temps de dormir ni de manger, doit craindre enfin la destinée d'une personne qui avait plus d'esprit qu'elle et plus accoutumée au bruit; car, avant que madame de Montausier fût au Louvre, l'hôtel de Rambouillet était le Louvre: ainsi elle ne faisait que changer d'habitation.»

Il paraît que c'est à madame Scarron, dont elle avait été une des protectrices, que la duchesse de Richelieu dut d'avoir été nommée dame d'honneur; c'est du moins ce que croyait madame de Sévigné, qui ajoute: «Si cela est ainsi, madame Scarron est digne d'envie; et sa joie est la plus solide qu'on puisse avoir en ce monde<sup>268</sup>.» Réflexion juste: la plus grande jouissance serait de faire du bien à ceux qui nous en ont fait, si l'on n'en goûtait pas une plus parfaite encore en faisant du bien à ceux qui nous ont fait du mal.

Ce passage de la lettre de madame de Sévigné est le premier indice du crédit que madame Scarron obtenait à la cour, où cependant elle ne paraissait pas publiquement. Elle avait acquis un grand ascendant sur madame de Montespan, avec laquelle elle s'était liée depuis longtemps. Son esprit, sa prudence, sa discrétion, sa haute raison, son dévouement, et même le redoublement de piété qu'on remarquait en elle depuis quelque temps<sup>269</sup>, contribuaient à accroître l'estime et l'amitié de madame de Montespan, et affermissaient la confiance qu'elle avait en elle. Malgré le désordre où elle vivait,

<sup>262</sup> MONTPENSIER, *Mémoires*, ibid.

<sup>263</sup> MONTPENSIER, *Mémoires*, t. XLIII, p. 196 (année 1670).

<sup>264</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 mars 1671), t. I, p. 372, édit. G.; t. I, p. 287, édit. M.

<sup>265</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (15 mai 1672), t. I, p. 71, édit. G.—MONTAUSIER, *Mémoires*, t. II, p. 28, 31, 33.

<sup>266</sup> *Recueil des gazettes nouvelles, ordinaires et extraordinaires*, 1672, in-4°, p. 1120 (21 novembre 1671).—LOUIS XIV, *Œuvres*, t. V, p. 489 (Lettre du roi à la duchesse de Richelieu, datée de Versailles le 16 novembre 1671). Ainsi cette lettre de nomination est du lendemain même de la mort de la duchesse de Montausier.

<sup>267</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (12 janvier 1680), t. VI, p. 297, édit. G.; t. VI, p. 103, édit. M.

<sup>268</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (6 décembre 1671), t. II, p. 305, édit. G.; t. II, p. 259, édit. M.

<sup>269</sup> Conférez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 94 et 95, chap. V.—CAYLUS, *Souvenirs*, t. LXVI, p. 382.—LA BEAUMELLE, *Mémoires de madame de Maintenon*, chap. I et II, p. 1-18.

madame de Montespan, élevée par une mère pieuse, avait, aussi bien que le roi, une foi sincère dans la religion. Selon l'esprit de ce temps, elle croyait atténuer ses torts envers Dieu en se soumettant aux pratiques et aux privations ordonnées par l'Église. Madame de Caylus affirme que madame de Montespan jeûnait austèrement tous les carêmes<sup>270</sup>.

Avec l'ardeur et les lumières d'une nouvelle convertie, madame Scarron comprit tout ce que sa vertu lui donnait d'ascendant sur des consciences qui avaient besoin d'être rassurées, sur des âmes qui ne pouvaient se purifier que par le sacrifice de leurs honteuses passions. Les humbles fonctions d'institutrice mettaient au nombre de ses devoirs de chercher à ramener à l'obéissance des lois de l'Église et aux principes de la morale le père et la mère des enfants de race royale<sup>271</sup> à l'éducation desquels, avec une tendresse toute maternelle, elle sacrifiait ses plus belles années.

A cette époque, madame de Montespan avait déjà eu deux enfants du roi<sup>272</sup>, et cependant sa liaison avec lui semblait encore voilée par la présence de la Vallière. Celle-ci paraissait être la seule maîtresse déclarée. Le roi l'avait titrée<sup>273</sup>, ses enfants avaient été reconnus et légitimés; ceux de madame de Montespan ne paraissaient pas; leur existence était encore un secret. Dans ses chasses à Fontainebleau ou à Saint-Germain en Laye, lorsque Louis XIV montait en voiture, accompagné de ses deux maîtresses, la place d'honneur était réservée à la Vallière<sup>274</sup>; de sorte que, depuis qu'elle avait été enlevée du couvent de Chaillot<sup>275</sup>, on doutait si la tendresse que le monarque avait conservée pour elle ne l'emporterait pas sur sa nouvelle passion. Mais la fierté de Montespan s'irritait de cet humiliant partage, et se vengeait, dans l'intimité, de la contrainte qu'elle éprouvait en public. La Vallière supportait les capricieuses hauteurs et les insultants sarcasmes d'une rivale sans pitié, dans l'espérance que sa soumission, ses humbles complaisances et le spectacle de sa douleur toucheraient un cœur qu'elle était habituée à posséder tout entier, auquel elle se sacrifiait et voulait jusqu'à la fin se sacrifier<sup>276</sup>.

Au milieu de ce conflit de rivalités, apparaissait de temps à autre celle qui s'était chargée d'élever pour Dieu et pour le roi les innocents fruits d'un coupable amour. Lorsque madame Scarron allait voir la favorite, par son esprit, son enjouement, elle faisait sur elle diversion aux tristesses et aux ennuis de la cour. Belle et gracieuse, la modeste gouvernante ne semblait vouloir plaire que pour apaiser les orages du cœur et calmer les troubles de l'âme. Son maintien, cet air de satisfaction intérieure, témoignages d'une conscience pure et d'une vie bien réglée, donnaient à toutes ses paroles, à ses conseils salutaires, à ses pieuses réflexions une puissance presque irrésistible. Le roi était contrarié et jaloux des longs entretiens de madame de Montespan avec madame Scarron; il voulut y mettre obstacle, ce qui accrut encore chez la favorite le désir de jouir de la société de madame Scarron<sup>277</sup>. On sut bientôt l'étroite intimité qui existait entre elles deux. Les personnes qui ne voulaient pas ou ne pouvaient pas s'approcher de madame de Montespan recherchèrent madame Scarron. Elle qui, de son propre aveu, était dévorée du désir de s'attirer des louanges et avide de considération et d'estime<sup>278</sup>, se répandit dans le monde, et fréquenta les personnes les plus estimées, les plus considérées, les plus

<sup>270</sup> CAYLUS, *Souvenirs*, t. LXVI, p. 388.

<sup>271</sup> Le premier mourut à l'âge de trois ans; le second, Auguste de Bourbon, depuis duc du Maine, était né le 31 mars 1670. Conférez CAYLUS, *Souvenirs*, t. LXVI, p. 384, et la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, chap. XII, p. 208 à 213.

<sup>272</sup> Anne-Marie de Bourbon, dite mademoiselle de Blois, naquit à Vincennes le 2 octobre 1666, et Louis de Bourbon, comte de Vermandois, naquit un an après, le 2 octobre 1667.

<sup>273</sup> La terre de Vaujour et la baronnie de Saint-Christophe furent érigées en duché-pairie par lettres patentes données à Saint-Germain en Laye au mois de mai 1667.

<sup>274</sup> *Mémoires de François DE MAUCROIX*; 1842, in-12, p. 32 et 33 chap. XX.

<sup>275</sup> Voyez la 3<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 209, chap. XII.

<sup>276</sup> CAYLUS, *Souvenirs*, t. LXVI, p. 379.—*Lettres de madame DE MAINTENON*, édit. de Sautereau de Marsy, t. I, p. 50 (Lettre à mademoiselle d'Heudicourt, 24 mars 1669).—LA BEAUMELLE, édit. de 1756, t. I, p. 48.—BOSSUET, *Œuvres*, édit. de Versailles, t. XXXVII, p. 57, 59, 65 (Lettre au maréchal de Bellefonds, 25 décembre 1673).—DE BAUSSET, *Hist. de Bossuet*, liv. VI, t. II, p. 30-35.

<sup>277</sup> LA BEAUMELLE, *Mémoires de Maintenon*, t. VI, p. 210 (1<sup>er</sup> entretien).

<sup>278</sup> LA BEAUMELLE, *Mémoires pour servir à l'histoire*, t. I, p. 151.

capables d'apprécier sa vertu et ses qualités personnelles. C'est alors que madame de Sévigné se lia plus particulièrement avec elle; c'est aussi par les lettres de madame de Sévigné que nous pouvons suivre les premiers progrès de l'élévation de cette femme, qui se doutait peu qu'elle deviendrait la compagne d'un roi qui lui adressait si rarement quelques brèves paroles. Mais cependant madame Scarron pouvait déjà prévoir que les enfants que, d'après le désir de madame de Montespan, le roi lui avait confiés, mais dont elle n'avait voulu se charger que par son ordre, seraient un jour pour elle un moyen d'influence<sup>279</sup>.

Dans les lettres de madame de Sévigné, nous apprenons que madame Scarron allait souvent chez madame de Coulanges, avec Segrais, Barillon, l'abbé Testu, Guilleragues, les comtes de Brancas et de Caderousse, et madame de la Fayette. Dans ces réunions, l'éloge de madame de Grignan, lorsque sa mère était présente, trouvait souvent sa place<sup>280</sup>.

Madame Scarron, pendant quelque temps, soupa presque tous les jours chez madame de Sévigné. «C'est un plaisir, dit celle-ci, de l'entendre raisonner sur les horribles agitations d'un certain pays qu'elle connaît bien; sur les tristes ennuis des dames de Saint-Germain, dont la plus enviée de toutes (madame de Montespan) n'est pas toujours exempte<sup>281</sup>.» Jamais madame Scarron, quand elle était avec madame de Sévigné, ne laissait échapper l'occasion de louer madame de Grignan<sup>282</sup>, et de répéter tout ce que madame de Richelieu, la maréchale d'Albret et les autres personnes de la cour avaient dit de flatteur sur le lieutenant général gouverneur de Provence, et sur sa belle épouse. Madame Scarron faisait jouer la petite Blanche lorsqu'elle la rencontrait chez madame de Sévigné, et poussait la complaisance jusqu'à la trouver jolie<sup>283</sup>.

Mais bientôt arrive le moment où les enfants que madame Scarron élève dans le plus profond mystère quittent le sein des nourrices, et éprouvent ces alternatives de santé qui menacent sans cesse l'existence du premier âge. Madame Scarron n'hésite pas; elle a compris son rôle et les sacrifices pénibles qu'il exige d'elle. On ne la voit plus ni à l'hôtel d'Albret, ni à l'hôtel de Richelieu, ni chez madame de Coulanges, ni chez madame de Sévigné<sup>284</sup>. Elle est dans Paris, et on l'ignore. Le petit nombre de personnes avec lesquelles elle communique par lettres ne répondent à aucune des questions qu'une légitime curiosité suggère à tous ceux qui la connaissent; elle ne sort que rarement de la retraite qu'elle s'est choisie, et seulement pour de pieux devoirs. Hors de chez elle, elle n'ôte jamais son masque. Les enfants dont elle a soin sont souvent conduits au château, et reçoivent les caresses paternelles. Un jour elle les amena, les fit entrer avec une nourrice dans la chambre où étaient le roi et madame de Montespan, et elle resta dans l'antichambre. Le roi trouva plaisant de demander à cette nourrice de qui étaient ces enfants, et si l'on connaissait leur père. La nourrice répondit qu'elle présumait que la dame sa maîtresse en était la mère: ses soins assidus, ses agitations et sa douleur, lorsqu'ils étaient malades, l'indiquent assez; mais quant au père, elle l'ignore: elle pense que ce sont les enfants naturels de quelque duc ou de quelque président au parlement<sup>285</sup>.

Ce propos fit rire le roi et madame de Montespan; mais le roi admira une si généreuse affection, un cœur capable d'un si fort attachement, un secret si bien gardé, tant de constance et de prudence. Cette femme qu'il n'aimait pas, qui fut la protégée de Fouquet, qui porte le nom odieux de l'auteur de

<sup>279</sup> MAINTENON, *Lettres*, t. I, p. 50 (Lettre du 24 mars 1669), édition 1806, in-12; t. I, p. 48, édit. 1756, in-8°. Conférez la 1<sup>re</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 467, 2<sup>e</sup> édition, et 2<sup>e</sup> partie, p. 451 de la 1<sup>re</sup> édition.

<sup>280</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (6 janvier 1672), t. II, p. 338, édit. G.; t. II, p. 286, édit. M.

<sup>281</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (25 décembre 1671), t. II, p. 325, édit. G.; t. II, p. 275, édit. M.—(13 janvier 1672), t. II, p. 342, édit. G.; t. II, p. 290, édit. M.

<sup>282</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (9 mars 1672), t. II, p. 421, édit. G.; t. II, p. 358, édit. M.

<sup>283</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (26 février 1672), t. II, p. 400, édit. G.; t. II, p. 339, édit. M.

<sup>284</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (26 décembre 1672, Lettre de madame de Coulanges), t. III, p. 64.

<sup>285</sup> LA BEAUMELLE, *Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon*, t. II, p. 11, et t. VI, p. 213 (XI<sup>e</sup> entretien).—Madame SCARRON (Lettre à mademoiselle d'Heudicourt, du 24 décembre 1672), t. I, p. 52 de l'édit. de Sautereau de Marsy; 1806, in-12.

la *Mazarinade*; cette femme qui lui déplait encore comme une précieuse bel esprit, comme une prude dévote<sup>286</sup>, il ne peut s'empêcher de lui accorder son estime; et Louis XIV était un de ces hommes chez lesquels l'estime triomphe de toutes les répulsions. Lorsqu'il fut revenu de la campagne de Hollande, non-seulement il ne mit plus aucun obstacle aux entretiens de madame Scarron avec madame de Montespan, mais il aimait à la rencontrer chez elle, parce que, par sa douce gaieté et son esprit, elle faisait distraction aux langueurs qui souvent attiédissent les tête-à-tête de l'amour satisfait. Son âge, un peu au-dessus de celui du roi, et sa dévotion ôtaient alors toute idée de jalousie à madame de Montespan; et peut-être fut-elle la dernière à s'apercevoir qu'alors le roi, lorsqu'il la venait voir, «souffrait impatiemment l'absence de cette gouvernante de ses enfants, qu'il trouvait aimable et de bonne compagnie.» Aussi, lorsque peu après on lui présenta l'état des pensions, et qu'il remarqua le nom de la veuve Scarron porté pour une somme de 2,000 francs, d'après une concession que les importunités des personnes les plus recommandables de la cour avaient eu tant de peine à lui arracher, il raya ce chiffre trop modique, et y substitua, de sa main, celui de 6,000 francs<sup>287</sup>. Il eut même plus d'une fois occasion de causer avec elle, et, revenu de ses préventions, il finit par désirer sa société<sup>288</sup>. Il pourvut aux dépenses nécessaires pour qu'elle eût un plus grand nombre de domestiques, un carrosse et un train conforme à celui de gouvernante des enfants d'un roi. C'est en cet état que madame de Sévigné nous la dépeint, lorsque, dans sa lettre du 4 décembre 1673, elle écrit à sa fille: «Nous soupâmes encore hier, avec madame Scarron et l'abbé Têtu, chez madame de Coulanges: nous causâmes fort; vous n'êtes jamais oubliée. Nous trouvâmes plaisant d'aller ramener madame Scarron, à minuit, au fond du faubourg Saint-Germain, fort au delà de madame de la Fayette, quasi auprès de Vaugirard, dans la campagne; une belle et grande maison, où l'on n'entre point; il y a un grand jardin, de beaux et grands appartements: elle a un carrosse, des gens et des chevaux; elle est habillée modestement et magnifiquement, comme une femme qui passe sa vie avec des personnes de qualité; elle est aimable, belle, bonne, et négligée; on cause fort bien avec elle. Nous revînmes gaiement à la faveur des lanternes, et dans la sûreté des voleurs<sup>289</sup>.»

Louis XIV, en voyant plus souvent les enfants qu'il avait confiés à madame Scarron, conçut pour eux une vive tendresse, et il voulut les avoir près de lui. Ce fut ainsi qu'à la grande satisfaction de madame de Montespan madame Scarron fut appelée à la cour pour y demeurer près d'elle, et, par elle, introduite dans la société intime du roi.

---

<sup>286</sup> CHOISY, *Mémoires*, dans Petitot, t. LXVI, p. 393-395.

<sup>287</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (20 mars 1673, Lettre de madame de Coulanges), t. III, p. 146, édit. G.; t. III, p. 75 et 76, édit. M.

<sup>288</sup> MADAME DE COULANGES, *Lettres* (20 mars 1673).

<sup>289</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (4 décembre 1673), t. III, p. 248, édit. G.; t. III, p. 158, édit. M.

## CHAPITRE IV. 1671-1677

Madame de Sévigné s'inquiète sur son fils.—Elle ne fréquentait que des sociétés de cour.—Son fils recherchait des sociétés de ville, indépendantes de la cour.—Détails sur madame Dufresnoy et sur Louvois.—Réflexions sur ce qui procure le plus de jouissances dans les réunions et dans les fêtes.—Des femmes que Sévigné voyait.—Détails sur chacune d'elles.—Détails sur mademoiselle Raymond, sur les dames de Salins, de Montsoreau, de la Sablière et sur Ninon de Lenclos.—Sévigné devient amoureux d'elle, et lui sacrifie la Champmeslé.—Ninon n'est point satisfaite du baron de Sévigné, et lui donne son congé comme amant; mais elle le garde comme ami.—Madame de Sévigné emmène son fils en Bretagne.— Il retourne à Paris.—Il s'y serait dérangé de nouveau; mais la campagne contre la Hollande va s'ouvrir, et Sévigné part pour l'armée.

Madame de Grignan et les affaires qui la concernaient, les états de Provence et ceux de Bretagne, n'étaient pas alors ce qui occupait le plus les pensées de madame de Sévigné. Son fils avait tout ce qui rend aimable, tout ce qui peut mériter l'estime: une figure agréable, une gaieté charmante, un bon cœur, de l'esprit et de l'instruction; mais, depuis son retour de Candie, son penchant pour les femmes, son oubli de tout devoir religieux<sup>290</sup> inquiétaient sa mère: non qu'il fût né avec des passions très-vives; mais le pouvoir de l'exemple, la facilité de son caractère lui avaient inspiré un goût prononcé pour les plaisirs. Il était parvenu à un âge où le fils le plus respectueux et le plus reconnaissant éprouve le besoin de s'affranchir de la tutelle d'une mère. Madame de Sévigné comprit cela; et, pour conserver sur son fils un peu de l'ascendant qu'elle avait eu jusqu'alors, elle changea de rôle. Au lieu d'une mère, Sévigné trouva en elle une sœur, une confidente; au lieu de lui montrer un visage sévère, elle parut se plaire avec lui plus qu'elle n'avait fait jusqu'alors; au lieu de lui adresser des réprimandes, elle lui donna des conseils. Ce fut ainsi qu'elle obtint toute sa confiance, et qu'il s'accoutuma à lui tout dire. Sans doute elle eut à supporter d'étranges confidences, de nature à lui donner des scrupules, et à lui faire douter si elle ne poussait pas trop loin la condescendance maternelle. Mais cette violence qu'elle se fit lui réussit; elle parvint à accroître encore l'amour et la vénération que son fils avait pour elle. Ce sentiment devint un heureux contre-poids à d'autres sentiments moins purs. Elle ne put, il est vrai, garantir Sévigné de dangereuses séductions; mais elle parvint du moins à les rendre passagères, à empêcher qu'elles n'eussent des résultats désastreux pour sa santé et sa fortune.

Sévigné, avant le départ de sa mère pour les Rochers, avait quitté son régiment à Nancy, parce qu'une dame<sup>291</sup>, qui lui plaisait, n'était plus dans cette ville. Il se rendit à Saint-Germain en Laye, où était la cour, revint ensuite à Paris, prit pour maîtresse une jeune et célèbre actrice; et, ce qui effraya le plus madame de Sévigné, il se laissa séduire par Ninon de Lenclos. Ce fut pour le soustraire à l'influence de cette enchanteresse que madame de Sévigné, comme nous l'avons dit, entraîna son fils aux Rochers, lors de la tenue des états de Bretagne; mais, comme il n'avait pas encore atteint l'âge où il devait en faire partie, les visites à faire<sup>292</sup>, les grands repas, les assemblées lui firent regretter Paris et les liaisons qu'il y avait formées<sup>293</sup>. Il quitta donc sa mère avant la fin des états. «Mon fils partit hier, écrit madame de Sévigné à sa fille. Il n'y a rien de bon, ni de droit, ni de noble que je ne

---

<sup>290</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (15 avril 1671), t. II, p. 23, édit. G.; t. II, p. 19, édit. M.

<sup>291</sup> Madame de Sévigné nomme cette dame *Madruche*; mais elle souligne ce nom, qui en cache évidemment un autre qu'elle n'a pas voulu mettre. SÉVIGNÉ, *Lettres* (25 février 1671), t. I, p. 344.

<sup>292</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (10 juin 1671), t. I, p. 95, édit. G.

<sup>293</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (24 et 28 juin 1671), t. II, p. 109 et 113, édit. G.

tâche de lui inspirer ni de lui confirmer: il entre avec douceur et approbation dans tout ce qu'on lui dit; mais vous connaissez la faiblesse humaine. Ainsi je mets tout entre les mains de la Providence, et me réserve seulement de n'avoir rien à me reprocher sur son sujet<sup>294</sup>.»

Ce n'est pas que le baron de Sévigné ne vît, du reste, aussi bonne société que celle que fréquentait sa mère; mais cette société était différente. Toutes les personnes que voyait madame de Sévigné, tant ses anciennes que ses nouvelles connaissances, tenaient plus ou moins à la cour. La gloire du monarque, qui rejaillissait sur cette cour, et l'ambition du grand nombre de ceux qui aspiraient à s'élever jusqu'à elle par les hauts grades ou les honneurs, en avaient fait un monde à part, et absolvait tacitement, dans l'opinion publique, les travers et même les vices de ceux qui en faisaient partie.

Le duc de la Rochefoucauld ne paraissait plus à cette cour, à cause de son âge et de ses infirmités: cependant, par son fils le prince de Marsillac, favori du roi, il y tenait encore, et la société qui se réunissait chez lui était une société de cour. Comme lui et madame de la Fayette, son amie, s'étaient fait un nom dans les lettres, beaucoup d'auteurs avaient cherché à se faire admettre dans leur cercle; et Molière n'osait pas hasarder une de ses grandes pièces sur le théâtre sans en avoir fait une lecture à l'hôtel de Liancourt, sans s'être concilié l'approbation de ce petit aréopage littéraire<sup>295</sup>.

Ainsi, madame de Sévigné ne s'écartait pas de la société de la cour lorsqu'elle allait si souvent au *faubourg*. Tous ceux qu'elle avait connus dans sa jeunesse, et qui avaient fait partie de la Fronde, les Condé, les Conti et tous leurs adhérents, étaient, comme les la Rochefoucauld, comblés de faveurs par Louis XIV. C'était donc exclusivement dans cette haute région du grand monde que madame de Sévigné pouvait faire de nouvelles liaisons. Elle n'avait pas la liberté de les choisir: par intérêt pour sa famille, comme par égard pour ses amis, elle était obligée de ne pas repousser les personnes de la cour qui la recherchaient, lors même que, par la faveur du monarque ou de ses ministres, elles étaient peu dignes du rang où on les avait placées.

Quoique madame de Sévigné eût autrefois rencontré madame Scarron chez Fouquet, et plus tard chez madame de Richelieu et chez la maréchale d'Albret, elle ne l'avait pas admise au nombre de celles dont elle devait rechercher l'amitié: ce ne fut que lorsque madame de Montespan eut, par son intimité, attiré sur madame Scarron l'attention de toute la cour que madame de Sévigné<sup>296</sup> s'aperçut combien cette veuve du poète burlesque était aimable et spirituelle. Madame Scarron<sup>297</sup>, madame Dufresnoy même furent alors fréquemment invitées à souper chez madame de Sévigné. Il y avait cependant une grande différence entre madame Scarron et madame Dufresnoy: celle-ci, belle et de peu d'esprit, femme d'un commis de la guerre, était fille d'un apothicaire et maîtresse de Louvois. Pour elle il avait eu le crédit de faire créer une charge nouvelle, celle de dame du lit de la reine<sup>298</sup>. Louis XIV croyait devoir tolérer dans ses ministres les faiblesses dont il n'était pas lui-même exempt. Louvois déployait alors de grands talents administratifs et une activité infatigable. Louis XIV avait besoin de lui pour l'organisation des armées destinées à conquérir la Hollande. Tous ceux qui pouvaient espérer quelque chose de Louvois (et le nombre en était grand) se montraient donc empressés de plaire à madame Dufresnoy<sup>299</sup>. Madame de Sévigné avait plusieurs raisons pour la bien accueillir. Madame de Coulanges, son amie et sa parente, était la cousine de Louvois; et c'est à ce titre qu'elle était comprise dans toutes les invitations de la cour. Or, une femme dont madame de Coulanges faisait sa compagnie habituelle ne pouvait être repoussée par madame de Sévigné. On doit remarquer qu'elle n'emploie contre madame Dufresnoy aucun de ces traits acérés qu'elle aime à

<sup>294</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (5 juillet 1671), t. II, p. 125, édit. G.; t. II, p. 104, édit. M.

<sup>295</sup> HUET, *Commentarius de rebus ad eum pertinentibus*, lib. V.—SEGRAIS, *Œuvres*; 1755, t. II, p. 118-119.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (1<sup>er</sup> mars 1672).

<sup>296</sup> Voyez la 1<sup>re</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 476, 2<sup>e</sup> édition.

<sup>297</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (29 janvier 1672), t. II, p. 366, édit. G.; t. II, p. 310, édit. M.

<sup>298</sup> LA FARE, *Mémoires*, t. LXV, p. 224.

<sup>299</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (11 décembre 1671), t. II, p. 285, édit. G.; t. II, p. 242, édit. M. Sa fille épousa le marquis d'Aligre en 1680, et elle eut pour gendre le fameux comte de Boulainvilliers, ce grand champion de la noblesse et de la féodalité.

lancer contre les femmes dont la conduite donnait prise à la censure; et celle-ci y prêtait plus qu'une autre par son impertinence et sa hauteur. En elle, madame de Sévigné trouve seulement à reprendre qu'on a grand tort de comparer sa beauté à l'incomparable beauté de madame de Grignan<sup>300</sup>.

On conçoit facilement, d'après ces détails, que madame de Sévigné ne pouvait pas trop reprocher à son fils la conduite au moins légère des femmes qu'il fréquentait et le peu d'empressement qu'il avait pour les sociétés et les amis de sa mère. Sans doute chez le roi, les princes et les princesses du sang, chez les grands dignitaires, les ministres et les personnages puissants, les réunions étaient nombreuses et brillantes, les repas somptueux, les divertissements fréquents; on y donnait des bals magnifiques, on y faisait jouer la comédie, on y entendait des concerts; il y avait profusion de parures, beaucoup de belles femmes, et même de personnes aimables et spirituelles. Mais l'ambition et l'intrigue n'étaient pas un seul instant bannies de ces réunions; l'intérêt personnel y était la pensée prédominante; et l'étiquette, cette ennemie de la gaieté, ne permettait à personne de déposer en entrant son rang dans la hiérarchie sociale, ni d'oublier celui des autres.

Ce n'était donc pas dans les sociétés de gens de cour qu'on pouvait rencontrer cette déférence mutuelle, cette affectueuse familiarité qui forment tout le charme des réunions. Ce charme disparaît pour faire place à des plaisirs où l'esprit et le cœur ne sont pour rien, quand on est convenu de s'assembler uniquement pour les délices des yeux ou des oreilles, ou pour les jouissances de la bouche. Avec de bons cuisiniers, on a des parasites assidus et des gourmets; mais on n'a pas de clients fidèles ni d'amis dévoués. Les mets les plus exquis, les vins les plus vantés ne font pas naître, parmi ceux qui s'asseyent à une même table, ce besoin réciproque d'intimité sans lequel il n'y a point de société. Ce n'est ni l'or, ni les diamants, ni les chefs-d'œuvre des modes, ni les danses les plus gracieuses, ni les sons les plus harmonieux qui plaisent le plus dans une fête: c'est l'aspect de ceux que nous connaissons et dont nous sommes connus, ou de ceux dont une renommée favorable nous a entretenus; de ceux qui réveillent en nous de touchants souvenirs, des pensées élevées, de solides attachements, de tendres sympathies, et dont la présence et l'entretien nous inspirent ce doux contentement, cette hilarité expansive qui nous font confondre tous nos sentiments dans la joie commune qui nous rassemble.

La société que fréquentait le baron de Sévigné était de cette sorte. C'était cette société parisienne qui s'était formée par les inspirations de l'hôtel de Rambouillet, et qui, sans s'en douter, mit sa gloire et son bonheur, pendant un siècle et demi, à obéir à l'impulsion qui lui avait été donnée. De cette société, où régnaient l'égalité, l'abandon, une douce et sage liberté, les gens de cour n'étaient point exclus. Ceux qui voulaient se délasser de la contrainte de Versailles ou de Saint-Germain en Laye la recherchaient; mais ils s'y trouvaient en petit nombre, et n'y étaient admis qu'en se soumettant à l'unique condition, subie par tous, de toujours se montrer sous des dehors aimables, et de s'efforcer de plaire. La primauté du cercle appartenait à quiconque y réussissait le mieux: beauté, grâce, politesse, talent, esprit, sentiments généreux, sincérité du cœur, élégance des manières et du langage, tout ce que les deux sexes peuvent rechercher l'un dans l'autre était mis en usage pour conquérir les suffrages, pour obtenir cette souveraineté du salon qu'on se disputait au grand contentement de tous.

L'amitié et tous les sentiments des cœurs généreux étaient restés en honneur dans les cercles de cette nouvelle société, comme à l'hôtel de Rambouillet. Le culte du beau sexe fut maintenu, mais non avec les mêmes dogmes. Les nouvelles *Arthénices*, jeunes, belles, spirituelles, qui aspiraient à se faire une cour nombreuse et assidue, ne pouvaient plus séduire qu'en se montrant elles-mêmes accessibles à la séduction. L'amour platonique avait perdu le pouvoir de dominer les imaginations et de faire naître les passions sans les satisfaire: on n'y avait plus foi. Pour remplir le vide que causait son absence, on le remplaça par un sentiment moins exalté, mais plus ardent. La poésie et la littérature y gagnèrent, mais non les mœurs. Les sociétés les plus aimables à cette époque se réunissaient chez des femmes connues par leurs intrigues galantes. Ce fut dans ces sociétés que chercha à se répandre le jeune baron de Sévigné: elles convenaient à son âge et à ses inclinations.

---

<sup>300</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (29 janvier 1672), t. II, p. 367.—*Ibid.* (26 décembre 1672), t. III, p. 134.

Lui-même, dans une lettre à sa sœur, nous désigne, par une seule phrase, les femmes qu'il fréquentait alors: «Je vous dirai que je sors d'une symphonie charmante, composée des deux Camus et d'Ytier... Mais savez-vous en quelle compagnie j'étais? C'était mademoiselle de Lenclos, madame de la Sablière, madame de Salins, mademoiselle de Fiennes, madame de Montsoreau; et le tout chez mademoiselle Raymond<sup>301</sup>.»

De toutes les femmes que nomme ici le baron de Sévigné, la plus humble par sa position dans le monde, c'était mademoiselle Raymond<sup>302</sup>; elle était pourtant la plus digne de considération et d'estime. Cette célèbre cantatrice, par sa beauté, sa belle voix, l'admirable talent qu'elle avait de s'accompagner du téorbe, avait fait naître bien des passions; mais sa piété l'avait garantie de toutes les séductions; elle comptait des amies parmi les femmes du plus haut rang. Madame de Sévigné avait pour cette musicienne une estime et une affection toute particulière: elle manque rarement de faire à sa fille mention des occasions qu'elle a eues de la voir<sup>303</sup>. C'est par les lettres de madame de Sévigné que nous savons que mademoiselle Raymond devint l'objet de l'admiration générale, lorsqu'en cessant l'exercice de sa profession, et presque retirée du monde, elle se fit la bienfaitrice du couvent de la Visitation du faubourg Saint-Germain, et fixa son séjour dans ce pieux asile<sup>304</sup>. On sait peu de chose sur la comtesse de Montsoreau<sup>305</sup>, qui montra de l'habileté à rétablir les affaires d'un mari incapable. Quant à mademoiselle de Fiennes, elle suivait l'exemple de sa mère, que ses intrigues amoureuses avaient fait chasser de la cour d'Anne d'Autriche<sup>306</sup>. Une union parfaite régnait entre la mère et la fille, alors courtisée par le cavalier le plus accompli de la cour, le beau jeune duc de Longueville, autrefois comte de Saint-Paul. Par la suite, mademoiselle de Fiennes fut rayée du nombre des filles d'honneur de la reine, pour s'être laissé enlever par le chevalier de Lorraine, dont elle eut un fils, qui fut élevé sous son nom<sup>307</sup>. Sa mère était loin de s'opposer à cette union. Madame de Fiennes exerçait une grande influence sur MONSIEUR, dont le chevalier de Lorraine était le favori. Spirituelle, caustique, arrogante, ambitieuse et avare, elle était liée avec madame de Sévigné, et assez souvent invitée par elle à ses dîners<sup>308</sup>.

Dans madame de Fiennes, madame de Sévigné ménageait une de ses anciennes amies du temps de la Fronde; et on comprend le plaisir qu'avait Sévigné de se trouver avec mademoiselle de Fiennes, si jolie, si aimable et d'une humeur si facile.

Il en était de même de madame de Salins, qui, comme belle-sœur de la comtesse de Brancas, devait aussi faire partie de la société de madame de Sévigné. Madame de Brancas avait été une des femmes les plus compromises par les papiers de Fouquet<sup>309</sup>; mais elle rentra en grâce auprès du roi, qui la voyait avec plaisir, et elle eut du crédit à la cour. L'on crut (et Louis XIV ne donnait que trop souvent prise à de tels soupçons) que la beauté de mademoiselle de Brancas, qui fut mariée au prince d'Harcourt, avait été la cause de ce retour de faveur<sup>310</sup>. Madame de Salins n'était pas plus scrupuleuse que madame de Brancas sur la fidélité conjugale; mais elle avait un mari moins distrait et moins facile

<sup>301</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (6 mars 1671), t. I, p. 362, édit. G.; t. I, p. 378, édit. M.

<sup>302</sup> LORET, *Muse historique* (17 août 1658), liv. IX, p. 23 et 27.—GOURVILLE, *Mémoires*, t. LII, p. 399.—LA FONTAINE, *Œuvres*, épît. XII, t. VI, p. 113. Conférez la 2<sup>e</sup> partie de ces *Mémoires* chap. XII, p. 146, note 3, et p. 479.

<sup>303</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (18 février 1671), t. I, p. 364, édit. G.

<sup>304</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (21 octobre et 6 novembre 1676), t. V, p. 176 et 194. Ce couvent était dans la rue du Bac, entre la rue Saint-Dominique et la rue de Grenelle; il a été démolé. Voyez le plan de Paris de Buillet, 1676 ou 1710.

<sup>305</sup> Sur la famille Montsoreau, conférez TALLEMANT DES RÉAUX, t. V, p. 192 et 195, édit. in-8<sup>o</sup>; t. IX, p. 60 à 63, édit. in-12.—*Journal de Henri III*; Cologne, 1720, t. I, p. 32 (année 1579).—EXPILLY, *Grand dictionnaire de la France*, au mot *Montsoreau*.

<sup>306</sup> MOTTEVILLE, *Mémoires*, t. XLI, p. 252; t. XLII, p. 328.—MONGLAT, *Mémoires*, t. XLI, p. 157.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (25 novembre 1655), t. I, p. 56, édit. G.—*Mémoires et fragments historiques de MADAME*, édit. de Busoni, 1834.

<sup>307</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (30 mars et 1<sup>er</sup> avril 1672), t. II, p. 442 et 447, édit. G.

<sup>308</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (30 décembre 1672, 26 juin 1676, 6 décembre 1679), t. III, p. 138; t. IV, p. 503; t. VI, p. 238.

<sup>309</sup> MOTTEVILLE, *Mémoires*, t. XL, p. 209 et 210.—Recueil manuscrit de *Chansons historiques* (Bibliot. royale), t. III, p. 195-217 (année 1668).

<sup>310</sup> *Les fausses Prudes, ou les amours de madame de Brancas*; 1680, in-12, p. 339 et 347 à 350.

à tromper. Cependant l'indiscrétion ou la maladresse d'un portier révéla le secret de ses amours, six semaines après que Sévigné l'eut rencontrée chez mademoiselle Raymond<sup>311</sup>.

C'est avec intention que Sévigné, dans cette liste des femmes que les jeunes gens du grand monde faisaient gloire de fréquenter, nomme en première ligne mademoiselle de Lenclos et madame de la Sablière. C'était en effet alors les deux femmes les plus célèbres de Paris, par les agréments de la société choisie qu'elles réunissaient chez elles. Comme à l'hôtel de Rambouillet, la poésie, les beaux-arts, les entretiens galants défrayaient en grande partie les plaisirs qu'on y goûtait. Cependant les progrès du cartésianisme, les discussions que la secte des jansénistes avait excitées, les nouvelles découvertes en physique, la création d'une académie des sciences introduisaient alors dans la société française le goût des connaissances positives. Les femmes les plus douées de capacité avaient suivi ce mouvement des esprits. Leur instinct de domination, le désir de plaire et de se faire admirer par l'autre sexe entraînaient sans doute pour beaucoup dans les efforts qu'elles faisaient pour s'arracher à la frivolité de leurs penchants. En leur présence, on se livrait moins à l'analyse subtile des mouvements du cœur, mais on les exprimait. On cherchait à plaire aux femmes non-seulement en les amusant, mais en les instruisant; on ne craignait pas de se livrer avec elles à des entretiens sérieux sur la nature, la religion, la philosophie.

Madame de la Sablière, riche, jeune et belle, se rendit surtout célèbre par ses étonnants progrès dans ces études ardues. Sauveur et Roberval lui avaient montré les mathématiques; pour elle Bernier avait composé l'abrégé des ouvrages de Gassendi. Elle donna asile à ce philosophe, ainsi qu'à la Fontaine et à d'Herbelot l'orientaliste. Mais l'amitié ne put seule satisfaire son cœur; elle éprouva toute la puissance de l'amour. La philosophie, qui, selon la nature des esprits, éteint ou fait briller à nos yeux les lumières de la religion, la rendit tout entière à celle-ci, et l'arracha à un monde dont elle faisait les délices<sup>312</sup>.

Il n'en fut pas de même de mademoiselle de Lenclos, qui garda jusqu'à la fin son épicurisme effronté, et resta fidèle au principe de sa philosophie toute profane. Celle qui disait «qu'elle rendait grâces à Dieu tous les soirs de son esprit, et le priaient tous les matins de la préserver des sottises de son cœur,» ne pouvait trouver dans le pur sentiment d'amour un remède contre les aberrations des sens<sup>313</sup>. Jamais aussi elle ne se laissa dominer par eux dans le choix de ses relations, et elle fut toujours entourée d'un nombreux cortège d'amis. Quoique ne possédant qu'une fortune médiocre, mademoiselle de Lenclos réunissait dans sa maison de la rue des Tournelles<sup>314</sup> (tout près de la rue où madame de Sévigné venait de se fixer) la société la plus nombreuse, la mieux choisie, la plus renommée par la politesse, les grâces, la réputation de savoir et d'esprit de ceux qui la composaient. On voit que mademoiselle de Lenclos avait quitté le faubourg Saint-Germain pour revenir au Marais, premier théâtre de ses succès<sup>315</sup>; et c'est là qu'elle devait finir ses jours. La Fare, que Chaulieu proclame «l'homme le plus aimable que les siècles aient pu former<sup>316</sup>;» la Fare, adonné au jeu, et que les cercles de madame de la Sablière devaient rendre difficile, déclarait que la maison de mademoiselle de Lenclos était la seule où il pouvait passer une journée entière sans jeu et sans ennui<sup>317</sup>; et Charleval, ce poète aimable, pressé par les instances d'un ami, refusait d'aller jouir avec lui des plaisirs de la

<sup>311</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (24 avril 1671). Elle était la femme de Garnier de Salins, trésorier des parties casuelles et beau-frère du comte de Brancas, qui avait épousé sa sœur.

<sup>312</sup> Conférez, sur madame de la Sablière *Poésies diverses d'Antoine Rambouillet DE LA SABLIÈRE et de François DE MAUCROIX*, 1825, in-8<sup>o</sup>, p. VII-XXVI.—*Histoire de la vie et des ouvrages de LA FONTAINE*, 1820, in-8<sup>o</sup>, p. 428, et 1824, 3<sup>e</sup> édit., p. 220, 290, 338, 349, 380, 382, 389, 413, 458 et 557.—*Biographie universelle*, t. XXXIX, p. 442.

<sup>313</sup> SAINT-ÉVREMOND, *Œuvres*, 1753, in-12, t. IV, p. 161. (Discours sur l'amitié, adressé à la duchesse de Mazarin.)

<sup>314</sup> DOUXMÉNIL, *Mémoires et lettres pour servir à l'histoire de mademoiselle de Lenclos*, 1751, p. 26 et 28. Cette maison était située derrière la place. Douxménil en a donné la description.

<sup>315</sup> Voyez la 1<sup>re</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 261.

<sup>316</sup> CHAULIEU, *Œuvres*, t. II, p. 46, dans la note.

<sup>317</sup> DOUXMÉNIL, *Mémoires et lettres pour servir à l'histoire de mademoiselle de Lenclos*, p. 141 et 142.

campagne, parce qu'il lui aurait fallu interrompre l'habitude qu'il avait prise de se rendre chaque jour, rue des Tournelles, chez mademoiselle de Lenclos; il disait:

Je ne suis plus oiseau des champs,  
Mais de ces oiseaux des *Tournelles*  
Qui parlent d'amour en tout temps  
Et qui plaignent les tourterelles  
De ne se baiser qu'au printemps.

Mademoiselle de Lenclos avait conservé et perfectionné son merveilleux talent à jouer du luth. Comme dans sa première jeunesse, ce talent seul la faisait rechercher des personnes du plus haut rang<sup>318</sup>; mais elle ne céda que bien rarement aux invitations, et ne trouvait une entière satisfaction que chez elle, lorsqu'elle était entourée de cette société choisie dont elle faisait le bonheur. Selon elle, la joie de l'esprit en marque la force<sup>319</sup>; et sa gaieté était si vive et si entraînant qu'à table, où elle ne buvait que de l'eau, on disait d'elle qu'elle était ivre dès la soupe<sup>320</sup>. Cependant, ainsi que madame de la Sablière, mademoiselle de Lenclos recevait des savants, des érudits, et chez elle les entretiens sérieux et instructifs avaient leurs heures; elle les aimait, elle se plaisait à varier la conversation et à passer des sujets les plus superficiels aux plus profonds. C'est ce qui fit dire à Saint-Évremond, son ami de tous les temps:

L'indulgent et sage nature  
A formé l'âme de Ninon  
De la volupté d'Épicure  
Et de la vertu de Caton<sup>321</sup>.

Elle s'était fait une telle réputation de probité, de fidélité en amitié, et en avait donné de telles preuves qu'elle avait conservé tous ses amis du temps de la Fronde et de la guerre civile. Gourville, qui avait été son amant, obligé de s'exiler après qu'elle l'eut remplacé par un autre, osa lui confier une somme considérable et égale à toute la fortune qu'elle possédait: lorsque Gourville rentra en France, mademoiselle de Lenclos lui rendit la somme entière; et le secret de ce dépôt n'eût été connu de qui que ce soit si Gourville ne s'était plu à le divulguer dès qu'il n'eut plus rien à redouter des recherches de Colbert<sup>322</sup>. Ainsi madame Scarron<sup>323</sup>, madame de Choisy, madame de la Fayette, beaucoup d'autres personnes de la cour et des intimes connaissances de madame de Sévigné n'avaient cessé de voir mademoiselle de Lenclos, ou de correspondre avec elle. Il était comme convenu, dans le monde, qu'elle formait une exception parmi celles de son sexe. Elle avait acquis seule le privilège d'une entière indépendance; et c'était moins encore parce qu'elle s'était rendue nécessaire et chère à la société par son penchant à obliger que par la politesse et le bon ton dont elle savait si bien chez elle faire respecter les lois<sup>324</sup>. Quoiqu'elle ne fût pas de la cour, et par la raison même qu'elle n'en était pas, elle avait fini par prendre la place que la marquise de Sablé avait occupée autrefois dans la société parisienne. Les jeunes gens aspiraient à l'honneur d'être présentés chez elle, et lui rendaient de grands devoirs. C'était un titre pour faire sous de favorables auspices son entrée dans le monde que d'être reçu et façonné par cet arbitre du bon ton et du bon goût. Madame de la Fayette, qui présumait beaucoup de son

---

<sup>318</sup> Madame DE MAINTENON, *Lettres* (18 juillet 1666), t. I, p. 45.

<sup>319</sup> SAINT-ÉVREMOND, *Œuvres*, t. II, p. 72.

<sup>320</sup> DOUXMÉNIL, *Mémoires et lettres*, etc.; 1751, in-12, p. 30.—BRET, *Mémoires sur la vie de mademoiselle de Lenclos*, p. 112.

<sup>321</sup> SAINT-ÉVREMOND, *Œuvres*, t. II, p. 87 et 116.—DOUXMÉNIL, *Mémoires et lettres*, p. 172.

<sup>322</sup> VOLTAIRE, *Mélanges*, t. XLIII, p. 467, édit. de Renouard. (Sur Ninon de Lenclos.)

<sup>323</sup> Madame DE MAINTENON, *Lettres* (8 mars et 18 juillet 1666), p. 33 et 45, édit. de Sautereau de Marsy, 1806, in-12.

<sup>324</sup> Voyez la 1<sup>re</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 239.

esprit, avait voulu s'imposer cette mission; «mais elle ne réussit pas, parce qu'elle ne voulut pas, dit Gourville, donner son temps à une chose si peu utile<sup>325</sup>.» On sut d'autant plus gré à mademoiselle de Lenclos d'en prendre la peine que les inclinations des jeunes seigneurs de la cour pour le jeu et le vin, qui allaient toujours croissant, commençaient à introduire parmi les femmes des manières choquantes pour celles qui tenaient à conserver le bon ton de l'hôtel de Rambouillet. Ce fut là le motif pour lequel mademoiselle de Lenclos se brouilla avec un de ses plus anciens amis, un de ses plus gais et de ses plus spirituels convives, avec Chapelle, qui avait fait pour elle de si jolis vers<sup>326</sup>. Elle essaya en vain de le corriger de l'habitude de s'enivrer: et, ne pouvant y parvenir, elle le bannit de sa société. Chapelle, à qui le plaisir que trouvait mademoiselle de Lenclos à entendre dissenter quelques hommes savants dans les lettres grecques et latines<sup>327</sup> paraissait peu conforme à ses habitudes de galanterie, fit contre elle cette épigramme:

Il ne faut pas qu'on s'étonne  
Si toujours elle raisonne  
De la sublime vertu  
Dont Platon fut revêtu;  
Car, à calculer son âge,  
Elle doit avoir vécu  
Avec ce grand personnage<sup>328</sup>.

A cette époque, mademoiselle de Lenclos était âgée de cinquante-cinq ans: c'est alors que Sévigné, qui n'en avait que vingt-quatre, devint ou crut devenir amoureux d'elle. Il est vrai que la Fare atteste qu'à cinquante-cinq ans, et même bien au delà de ce terme, mademoiselle de Lenclos «eut des amants qui l'ont adorée<sup>329</sup>.» Ce qui est certain, c'est que, depuis ses liaisons avec Villarceaux, le marquis de Gersey et le mari de madame de Sévigné, elle n'avait cessé de faire passer un bon nombre de ses amis au rang de ses *favoris*<sup>330</sup>. Le jeune comte de Saint-Paul avait été sa dernière conquête. On sait que ce bel héritier du nom des Longueville, chéri, fêté de toute la haute aristocratie de la cour, passait pour être le fils du duc de la Rochefoucauld<sup>331</sup>; et les historiens de mademoiselle de Lenclos mettent aussi le duc de la Rochefoucauld au nombre de ceux qu'elle avait eus pour amants<sup>332</sup>. Le même motif qui l'avait portée à ne rien négliger pour attirer à elle le comte de Saint-Paul l'engageait aussi à employer tous les moyens de séduction pour s'attacher le baron de Sévigné: son père revivait en lui, avec plus d'esprit, plus d'instruction et de talents; et ce jeune homme rappelait à Ninon le temps de sa jeunesse<sup>333</sup>. Dès qu'elle s'en crut aimée, elle voulut l'endoctriner et en faire un partisan de ses principes. Pour bannir tous les scrupules de ceux qu'elle mettait au nombre de ses favoris, pour les conserver ensuite comme amis, il lui importait de fasciner leur raison plus encore que leurs sens. Elle crut que cela lui serait facile avec Sévigné; mais elle se trompait. Dans sa vie licencieuse, Sévigné

<sup>325</sup> GOURVILLE, *Mémoires*, t. LII, p. 459 de la collection de Petitot.—*Chansons historiques*, Mss. (vol. III, p. 551, année 1672).

<sup>326</sup> Œuvres de CHAPELLE et de BACHAUMONT, 1755, in-12, p. 133, 136, 139. (Ballades et sonnets à Ninon de Lenclos.)

<sup>327</sup> Rémond, l'introduit des ambassadeurs, qu'on appelait Rémond le Grec, l'abbé Fraguier, l'abbé Gédéon, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, l'abbé Tallemant, l'abbé de Châteauneuf étaient les amis de Ninon. Voyez DOUXMÉNIL, *Mémoires*, 1651, in-12, p. 138 et 139.

<sup>328</sup> CHAPELLE, *Œuvres*, édit. 1755, p. 140; BRET, p. 137.

<sup>329</sup> DOUXMÉNIL, *Mémoires et lettres pour servir à l'histoire de mademoiselle de Lenclos*.

<sup>330</sup> Conférez la 1<sup>re</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 242-243. Elle eut un fils du marquis de Villarceaux et un aussi du marquis de Jarzé. Le comte de Coligny, que nous n'avons point nommé en cet endroit, paraît avoir précédé Jarzé comme amant de Ninon. DOUXMÉNIL, *Mémoires et lettres de Ninon de Lenclos*, p. 69.

<sup>331</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (20 juin 1672), t. III, p. 71, édit. G.; t. III, p. 7, édit. M.

<sup>332</sup> DOUXMÉNIL, *Mémoires et lettres*, p. 70.

<sup>333</sup> Conférez la 1<sup>re</sup> partie de ces *Mémoires*, p. 233 à 270, ch. XVII, XVIII et XIX.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 et 18 mars 1671), t. I, p. 374 et 382, édit. G.; t. I, p. 288 et 295, édit. M.

ne faisait que suivre le torrent des jeunes gens de la cour, des jeunes officiers, qui se modelaient sur le roi, et qui transgressaient les lois de l'Église sans méconnaître la pureté de leur origine. Sévigné respectait et aimait tendrement sa mère; il chérissait aussi sa sœur, et avait d'elle la plus haute opinion. Par elle, il se trouvait allié à la puissante maison de Grignan; et le caractère aimable de son beau-frère contribuait encore à faire prévaloir dans son cœur les affections de famille, et à les placer en première ligne. Madame de Sévigné<sup>334</sup> et Bossuet, que Sévigné fréquentait beaucoup alors, furent de puissants antagonistes pour combattre mademoiselle de Lenclos quand elle entreprit d'infiltrer dans l'esprit de son nouveau favori les principes irréguliers de sa philosophie épicurienne. Elle parut d'abord avoir plus de succès lorsqu'elle réclama les droits d'une amante, et qu'elle exigea que Sévigné lui sacrifiât la maîtresse qu'il avait avant de se donner à elle. Cette maîtresse était la Champmeslé, alors âgée de trente ans. Quoique ses traits fussent agréables, elle n'était point jolie; sa peau était brune, ses yeux petits et ronds; mais sa taille était bien prise, sa démarche et ses gestes gracieux et nobles, et le son de sa voix naturellement harmonieux<sup>335</sup>. Elle enchantait alors tout Paris par son talent. Madame de Sévigné n'en parle à sa fille qu'avec admiration, et ne pouvait se lasser de lui voir jouer le rôle de Roxane dans *Bajazet*. Jamais actrice, avant elle, n'émut si profondément les spectateurs, et ne leur fit répandre plus de larmes. Racine en devint amoureux la première fois qu'il la vit jouer dans une de ses pièces. Le poète était jeune et beau; elle ne se montra pas cruelle, cela n'était pas dans ses habitudes; et un bon mot de Racine, mis en vers par lui ou par Boileau<sup>336</sup>, puis raconté par Sévigné à sa mère, et par celle-ci à sa fille<sup>337</sup>, prouve qu'elle n'en vivait pas moins bien avec son mari. Elle avait peu d'esprit, mais un grand usage du monde, de la douceur et une certaine naïveté aimable dans la conversation. Sévigné se crut aimé d'elle, et peut-être l'était-il; du moins il est certain qu'elle lui écrivait des lettres qui surprirent madame de Sévigné par cette chaleureuse et naturelle éloquence que la passion inspire aux plumes les plus inhabiles. Mademoiselle de Lenclos demanda ces lettres à Sévigné, qui les lui remit. Cependant il ne cessa point de voir celle qui les avait écrites et de lui donner de délicieux soupers, en compagnie de Racine et de Boileau. Le goût vif qu'il avait pour la littérature lui faisait rechercher l'amitié de ces deux grands poètes. Boileau a dit de lui qu'il avait une mémoire surprenante, et qu'il retint presque en entier le dialogue sur les héros de roman. On l'imprima d'après Sévigné, longtemps avant que Boileau en eût livré le manuscrit à Brossette<sup>338</sup>. Sévigné voulut garder ses deux maîtresses; mais il n'était pas un Soyecourt: par l'effet de ce partage, mademoiselle de Lenclos ne trouva pas en lui tout ce qu'elle espérait, et un grand refroidissement fut la conséquence de leur illusion détruite. Madame de Sévigné, qui s'était faite la confidente de son fils, trouvant mademoiselle de Lenclos bien plus dangereuse pour lui que la Champmeslé, profita des dispositions où elle le vit pour s'efforcer de le rejeter dans les bras de cette actrice. Elle y parvint, mais sans pouvoir l'arracher, comme elle l'avait espéré, à mademoiselle de Lenclos. Celle-ci, après avoir donné à Sévigné son congé comme favori, et exhalé son dépit de n'avoir pu le rendre plus amoureux, se calma, et le trouva assez aimable, assez spirituel pour désirer de le conserver au nombre de ses amis. Il ne refusa point cet honneur, et continua de fréquenter sa maison, de se plaire dans sa société<sup>339</sup>. Cela inquiétait madame de Sévigné: il semblait que sa destinée était de rencontrer, à toutes les époques de sa vie, Ninon, comme une fée malfaisante toujours occupée à mettre le trouble dans sa famille, toujours habile à lui enlever la confiance et la tendresse des hommes les plus chers à son cœur. Madame de Sévigné savait ce qui

<sup>334</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 mars 1671), t. I, p. 288, édit. M. Conférez surtout l'admirable lettre du *marquis de Sévigné à la comtesse de Grignan* (27 septembre 1696), que M. Monmerqué vient de publier, Paris, 1847, chez Dondey-Dupré (24 pages).

<sup>335</sup> Les frères PARFAICT, *Histoire du théâtre françois*, t. XIV, p. 523.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (15 janvier 1672), t. II, p. 347, édit. G.

<sup>336</sup> Les frères PARFAICT, *Histoire du théâtre françois*, t. XIV, p. 517. *Lettre de ROUSSEAU* à Brossette, t. IV, p. 150 des *Œuvres de J.-B. Rousseau*.

<sup>337</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (18 avril 1671), t. II, p. 8, édit. G.; t. II, p. 7, édit. M.; t. I, p. 60, édit. de la Haye, 1726, in-12.

<sup>338</sup> BOILEAU, *Discours sur le dialogue des héros de roman*, dans les *Œuvres*, t. V, p. 12, édit. de Saint-Marc.

<sup>339</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13, 15 et 18 mars, 8, 17, 15 et 22 avril 1671), t. I, p. 374, 382, 404; t. II, p. 6, 22, 23, 28, 30, 33, édit. G.—*Ibid.*, t. I, p. 288, 295, 313; t. II, p. 6, 18, 19, 25 et 27, édit. M.

se passait chez mademoiselle de Lenclos par son fils et par les amis qui lui étaient communs avec elle; et voici ce qu'elle écrivait à madame de Grignan, après lui avoir raconté un bon mot de Ninon sur la comtesse de Choiseul<sup>340</sup>:

«Mais qu'elle est dangereuse cette Ninon! Si vous saviez comme elle dogmatise sur la religion, cela vous ferait horreur. Son zèle pour pervertir les jeunes gens est pareil à celui d'un certain M. de Saint-Germain<sup>341</sup>, que nous avons vu quelquefois à Livry. Elle trouve que votre frère a la simplicité d'une colombe; il ressemble à sa mère; c'est madame de Grignan qui a tout le sel de la maison et qui n'est pas si sotté que d'être dans cette docilité. Quelqu'un pensa prendre votre parti, et voulut lui ôter l'estime qu'elle a pour vous: elle le fit taire, et dit qu'elle en savait plus que lui. Quelle corruption! Quoi! parce qu'elle vous trouve belle et spirituelle, elle veut joindre à cela cette bonne qualité sans laquelle, selon ses maximes, on ne peut être parfaite! Je suis vivement touchée du mal qu'elle fait à mon fils sur ce chapitre. Ne lui en mandez rien; nous faisons nos efforts, madame de la Fayette et moi, pour le dépêtrer d'un engagement si dangereux.»

Ces efforts, ainsi que nous l'avons dit, ne furent ni entièrement inutiles ni complètement victorieux; et madame de Sévigné, après avoir révélé<sup>342</sup> les confidences les plus intimes de son fils à celle à qui elle ne cachait rien, termine ainsi cette curieuse partie de sa correspondance avec madame de Grignan:

«Je crois que le chapitre de votre frère vous a fort divertie. Il est présentement en quelque repos: il voit pourtant Ninon tous les jours, mais c'est en ami. Il entra l'autre jour avec elle dans un lieu où il y avait cinq ou six hommes: ils firent tous une mine qui la persuada qu'ils le croyaient possesseur. Elle connut leurs pensées, et leur dit: «Messieurs, vous vous damnez si vous croyez qu'il y ait du mal entre nous; je vous assure que nous sommes comme frère et sœur.» Il est vrai qu'il est comme fricassé; je l'emmène en Bretagne, où j'espère que je lui ferai retrouver la santé de son corps et de son âme. Nous ménageons, la Mousse et moi, de lui faire faire une bonne confession<sup>343</sup>.»

Effectivement, Sévigné se trouva heureux du séjour des Rochers. Là, sous l'influence d'une mère aussi gaie, aussi aimable, aussi spirituelle que Ninon, et de dix ans plus jeune qu'elle, il goûta des joies tranquilles, et passa dans une sérénité parfaite des jours exempts d'inquiétude et de remords. Sa santé, que son double amour avait altérée, se rétablit. Mais, né avec un caractère faible, il est probable qu'après son retour à Paris il eût cédé à de nouvelles séductions, ou que, à l'exemple de plusieurs de ses compagnons d'armes, il se fût laissé entraîner dans de vulgaires débauches<sup>344</sup> si la guerre que Louis XIV préparait ne l'eût forcé de se rendre à l'armée<sup>345</sup>.

---

<sup>340</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (1<sup>er</sup> avril 1671), t. I, p. 104, édit. G.; t. I, p. 313, édit. M.; t. I, p. 55, édit. de la Haye.

<sup>341</sup> Un ami de Saint-Pavin. Voyez l'édition de ce poète, 1759, p. 35, et la note de M. Monmerqué à l'endroit cité.

<sup>342</sup> Conférez surtout la lettre du 8 avril 1671. Cette lettre se trouve dans les deux premières éditions de 1726, et le chevalier Perrin fut ainsi forcé de la reproduire dans la sienne.

<sup>343</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (27 avril 1671), t. II, p. 45.

<sup>344</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (22 avril 1671), t. II, p. 31, édit. G.; t. II, p. 25, édit. M.

<sup>345</sup> *Ibid.* (1<sup>er</sup> janvier 1672); t. II, p. 329, édit. G.; t. II, p. 279, édit. M.

## CHAPITRE V.

1672

Des causes qui ont amené Louis XIV à faire la guerre aux Hollandais.— Commencements de cette guerre, qui produit une coalition et se termine par la paix de Nimègue.—Des diverses sociétés que fréquentait alors madame de Sévigné.— Personnages de la cour, de la robe.—Beaux esprits.—Lettres de madame de Sévigné pendant les six premiers mois de cette année, pour les nouvelles de guerre.—Des matériaux historiques.—Le désir d'aller voir sa fille la tourmente, parce qu'elle est retenue par la prolongation imprévue de la maladie de sa tante la Trousse.—Elle s'attriste d'être obligée de rester à Paris, lorsqu'elle avait résolu de partir.—Ce qu'elle répond à sa fille, qui lui avait demandé si elle aimait la vie.—Le comte de Grignan reconnaît tout ce qu'il lui doit pour le succès de ses démarches à la cour.—Elle faisait encore de la musique.—Elle se partage entre la société du *Faubourg* et celle de l'*Arsenal*.—Quelles étaient les personnes qui composaient cette dernière société.—L'*Arsenal* était sous la surintendance de Louvois.—Faveur de ce dernier.—Il est fait ministre et admis au conseil.—Louis XIV règle les préséances dans le commandement de l'armée.—Il donne à Turenne la suprématie sur quatre maréchaux.—Résistance de ceux-ci.—Plusieurs sont exilés.—Ils se soumettent, et sont rappelés.—Résumé de cette campagne par Louis XIV.—Passage du Rhin.—Épître de Boileau.—Résultats glorieux.—Inconvénients de cette guerre.—On aliène des domaines de l'État, on mécontente les protestants, on ruine et on décime la noblesse.—Rareté de l'argent.—Équipages à faire.—On partait comme volontaire.—Sévigné part en qualité de guidon des gendarmes du Dauphin.—Paris désert.—Douleur de toutes les dames lorsqu'elles apprennent la mort du comte de Saint-Paul.—Louis XIV nomme un conseil de régence, et fait la reine régente.—Madame de la Vallière reste à Saint-Germain en Laye.—Madame de Montespan se retire au lieu nommé le Genitoy, où Louis XIV va la voir.—Il voit aussi ses enfants.—Madame Scarron était à ce rendez-vous.—Conduite qu'elle se trace.—Quelle est la cause principale de l'influence qu'elle commence à acquérir.—Effets fâcheux du scandale donné par le roi.—Pour excuser ses faiblesses, il les protège dans les autres.—Il soustrait la duchesse de Mazarin à la puissance maritale.—Dangers auxquels étaient exposées les femmes jeunes et jolies à la cour de Louis XIV.—Nécessité de faire connaître les aventures de la marquise de Courcelles.

On était loin sans doute de ce fanatisme cruel qu'avaient développé chez tous les peuples de l'Europe les progrès de la réforme. La belliqueuse Allemagne ne se divisait plus pour assurer, sur les champs de bataille, le triomphe d'une opinion religieuse. L'Angleterre, quoique mécontente de son roi, ne se rappelait pourtant qu'avec effroi les maux causés par le puritanisme et la tyrannie de Cromwell. La France abhorrait les souvenirs de la Ligue; et les déchirements de la Fronde n'avaient servi qu'à lui faire mieux goûter la tranquillité dont on jouissait. Mais le désir de l'indépendance avait été à la fois la cause et l'effet du protestantisme; il avait germé dans tous les cœurs, il était devenu un besoin pour cette classe toujours croissante de la population, qui s'élevait par le commerce et l'industrie. Lorsque cette inquiète agitation des esprits eut cessé de se diriger vers les questions religieuses, elle envahit les théories politiques: on vit naître alors cette sourde haine contre l'autorité, ce penchant au républicanisme, dont les souverains de l'Europe ressentirent d'autant plus promptement les effets qu'il avait trouvé un organe puissant par tout l'univers dans la Hollande.

Ces provinces néerlandaises, que les rois de l'Europe aidèrent à s'affranchir de la dépendance de l'Espagne, avaient, lors du traité d'Aix-la-Chapelle, protégé l'Espagne contre l'ambition de Louis XIV. En moins d'un siècle, cette réunion de petites républiques était devenue la première puissance maritime du monde: orgueilleuse de ses colonies, de ses richesses et de son influence en Europe, elle donnait refuge à tous ceux que blessait l'autorité despotique des monarques; elle réimprimait les libelles publiés contre eux, et surtout ceux contre le roi de France, contre sa politique et son gouvernement; elle faisait frapper des médailles où se manifestait l'arrogance républicaine; et, usant du droit d'un État libre, elle faisait des lois de douanes utiles à son commerce, mais nuisibles au commerce de la France. Louis XIV, qu'elle blessait par tant de côtés, sut la priver de tous ses alliés<sup>346</sup> en leur persuadant qu'en déclarant la guerre à la Hollande il n'avait pour but que de mortifier l'orgueil de marchands assez audacieux pour s'ériger en arbitres des potentats. La Hollande fut envahie par une armée de 176,000 hommes, conduite et dirigée par Turenne et Condé<sup>347</sup>, le roi présent avec l'élite de la noblesse de France<sup>348</sup>. Il n'en fallait pas tant pour accabler la malheureuse république, aussi habile à combattre sur mer qu'elle était incapable de se défendre sur terre, autrement que par son or. Cependant le patriotisme et le courage du désespoir l'empêchèrent de succomber sous les premiers et terribles coups qui lui furent portés. Fille de l'Océan, sur lequel elle avait conquis son territoire, elle appela l'Océan à son secours, et lui livra ses vertes campagnes. Les flots qui les couvrirent protégèrent contre l'ennemi vainqueur les remparts qui renfermaient les principales richesses et les derniers défenseurs de la république. Tous les souverains s'émurent à la nouvelle de cette terrible et menaçante invasion; ils armèrent: Louis XIV, qui eut à combattre seul contre tous, fut obligé de diviser sa redoutable armée pour faire face à tous ses ennemis, et la Hollande fut sauvée. Alors on ouvrit à Cologne des conférences, qui, prolongées depuis à Nimègue, se terminèrent, après cinq ans, par une paix générale<sup>349</sup>. La guerre n'en continua pas moins pendant le cours de ces négociations. La correspondance de madame de Sévigné jette quelquefois une vive lumière sur les événements de cette glorieuse période de notre histoire nationale.

Les cercles dans lesquels madame de Sévigné se trouvait mêlée par la nécessité des affaires, par les convenances de société ou les besoins de l'amitié comprenaient tout ce qu'il y avait alors dans Paris de personnages illustres ou considérables. Déjà nos lecteurs en connaissent une grande partie; mais la suite de la correspondance de madame de Sévigné nous introduit auprès de beaucoup d'autres, sur lesquels les mémoires du temps nous donnent des détails curieux. Nous nous contenterons de rappeler ici les noms des principaux: MADEMOISELLE<sup>350</sup>, les Condé et Gourville; avec eux, les duchesses de Rohan, d'Arpajon, de Verneuil, de Gesvres; les Lavardin<sup>351</sup>, surtout la femme du duc de Chaulnes; les d'Albret, les Beringhen, les Richelieu, les Duras, les Charost, les Villeroi, les Sully, les Castelnau, les Louvigny. C'est dans ces sociétés que brillaient l'abbé Têtu et Barillon, qui fut ambassadeur en Angleterre: celui-ci était alors, ainsi que le marquis de Beuvron, éperdument amoureux de madame

<sup>346</sup> MIGNET, *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, t. III, p. 258 (21 et 31 décembre, traité entre Charles II et Louis XIV), p. 291; (10 juillet 1671, traité avec le duc de Brunswick), p. 348; (avec l'empereur, 21 novembre et 18 décembre 1671), p. 548 et 553. (La Suède est aux enchères. Courtin appelle les Suédois les Gascons du Nord. Le 14 avril 1672, le traité de confédération de la Suède et de la France contre la Hollande est signé).—*Ibid.*, t. III, p. 558, 638. (Bonsy, archevêque de Toulouse, et le marquis de Villars négociant à Madrid.)

<sup>347</sup> MIGNET, *Négociations, etc.*, t. III, p. 666; t. IV, p. 1.

<sup>348</sup> Voyez la longue liste des beaux noms que donne du Londel dans ses *Fastes*, p. 207.

<sup>349</sup> MIGNET, *Négociations relatives à la succession d'Espagne sous Louis XIV*, t. III, p. 610. (Manifeste de guerre contre la Hollande), t. III, p. 160; t. IV, p. 269. (Paix entre l'Angleterre et la Hollande), t. IV, p. 277. (Rupture des conférences, l'électeur de Cologne enlevé), t. IV, p. 289. (Seconde conquête de la Franche-Comté), t. IV, p. 299. (Belle campagne de Turenne en Alsace), t. IV, p. 299, 364, 366, 521. (Charles II devient hostile à la France), t. IV, p. 678 et 706. La paix se conclut.

<sup>350</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 mars 1671), t. I, p. 189, édit. M.

<sup>351</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (1671 et 1672 *passim*).—L'abbé ARNAULD, *Mémoires*, t. XXXIV, p. 302-306.—SAINT-SIMON, *Mémoires authentiques*, t. III, p. 207.

Scarron; mais elle sut contenir toute cette passion dans les limites de l'amitié la plus dévouée<sup>352</sup>. Dans l'épée, nous citerons Dangeau, le comte de Sault, qui fut duc de Lesdiguières<sup>353</sup>

---

<sup>352</sup> CAYLUS, *Mémoires*, t. LXVI, p. 415-420.—SÉVIGNÉ, *Lettres* (13 juin 1684), t. I, p. 428.

<sup>353</sup> SÉVIGNÉ, *Lettres* (23 avril, 23 décembre 1671), t. II, p. 317, édit. G.; t. II, p. 37, 69, 159, 162.

## **Конец ознакомительного фрагмента.**

Текст предоставлен ООО «ЛитРес».

Прочитайте эту книгу целиком, [купив полную легальную версию](#) на ЛитРес.

Безопасно оплатить книгу можно банковской картой Visa, MasterCard, Maestro, со счета мобильного телефона, с платежного терминала, в салоне МТС или Связной, через PayPal, WebMoney, Яндекс.Деньги, QIWI Кошелек, бонусными картами или другим удобным Вам способом.